



Les migrants

Lettre 117 aux cercles de silence

Octobre 2025

Le premier ministre ne s'est pas encore ouvert sur ses intentions : « Les enjeux migratoires à venir (...) posent un défi imminent qui ne peut être nié. J'y reviendrai ». Alors que peut-on savoir de son ministre de l'intérieur récemment nommé ? Ce dernier en prenant ses fonctions appelle à faire « attention aux mots qu'on utilise », contrairement à ce que le précédent répétait : que l'immigration n'était « pas une chance ». Est-ce une lueur d'espoir ? Le ministre indique que l'immigration est sa troisième priorité, après le trafic de drogues, l'ultra violence.

Concernant l'immigration . "Je suis aussi un homme de concorde et de dialogue. Il ne faut pas qu'on donne l'impression que l'altérité et l'autre nous posent un problème." "Il y a une immigration illégale qu'il faut absolument contrôler car ça risque de nuire à l'intégration de l'ensemble de nos compatriotes étrangers réguliers sur notre territoire." Y a-t-il "trop d'immigration en France" ? "Il y a trop d'immigration illégale", nuance le ministre. "Attention aux mots que l'on emploie. Je serai intransigeant contre tous ceux qui ne respectent pas les valeurs de notre République". «Je ne fais pas de lien entre la délinquance et l'immigration». Il affirme : vouloir incarner une approche équilibrée, conjuguant fermeté et dialogue ; lutter contre toute forme de rejet de l'altérité, tout en maintenant une politique sécuritaire rigoureuse.

Né le 19 février 1964 à Bourges, il a fait une licence en droit, l'école des impôts et l' ENA. Selon les personnes qui ont travaillé avec lui : L'homme ne parle que lorsqu'il a des choses à dire, ce qui est très rare en politique, et il connaît par cœur ses dossiers.

Par ailleurs : l'ex-député (Les Républicains) de l'Yonne, Président de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), a annoncé sa démission.

Bonne lecture,

Michel Girard

Table des matières

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE	3
Vincennes.....	3
CERCLES de SILENCE.....	4
FRANCE.....	4
« Pendant que les structures de soins aux exilés ferment, les budgets alloués au contrôle migratoire explosent » Tribune publiée sur le Monde	4
16 ONG demandent à la justice française de suspendre et d'annuler l'accord migratoire	

franco-britannique.....	5
Mineurs isolés en France : "Un enfant devrait être protégé jusqu'à preuve du contraire", rappelle l'ONU	6
Caen	9
Hennebont	10
Lyon	10
Mayotte	11
Nantes	13
Rennes.....	14
Saint-Brieuc	18
Vannes (Morbihan).....	18
MANCHE	19
Mineurs isolés à la frontière franco-britannique : sortie d'un rapport pour comprendre et accompagner les jeunes en transit.....	19
MEDITERRANEE	22
UNION EUROPÉENNE	23
Qui accueillera les 30.000 demandeurs d'asile ? Les tractations entre Européens	23
Allemagne	26
Belgique	30
Espagne	32
Grèce	35
Irlande	36
Italie	37
Pologne	41
Suède.....	42
EUROPE	43
La réforme de la politique européenne d'expulsion, l'escalade de la honte	43
Entry/Exit System : un pas de plus vers la surveillance généralisée	44
Balkans.....	44
Kosovo	45
Monténégro	45
Royaume-Uni.....	46
Royaume-Uni – France	46
Serbie	48
Vatican.....	48
ASIE.....	51
Afghanistan	51
Ouzbékistan.....	51

Turquie.....	53
AFRIQUE	53
Afrique du nord.....	53
Libye	54
Mauritanie	56
Maroc	58
Sénégal – CANARIES.....	60
Syrie	61
Tunisie.....	62
AMERIQUE	64
Canada.....	64
TEMOIGNAGE	65

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

VINCENNES

Récit d'une grève de la faim éclair au CRA 2B à Vincennes

On partage ici le récit d'une grève de la faim victorieuse des personnes retenues au CRA 2B samedi 11 octobre, pour obtenir le droit d'aller à la fouille. Force à eux !

« Ça fait à peu près 5 jours qu'on peut pas aller au coffre. Le coffre c'est là où tu as tes affaires, les téléphones, l'argent par exemple. Normalement tu peux y aller tous les jours il y a des horaires, et c'est les mêmes horaires que l'infirmerie. Il y a des flics qui t'emmènent la bas. La depuis 5 jours ils voulaient plus nous emmener au coffre parce qu'il y avait personne pour nous emmener. Une fois ils nous ont dit « oui ou on vous emmènera après l'infirmerie, qui est ouvert de 15h à 17h » mais après quand l'infirmerie était fermée ils ont dit que c'était trop tard pour aller au coffre.

Nous on a essayé de parler plusieurs fois mais ça marchait pas donc aujourd'hui on a décidé de faire la grève de la faim, ce midi on est pas allés au réfectoire. On était au moins quinze à faire la grève. Du coup il y a la capitaine qui est descendue qui a dit « pourquoi vous faites ça », ça se voyait qu'ils avaient peur. Elle a dit « ok pour aujourd'hui vous pourrez aller au coffre ». On a pu aller au coffre, aujourd'hui on a gagné, on a gagné notre droit mais que en se battant. Nous on est au centre de rétention ok, on a pas de papiers ok donc on est pas dans la loi française mais même comme ça on a des droits. Ça c'est notre droit ils doivent le respecter. On sait pas si demain on pourra retourner au coffre, ou si on va devoir refaire la grève.

Moi c'est pas la première fois que je faisais la grève, je l'ai déjà fait en août pour mes droits. Je suis handicapé j'ai eu un accident ici en France, je peux pas marcher bien j'ai des béquilles. Ici c'est pas pour les handicapés, je peux pas aller aux toilettes tout seul car c'est des toilettes à la turque. Je dois taper à la porte la matin pour que les flics m'emmènent à l'isolement où il y a des toilettes normales. Je peux pas me doucher seul et je dois demander à des gens de ramener mon plateau dans la chambre.

Normalement je dois avoir des séances de kiné, parce que je dois pouvoir remarcher normalement à un moment. Au CRA il y a pas de kiné et il y a pas non plus les médicaments que je dois avoir, par exemple de la crème cicatrisante ils m'ont dit qu'il y avait pas. Moi j'ai dit à l'infirmerie s'il y a pas les moyens d'avoir un kiné je veux un certificat médical qui dit qu'il y a pas les moyens d'avoir un kiné ici. Ils voulaient pas alors j'ai fait la grève de la faim, j'ai fait ça un jour et ils m'ont fait le certificat. Donc moi je sais que ça fonctionne comme ça ici mais les autres ils savent pas forcément, moi je me bats aussi c'est pour les autres c'est pas que pour moi, on a des droits il faut qu'ils les respectent. »

<https://abaslescra.noblogs.org/recit-dune-greve-de-la-faim-eclair-au-cra-2b-a-vincennes/#more-4229>

CERCLES DE SILENCE

Les cercles de silence s'épuisent-ils ? Michel Girard

FRANCE

**« PENDANT QUE LES STRUCTURES DE SOINS AUX
EXILES FERMENT, LES BUDGETS ALLOUES AU CONTROLE
MIGRATOIRE EXPLOSENT »** *TRIBUNE PUBLIEE SUR LE MONDE*

Dans une tribune au « Monde », un collectif de présidents d'associations alerte sur les coupes budgétaires relatives aux structures d'accueil, notamment dans le domaine de la santé mentale, pourtant érigée en « grande cause nationale ».

Dans un silence pesant, les financements publics affectés à l'accompagnement des personnes exilées, en particulier dans le domaine de la santé mentale, s'effondrent. Ces derniers mois, un nombre croissant d'associations, œuvrant depuis des décennies à la croisée du soin, du droit et de l'accueil, voient leurs budgets amputés, parfois de manière brutale, arbitraire et sans explication.

Les crédits alloués par le ministère de l'intérieur sont arrêtés ou réduits. Dans d'autres cas, ce sont les subventions de collectivités locales qui disparaissent. Les premières victimes de cette politique de rétraction sont les plus vulnérables : femmes, hommes et enfants en exil, survivants de conflits, de violences, de tortures, qui peinent déjà à retrouver une vie digne. Ces coupes ne sont pas de simples ajustements budgétaires, mais la mise à mort méthodique d'un secteur essentiel de notre société, une attaque frontale contre les structures de soin et de solidarité, et une insulte à l'intelligence collective.

Les chiffres sont connus : près de 70 % des personnes en exil ont vécu des violences le long de leur parcours – guerre, torture, violences sexuelles, enfermement –, selon le Comité pour la santé des exilés, entre autres ; et une personne sur cinq souffre de troubles psychiques sévères dont des psychotraumatismes et des dépressions, d'après une étude de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé. Faute de soins, ces pathologies s'aggravent et deviennent chroniques. Elles condamnent à l'isolement, entravent les parcours d'insertion et pèsent sur l'ensemble du tissu social.

Dans ce contexte, saborder les structures spécialisées dans l'accueil et le soin psychique est un acte de violence et un non-sens médical, économique et social. Les

associations concernées reposent en général sur des modèles mixtes, mêlant fonds publics, bénévolat et dons.

Le désengagement de l'État provoque un effet domino : perte des équipes expérimentées, réduction de l'accueil, augmentation des délais de soins, puis fermeture. Ce sont des vies qu'on condamne. Ce ne sont pas des ajustements techniques : c'est un choix politique délibéré qui se traduit par la fragilisation des acteurs de terrain, l'invisibilisation des souffrances, le report sur des structures saturées ou l'abandon pur et simple.

Mission de service public

Pendant que les structures de soins ferment, les budgets alloués au contrôle migratoire explosent : plus de 150 millions d'euros par an seraient mobilisés pour l'évacuation des campements, selon le rapport sur les campements et bidonvilles en France du Conseil de l'Europe en 2020 ; et des centaines de millions pour bloquer les frontières. Depuis 1998, plus de 1 milliard d'euros ont été dépensés pour empêcher les exilés de traverser la Manche. A lui seul, ce budget pourrait financer plus de 500 centres de soins spécialisés. Soigner coûte moins cher qu'exclure. Et surtout, soigner sauve des vies.

Nous ne faisons pas face à une crise passagère, mais à un tournant : celui où l'État choisit de sacrifier les structures associatives, pourtant indispensables à la santé publique, à la cohésion sociale et à l'hospitalité. Les associations ne sont pas des supplétifs. Elles sont des piliers créatifs pour proposer des soins essentiels.

Le paradoxe est glaçant : la santé mentale a été érigée en « grande cause nationale » de l'année 2025, sans que celle-ci soit au cœur des enjeux financiers et politiques de l'Etat. Partout en France, les associations tiennent à bout de bras un tissu de soins, d'écoute, d'orientation, de médiation et de défense des droits. Elles remplissent une mission de service public. Elles innovent, forment, accompagnent, soignent et ce, malgré l'épuisement, le mépris institutionnel et les coupes. C'est aujourd'hui que se décide quel type de société nous voulons être : une société de soin ou une société de rejet.

<https://www.ldh-france.org/22-octobre-2025-tribune-pendant-que-les-structures-de-soins-aux-exiles-ferment-les-budgets-alloues-au-contrôle-migratoire-explosent-publiee-sur-le-monde/>

16 ONG DEMANDENT A LA JUSTICE FRANÇAISE DE SUSPENDRE ET D'ANNULER L'ACCORD MIGRATOIRE FRANCO- BRITANNIQUE

Mardi 14 octobre 2025, une quinzaine d'associations françaises ont demandé au Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative française, de suspendre et d'annuler l'application de l'accord migratoire franco-britannique "un pour un". Cet accord - en vigueur depuis le mois d'août 2025 - prévoit le renvoi en France de migrants arrivés au Royaume-Uni à bord de "small boats", en échange de l'accueil par Londres de migrants se trouvant en France, sur le principe du "un pour un".

Les associations - dont Médecins du Monde, Utopia 56, l'Auberge des migrants, le Gisti ou encore l'Anafé - estiment que ce partenariat "de la honte" est "entaché d'illégalité" et "qu'il ne respecte pas le procédé prévu par la Constitution". L'avocat des associations requérantes, explique que l'article 53 de la Constitution française dispose qu'un accord de cette nature "doit, avant d'être publié par le gouvernement, être soumis à la ratification du Parlement", or "il n'y a pas eu de débat démocratique sur le contenu de cet accord". Il compte

faire valoir *"des précédents jurisprudentiels"*, indiquant que le Conseil d'État a, dans le passé, émis *"au moins une dizaine de décisions"* annulant des décrets d'application d'accords internationaux, sur la base de l'article 53. En attente du recours en annulation du décret d'application de l'accord franco-britannique, les ONG demandent également sa suspension en référé. Cet accord *"lie [...] les deux États dans un dispositif de marchandage qui passe l'accès à une protection internationale par pertes et profits au nom d'une logique purement comptable réduisant les personnes en cause à des unités interchangeable"*.

Pour la responsable communication de l'Auberge des Migrants, cet accord transforme *"le droit d'asile en loterie"*. *"Le fait de traverser en 'small boat' est considéré comme un acte quasi criminel"*. *"Pour nous, derrière cet accord, il y a une déshumanisation qui est très alarmante. On est dans une logique quasiment de troc, dont la matière est l'humain. C'est une vie contre une autre"*.

Depuis son entrée en vigueur, 26 personnes ont été renvoyées en France par les autorités britanniques, et 18 migrants ont fait le chemin inverse.

Les organisations justifient aussi leur démarche en raison des privations de liberté que subissent, depuis cet été, un certain nombre de personnes arrivées par canot pneumatique au Royaume-Uni. L'accord bilatéral prévoit en effet leur mise en détention dans les trois jours qui suivent leur arrivée. Les autorités britanniques ont ensuite 14 jours pour les renvoyer vers la France. *"Selon l'association britannique Detention Action, 34 personnes ont été privées de liberté aux fins de réacheminement vers la France dont des ressortissants afghans, égyptiens, érythréens, éthiopiens, koweïtiens, kurdes, iraniens, libyens, palestiniens, somaliens, soudanais et syriens"*.

Depuis l'application de l'accord, *"les traversées de la Manche non autorisées et dangereuses n'ont pas diminué"*. En effet, plus de 35 000 personnes ont atteint le sol britannique depuis le mois de janvier (contre 26 000 l'an dernier au même moment).

MINEURS ISOLÉS EN FRANCE : "UN ENFANT DEVRAIT ÊTRE PROTÉGÉ JUSQU'À PREUVE DU CONTRAIRE", RAPPELLE L'ONU

La France est responsable de violations *"graves et systématiques"* des droits des mineurs étrangers non accompagnés (MNA) sur son territoire, a dénoncé jeudi 16 octobre 2025 un comité de 18 experts de l'ONU - chargés de s'assurer que les États respectent la mise en œuvre des traités internationaux relatifs aux droits des mineurs. Selon le rapport du comité des droits de l'enfant des Nations unies (CRC), ces mineurs isolés sont trop souvent laissés à l'abandon faute de pouvoir prouver leur âge. Ils se retrouvent alors sans abri, privés de soins de base et vivant dans des conditions *"dégradantes"*.

Le CRC, rappelle que dans la loi, la France *"considère les mineurs non accompagnés avant tout comme des enfants ayant besoin de soins et de protection"*. Pourtant un grand nombre de ces jeunes sont traités comme des adultes, à la suite de procédures d'évaluation de l'âge jugées *"défaillantes"*. L'organisation onusienne déplore en effet des procédures *"souvent fondées sur l'apparence physique ou sur des examens médicaux peu fiables, réalisés sans l'assistance d'un adulte de confiance, d'un tuteur légal ou d'un avocat"*.

Les mineurs à la rue, sans accès aux soins ni à la scolarité, sont trop souvent laissés à l'abandon faute de pouvoir prouver leur âge en dessous de la majorité. *« Il y a une*

discrimination par rapport aux enfants français, puisqu'un étranger doit prouver qu'il est mineur. Or, ces enfants arrivent après des parcours souvent extrêmement périlleux, des longues routes migratoires très dangereuses à pied ou par bateau. Ils n'ont pas de passeport ou ils ont très rarement un passeport au moment où ils arrivent », explique une avocate spécialiste en droit des enfants. Sans papiers d'identité, les jeunes n'ont que deux autres solutions pour prouver leur minorité : un test osseux, critiqué pour son manque de fiabilité, ou un entretien avec le département, en charge de la protection de l'enfance. Une évaluation jugée difficile : « S'il n'a pas été très clair sur le calendrier, sur la chronologie, sur sa composition familiale, sur les années de scolarité, sur la date de naissance de ses frères et sœurs, il y a un certain nombre d'éléments comme ça qui font qu'on va dire : "Vous n'apportez pas la preuve que vous êtes mineur." »

Tout en notant qu'il n'existe pas de chiffres officiels complets sur le nombre d'enfants migrants non accompagnés concernés en France, le comité souligne que le problème est *"généralisé et persistant"*. Si la France ne dispose pas de chiffres, la Coordination nationale jeunes exilés en danger (CNJED), rassemblant une centaine d'associations, estime, elle, qu'il existe plus de 3 200 jeunes étrangers en recours en France.

Cette privation de protection se prolonge même en cas de recours, souligne le comité, qui appelle au respect de la *"présomption de minorité"* en vigueur en France. L'enfant devrait être protégé *"jusqu'à preuve du contraire"* et tout au long de la procédure de recours qui peut durer un an et demi.

Dans la réalité, ceux dont l'âge est contesté sont *"contraints de survivre dans la rue, dans des parcs ou dans des camps de fortune improvisés, sans nourriture ni eau potable en quantité suffisante, et sans soins de santé ni éducation"*, dénonce encore le CRC. *"Ces enfants courent un risque élevé d'être exposés à la traite, aux abus, à la maltraitance et aux violences policières"*, ajoute le comité, précisant également que *"entre 50 et 80%" d'entre eux sont reconnus mineurs "après que leur âge a été réévalué"*.

Une enquête publiée en 2024 par Action contre la Faim - une ONG présente dans les pays les plus pauvres de la planète - dressait un autre constat alarmant : à Paris, 53% des mineurs isolés de moins de 16 ans, en majorité guinéens et ivoiriens et en errance sur le sol français, seraient en situation de *"i"*.

Dans son rapport, le CRC indique avoir également documenté d'autres *"situations graves"* touchant les enfants migrants non accompagnés qui transitent par la France pour rejoindre le Royaume-Uni et qui *"vivent dans des conditions extrêmement précaires, notamment dans des camps"*.

Certains ont même *"été placés en détention dans des zones d'attente des aéroports ou dans d'autres centres de rétention à la frontière"* lorsque leur entrée ou leur identité a été remise en question, assurent les experts, qui qualifient ces arrestations de *"disproportionnées et donc arbitraires"*.

Aussi, l'ONU fournit à la France une série de recommandations, comprenant *"le bénéfice du doute quant au statut de mineur"*, ainsi que la garantie d'un logement et de nourriture *"pour tous ceux qui se déclarent enfants migrants non accompagnés, afin qu'aucun enfant, y compris ceux qui attendent une décision en appel, ne soit contraint de vivre dans un camp informel ou dans la rue"*.

Dans une réponse au comité, le gouvernement français a indiqué que depuis cette enquête lancée en 2023, la France a *"poursuivi ses efforts de mise en œuvre"* de la loi Taquet de 2022 relative à la protection des enfants. Mais dans les faits, aujourd'hui encore, de nombreux mineurs en recours sont toujours contraints de dormir à la rue.

La Ville de Paris a également affirmé avoir mis en place, dans le cadre d'un plan stratégique 2023-2027 de protection judiciaire de la jeunesse, *"un accompagnement renforcé et coordonné pour les publics priorités et particulièrement vulnérables"*, à l'instar des enfants migrants non accompagnés.

Ce n'est pas la première fois que des sonnettes d'alarme sont activées en ce qui concerne les mineurs isolés étrangers en France. En avril 2025, un rapport parlementaire avait aussi mis en avant les défaillances dans la prise en charge des MNA en France. Les députés révélaient que l'accueil des étrangers différerait largement de celui des jeunes Français, notamment sur la question du logement. Le constat des députés est sans appel : ces jeunes *"subissent trop souvent une prise en charge low cost"*.

En 2022, un rapport de la Défenseure des droits dénonçait déjà que les jeunes se déclarant mineurs soient *"confrontés à des processus d'évaluation (de leur âge) peu respectueux de leurs droits, à la remise en question de leur état civil, de leur identité, de leurs parcours et leur histoire, et à des réévaluations multiples de leur situation"*. Résultat : *"Certains jeunes sont déclarés majeurs à tort et se retrouvent exclus des dispositifs de protection de l'enfance, les condamnant à l'errance et à la précarité, même dans le cadre d'un appel de cette décision"*.

La France a même été épinglée par la justice. En janvier 2025, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné la France pour *"absence de protection"* d'un mineur guinéen. Sa minorité avait été rejetée une première fois par les autorités françaises, pour finalement être reconnue un an plus tard. Durant ce laps de temps, le jeune migrant a été livré à lui-même, à la rue. Un recours contre l'Etat sera bientôt déposé.

France : l'ONU dénonce des violations « graves et systématiques » des droits des enfants migrants non accompagnés

La France est responsable de violations « graves et systématiques » des droits des enfants migrants non accompagnés, selon un rapport du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CRC) publié jeudi 16 octobre 2025 à Genève, qui affirme qu'ils se retrouvent sans abri, privés de soins de base, et vivant dans des conditions *« dégradantes »* et *« contraires à la dignité humaine »*.

Tout en saluant le principe selon lequel les mineurs non accompagnés doivent être avant tout considérés comme des enfants nécessitant protection *« devant être placés dans le système de protection de l'enfance »*, le rapport du Comité signale de graves défaillances dans les procédures d'évaluation de l'âge.

Ces procédures -- souvent basées sur l'apparence physique ou des examens médicaux peu fiables et menées sans la présence d'un adulte de confiance, d'un tuteur ou d'un avocat-- ne sont pas suffisamment fiables et ne comportent pas de garanties suffisantes.

La présomption de minorité — censée protéger l'enfant jusqu'à preuve du contraire — n'est appliquée en France que *« jusqu'à ce qu'une décision initiale d'évaluation de l'âge ait été prise »*.

La France a manqué à ses obligations au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant en violant un large éventail de droits des enfants, y compris l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la santé et à l'éducation, ainsi que l'interdiction des traitements inhumains ou dégradants et de la détention pour motifs migratoires.

Recommandations à la France

Le Comité recommande à la France de garantir le bénéfice du doute pour tout

jeune se déclarant mineur, et de leur assurer un hébergement, une alimentation et un accès à l'eau suffisants, y compris ceux en attente d'une décision judiciaire.

Il exhorte également l'État à mettre pleinement en œuvre la loi du 7 février 2022 sur la protection de l'enfance et ses décrets d'application de 2023, destinés à renforcer les dispositifs d'accueil et de suivi des enfants privés de milieu familial.

<https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2025/10/france-responsible-grave-and-systematic-violations-rights-unaccompanied>

Accord franco-britannique : un migrant expulsé vers la France est retourné au Royaume-Uni en bateau

Un migrant qui avait été expulsé du Royaume-Uni vers la France dans le cadre de l'accord franco-britannique, a de nouveau rejoint l'Angleterre en traversant la Manche dans une embarcation de fortune, a appris *l'Agence France-Presse (AFP)* mercredi 22 octobre 2025, de source gouvernementale. Ce migrant est actuellement en détention, et le ministère de l'Intérieur britannique s'efforce de l'expulser à nouveau au plus tôt.

Cet homme veut demander l'asile au Royaume-Uni, disant être victime d'un réseau de traite d'êtres humains géré par des passeurs dans le nord de la France. Il s'agit d'un ressortissant iranien qui a été expulsé du Royaume-Uni vers la France le 19 septembre 2025, avant de regagner le territoire britannique le 18 octobre.

L'accord franco-britannique, conclu cet été, consiste à renvoyer en France des migrants arrivés à bord de petits bateaux au Royaume-Uni, en échange de l'accueil par ce pays de migrants se trouvant en France, sur le principe du « *un pour un* ». Très critiqué par les ONG, il a pour but décourager les traversées clandestines de la Manche.

Depuis son entrée en vigueur début août 2025, 42 migrants ont été expulsés vers la France, a indiqué mercredi le Home Office. En parallèle, 23 personnes ont été accueillies au Royaume-Uni.

« *Il est clair que nous devons aller plus loin et plus vite, en expulsant davantage de personnes présentes illégalement et en empêchant les migrants de traverser sur de petits bateaux* », a indiqué la ministre de l'Intérieur britannique.

Le gouvernement britannique a annoncé mercredi des sanctions contre des réseaux dans les Balkans aidant des candidats à l'immigration clandestine à rejoindre le Royaume-Uni, au moment où se tient à Londres un sommet avec plusieurs dirigeants de cette région.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/accord-franco-britannique-un-migrant-expulse-vers-la-france-est-retourne-au-royaume-uni-en-bateau-3d7ac36a-af91-11f0-a612-0f338f9cdd87>

CAEN

Un mère et sa fille sont souvent sans solution pour dormir

Passer des nuits à la rue, c'est le sort de cette congolaise et de sa fille de 6 ans. Elles sont arrivées à Caen le 21 septembre 2025. Chaque matin la fillette pose la question à sa mère : « *Maman, on va dormir dans la rue ce soir ?* ». À cette question, celle-ci répond invariablement : « *Je ne sais pas...* ». Ce qu'elle sait en revanche, c'est qu'elle téléphonera au Samu social. Elle sera rappelée, en fin d'après-midi, comme tous les jours, par les équipes du Samu social pour lui annoncer si elles seront en capacité de leur proposer une solution d'hébergement. « *Vers 16 h 30, on me dit s'il y aura une chambre pour nous.* ».

HENNEBONT

Solidarité exilés Hennebont propose plusieurs ateliers pour favoriser l'intégration

Solidarité exilés Hennebont s'efforce d'aider les migrants à une bonne intégration. Plusieurs dizaines de migrants sont aidés.

Un atelier vélos fonctionne depuis le début de l'association, soit avant 2018. « Ici, on récupère les vélos. Les dons sont très divers, depuis la vraie épave jusqu'au vélo prêt à rouler. Par an, on en reçoit une trentaine », explique le responsable. Chaque lundi après-midi, le responsable les répare : « Cela ne réclame pas un gros budget car je récupère pas mal de pièces. » Une fois prêts à rouler « Les exilés les utilisent pour leurs déplacements administratifs. Ils servent à ceux qui ont un travail ou qui suivent des cours. »

Un atelier vestiaire. Les responsables indiquent « Nous recevons essentiellement des vêtements, du linge, mais il y a aussi des livres, des chaussures, quelquefois du matériel de cuisine, vaisselle, des conserves ». Les donateurs sont des gens qui font le tri chez eux. « C'est bien, mais il y a deux règles à observer : d'abord, que les vêtements soient en bon état. Et puis, que l'on apporte les dons uniquement pendant les heures d'ouverture et non pas en les entreposant en tas devant le local. »

Un atelier de français. L'apprentissage et la maîtrise de la langue française sont la condition majeure pour une bonne intégration. « Ces cours sont essentiels car, lorsqu'un exilé fait une demande pour acquérir la nationalité française, il doit passer un examen au cours duquel on vérifie s'il maîtrise ou pas notre langue », souligne l'un des formateurs. Plus d'une dizaine de migrants fréquentent actuellement ces cours à la maison des associations. « Nous sommes une équipe de huit bénévoles qui nous relayons. On dispose de manuels et travaillons par petits groupes de niveau. Cela part de l'alphabétisation à des exercices par thèmes, des dialogues... »

Un atelier d'arts plastiques pour les enfants en vacances ne se tient que pendant les vacances scolaires, le samedi après-midi. L'après-midi, une équipe de bénévoles accueille les enfants pour du dessin, peinture et poterie.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/hennebont-56700/solidarite-exiles-hennebont-propose-plusieurs-ateliers-pour-favoriser-lintegration-88e3334c-a833-11f0-997b-872c19911d86>

LYON

La fraternité avec les des mineurs étrangers non accompagnés, ça existe

Il y a une dizaine d'années, alors que je venais de quitter ma charge de curé sur les pentes de la Croix-Rousse, paroisse Saint-Polycarpe, un militant auprès des mineurs étrangers non accompagnés (MNA) me téléphona pour entrer en dialogue avec un guinéen. Ce jeune voulait continuer sa formation chrétienne, entreprise au pays, pour entrer pleinement dans l'Église. Certes, il ne s'est pas exprimé ainsi ; mais je résume. Ce jeune fut mis en lien, par le biais d'une paroissienne de Saint-Polycarpe, avec un groupe de jeunes lyonnais ayant la même demande. Des paroissiens de Saint-Polycarpe ont gardé le contact avec lui. Aujourd'hui je reçois ce courriel :

« Je suis une paroissienne de Saint Polycarpe. et depuis quelques années, j'accompagne un jeune migrant de Guinée Conakry, chrétien, né le 17/09/2005. Il a fait partie

au départ du squat de la place Chardonnet. Après l'incendie, il a été pris en charge par l'association LE MAS 95. Actuellement, il a obtenu un BAC pro commerce et vente. Il a une embauche comme magasinier cariste depuis le 25/08/25 avec un SMIG et il a une carte de séjour temporaire du 14/07/25 d'un an avec mention "salarié". Il est hébergé par la métropole dans un logement qu'il doit quitter, très rapidement, suite à l'obtention de sa carte de séjour.

Si vous avez une idée de logement, avec un loyer modéré, pouvez-vous me le signaler, je continuerai de l'accompagner.

Merci.

Cordialement. »

Pourquoi rendre compte en ce lieu de cet accompagnement ? Tout simplement pour témoigner de la réalité d'une fraternité pleinement et durablement vécu. Une concrétisation du message de l'Évangile. Alors, continuons à nous organiser pour trouver des logements pour ces jeunes majeurs qui semblent ne pas avoir eu d'autre choix, pour simplement vivre, que de quitter leur pays de naissance.

<https://www.enmanquedeglise.com/2025/09/l-amour-fraternel-vous-n-avez-pas-besoin-que-je-vous-en-parle-car-vous-avez-appris-de-dieu-a-vous-aimer-les-uns-les-autres-st-paul.html>

MAYOTTE

Le camp de migrants de Tsoundzou 2 a été démantelé

Les engins de démolition sont arrivés aux alentours de 8h au camp de Tsoundzou 2, au sud de Mamoudzou, mercredi 22 octobre 2025. Une case après l'autre, le lieu de vie de plusieurs centaines de personnes a donc été détruit. Elles étaient installées ici depuis février, date à laquelle le précédent camp de Tsoundzou 1 a été démantelé. Avant cela, ces centaines d'exilés avaient d'abord trouvé refuge dans le collège de Kwalé et au lycée Younoussa-Bamana de Mamoudzou, transformés en centres d'hébergement d'urgence au moment du passage du cyclone Chido

Mercredi 23 octobre, *"plus de 400 personnes"* ont été prises en charge, selon la préfecture. Venu superviser le démantèlement, le préfet s'est félicité de *"la plus grosse mise à l'abri réalisé depuis 24 mois à Mayotte"*. *"Et nous allons continuer de le faire au cours de cette matinée, en priorisant les personnes vulnérables, les femmes avec enfants et les mineurs isolés"*.

Selon l'enquête sociale réalisée en amont de l'opération, *"1 272 personnes réparties en 255 ménages"* étaient présentes dans le camp à la date du 25 septembre 2025. Le camp était peuplé essentiellement d'Africains des Grands lacs et de l'Est (RDC, Rwanda, Burundi, Somalie et Yémen). On retrouvait notamment des primo-arrivants *"n'ayant pas pu déposer de demande d'asile à cause du blocage de la préfecture"*, en raison des dégâts causés par le cyclone Chido fin 2024 et le blocage du bureau des étrangers de la préfecture par le collectif des citoyens de Mayotte 2018 pendant plusieurs semaines. On compte aussi des demandeurs d'asile sans solution d'hébergement et des déboutés du droit d'asile, tout comme des personnes ayant obtenu le statut de réfugié mais *"qui ne parviennent pas à quitter le territoire et qui restent dans des situations de précarité, parfois sans hébergement"*.

Des dizaines, voire centaines, de migrants restent donc à la rue après ce démantèlement. Sur des images diffusées par les médias locaux, on pouvait d'ailleurs voir plusieurs personnes quitter les lieux. Matelas sur le dos, ustensiles de cuisine, sacs d'affaires...

Elles ont emmené avec elles tout ce qu'elles pouvaient transporter.

Interrogé sur la possibilité qu'un camp se reforme, comme ce fut le cas après le démantèlement du camp de Cavani en mars 2024 ou celui de Tsoundzou 1, en février 2025, le préfet de Mayotte a estimé que cela était *"tout à fait possible"*. Il a évoqué qu'il s'agissait d'un *"problème durable"* pour le territoire.

Cette opération, sans proposition de relogement pour tous, est désormais possible depuis l'adoption de la loi pour la refondation de Mayotte adoptée par le Parlement en août 2025. *"Jusqu'au 13 décembre 2034, le représentant de l'État à Mayotte peut (...) déroger à l'obligation d'annexer une proposition de relogement ou d'hébergement d'urgence"*, stipule l'article 18.

Un dispositif législatif critiqué par nombres d'associations. Notamment car il rend toutes contestations judiciaires impossibles, estime une avocate en droits des étrangers qui a longuement travaillé sur le dossier mahorais. *"La seule possibilité de faire des recours, c'était contre le manque de propositions de relogements"*, *"Aujourd'hui, on ne peut plus rien faire quasiment"*.

Les autorités locales font face à un manque structurel de places d'hébergement rendu encore plus critique depuis le passage du cyclone Chido sur l'archipel. *"Au regard [des] circonstances locales, à ce jour, l'état [du] parc présente des possibilités d'hébergement insuffisantes. La saturation du parc ne permet pas de réaliser des propositions d'hébergement à l'ensemble des occupants"*, assure la préfecture qui précise que *"68% des logements collectifs et 36% des logements résidentiels en dur ont été détériorés ou détruits"* par le passage du cyclone Chido.

Faute de mieux, les exilés à Mayotte n'ont d'autres choix que de s'installer dans ce type de camps, où les conditions de vie sont généralement difficiles. Selon l'enquête de l'Agence régionale de santé (ARS), le lieu est *"insalubre"* et comporte des *"risques sanitaires graves"* comme *"la survenue ou l'aggravation de pathologies, notamment des maladies infectieuses ou parasitaires"*, des *"atteintes à la santé mentale"* ou encore un *"stress hydrique et de déshydratation"*. L'ARS note également *"la présence de personnes en situation de grande précarité et de personnes vulnérables"*, dont *"de nombreux enfants en bas âge et des femmes enceintes"*.

De son côté, un rapport de police faisait état de troubles à l'ordre public comme *"des affrontements intercommunautaires"*, du *"harcèlement par les bandes de jeunes"* ou encore des *"vols et agressions le soir d'Africains isolés"*.

Des exilés africains très inquiets à quelques jours du démantèlement de leur camp

La semaine prochaine aura lieu le démantèlement du camp où vivent 650 exilés africains. Jeudi 16 octobre 2025, une centaine d'occupants se sont pressés auprès des associations qui organisent le relogement.

C'est le cas d'une Congolaise de 27 ans, arrivée à Mayotte en juillet 2025. Elle a déposé une demande d'asile, sans nouvelles pour le moment. Sans hébergement, elle se sent en danger : *« Par exemple, nous les femmes, c'est très difficile. Il faut vraiment qu'on nous aide pour l'hébergement. Quand nous sommes dans le camp, il n'y a pas vraiment de protection tout le temps. On vit là où il y a des délinquants. »*

Parmi la foule, un congolais essaie aussi d'être hébergé. Arrivé à Mayotte en janvier, il a obtenu l'asile, mais il n'y a pas de logement disponible pour lui non plus. Il est

très préoccupé par son futur : « *Je suis stressé par rapport à ça, parce qu'ils disent qu'ils vont encore me jeter sur la route. On ne sait pas comment on va vivre, et dans la vie, on ne sait pas ce qu'il va nous arriver.* »

La préfecture de Mayotte reconnaît le manque de places d'hébergement et indique qu'une partie a été détruite par le cyclone Chido. Alors qu'une part des exilés n'a pas de solution de logement, il est possible qu'un autre camp se forme ailleurs.

<https://www.rfi.fr/fr/france/20251017-mayotte-des-exil%C3%A9s-africains-tr%C3%A8s-inquiets-%C3%A0-quelques-jours-du-d%C3%A9mant%C3%A8lement-de-leur-camp>

NANTES

Pénurie de logements, finances en berne, halte de nuit fermée : le difficile suivi des migrants

C'est un sujet éminemment politique et la petite phrase de la cheffe de file écologiste, lors de l'annonce d'une candidature commune avec la maire sortante PS le 15 octobre 2025, en est la preuve. Les deux élues promettaient de faire de **Nantes une ville refuge**, c'est-à-dire une ville qui assume l'accueil inconditionnel des exilés, quelle que soit leur situation administrative. Une volonté politique affichée qui se heurte à certaines réalités : difficultés financières des associations, pénurie de logements, justice intransigeante... Un nantais d'origine, ancien président de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra, 2012-2019), dirige la Fédération des acteurs de la solidarité. Qui compte dans ses rangs, l'association Saint Benoît Labre. Une structure professionnelle qui prend en charge « *des demandeurs d'asile* », et « *des personnes qui ont le statut de réfugiés* ». À Nantes comme dans beaucoup de grandes villes, les places d'accueils sont insuffisantes, la faute au manque de moyens mis sur la table par l'État. Les maires sont proactifs mais sont coincés entre deux feux. Ils compensent les insuffisances comme la baisse des financements des centres d'accueil des demandeurs d'asile, une première depuis 20 ans. Mais l'État les accuse d'en faire trop, les bénévoles de ne pas en faire assez. Ils font ce qu'ils peuvent.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/penurie-de-logements-finances-en-berne-halte-de-nuit-fermee-le-difficile-suivi-des-migrants-7f9ed0b4-afec-11f0-ad64-c51ff7d9b96e>

Deux familles d'une école à la rue, des parents d'élèves se mobilisent

Deux familles, originaires d'Angola, sont sans logement actuellement. Les enfants sont scolarisés à l'école Aimé-Césaire, sur l'île de Nantes. Vendredi 17 octobre 2025, à 9 h, une trentaine de personnes se sont rassemblées devant le tribunal administratif, à l'appel des parents d'élèves, avec le soutien du collectif « *Personne à la rue* », pour les soutenir.

La mère d'une fillette de trois ans, était convoquée ce vendredi 17 octobre 2025 au tribunal administratif de Nantes. « Pour une injonction de quitter les lieux. *Elles sont menacées d'expulsion de leur logement mis à disposition pendant leur demande d'asile.* » Demande d'asile qui a été refusée. Une autre mère isolée, également avec une fillette de 3 ans, se retrouve sans logement depuis la rentrée. « *Elles ont dormi dans les halls d'immeubles. Malgré de nombreux appels au 115, aucun hébergement ne leur a été proposé depuis leur arrivée en juillet* », indiquent les parents d'élèves.

<https://www.ouest-france.fr/education/ecole/a-nantes-deux-familles-de-lecole-aime-cesaire-a-la-rue-des-parents-deleves-se-mobilisent-da8474dc-ab25-11f0-a829-eb0d2e70677d>

Des artisans peintres retapent gratuitement le logement d'exilés

Dans l'appartement perché au dernier étage d'un vieil immeuble nantais du quai de la Fosse, c'est le chantier. Il y a des bâches sur le sol et une odeur d'enduit s'incruste dans l'air. Répartis dans trois pièces, des peintres de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, manient la ponceuse et le pinceau. Mission : rafraîchir bénévolement le logement de 47 m² loué par un couple de migrants avec quatre jeunes enfants. Un artisan peintre à Thouaré-sur-Loire dit : « *Participer à ce chantier réchauffe le cœur.* » On doit cet élan solidaire au syndicat des artisans du bâtiment

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/a-nantes-ces-artistes-peintres-retapent-gratuitement-le-logement-dexiles-06cb03cc-a918-11f0-bf9e-dc0be67a8d9b>

Des mineurs isolés en coloc, un premier pas vers l'autonomie

Le Département de Loire-Atlantique a financé avec Habitat 44 l'achat de soixante-dix logements dans la métropole nantaise. Objectif : accueillir les mineurs non accompagnés pour les accompagner vers l'autonomie et remplacer l'hébergement d'urgence à l'hôtel. Un jeune homme de 19 ans vit là en collocation avec deux autres adolescents pris en charge par le Département dans le cadre de l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA), l'une de ses missions obligatoires. Il ouvre la porte de son appartement, au douzième étage d'un immeuble neuf du quartier Beaulieu, sur l'île de Nantes. Vue imprenable sur la Loire depuis la pièce principale, sommairement meublée. « Au début c'est un peu compliqué d'être seul, mais il nous aide beaucoup ». Ici, ils vivent seuls, accompagnés par un éducateur de l'Association Aurore.

<https://www.ouest-france.fr/economie/social/a-nantes-des-mineurs-isoles-en-coloc-un-premier-pas-vers-lautonomie-b8900352-a5d3-11f0-aa8e-c39f42e4d309>

RENNES

Une famille de réfugiés vit dans une école à Rennes

Depuis début septembre 2020, une réfugiée nigérienne et ses enfants dorment à même le sol, sur des matelas, dans une salle de l'école Volga. *"On dort bien, il n'y a pas de souci"*, affirme la mère de famille de 51 ans. Dormir, seulement, car le reste de la journée, ce n'est plus chez eux. On entre dans sa *"maison"* par une porte cachée, derrière l'école. À l'intérieur, les murs sont blancs, sans aucune décoration, et au-dessus du lavabo : *"Merci de laisser propre après utilisation"*. Pas de véritable chambre non plus

Une fois levée, elle quitte la salle *"pour aller à quelques endroits"*, pendant que ses enfants vont à l'école. *"En plus, j'ai des problèmes de santé. Ça ne me permet pas de sortir le matin. Je ne sais pas où aller..."* L'équipement est rudimentaire dans leur abri : deux toilettes mais pas de salle de bain, un micro-ondes et un réfrigérateur, tous deux prêtés par la mairie de Rennes. Malgré ces conditions de vie, elle relativise : *"On ne se plaint pas, car c'est ça ou dormir dans la rue. Et puis avec mes enfants..."*

Sa grande fille de 17 ans, en terminale, est contente d'avoir un toit au-dessus de sa tête, mais socialement, c'est plus compliqué : *"Je ne peux pas inviter d'amis chez moi"*, s'attriste-t-elle. *"La semaine dernière, une amie m'a demandé d'aller chez moi pour faire des devoirs, je lui ai menti et je lui ai dit que je ne pouvais pas en prétextant que je sortais avec ma mère (...). Je ne suis pas transparente avec mes amis."* Pour tenter d'obtenir un véritable logement, sa mère appelle chaque jour le 115, en vain. *"On nous dit qu'on est sur la liste d'attente. Mais ils n'ont pas de solution"*.

Heureusement, elle peut compter sur le soutien moral et matériel du "*Collectif Élèves protégés à Rennes*", donateur des matelas. Un femme en fait partie : "*Dormir dans une école, ce n'est pas une solution*", dit-elle. "*L'État ne l'entend pas. Les hébergements dans les écoles sont à la fois un acte militant, et un acte de soutien parce qu'il n'y a pas de solution. Cela revient à être sans domicile.*" D'après le collectif, à Rennes, plus de cent enfants dorment dans la rue.

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-armorique/c-est-ca-ou-dormir-dans-la-rue-cette-famille-de-refugies-dort-dans-une-ecole-a-rennes-1466347>

Des enfants d'un collège dorment dans un camp à Rennes : parents et professeurs s'indignent

Mardi soir 14 octobre 2025, une cinquantaine de personnes - enseignants, élu, parents d'élèves et associations - se sont mobilisées devant le collège Clotilde-Vautier, situé dans le quartier de Maurepas à Rennes. Ils dénoncent les conditions de vie de six collégiens du collège. À l'entrée du collège, ils ont planté des tentes : ils ne peuvent rester sans « *rien faire* ». Les mêmes que celles dans lesquelles dorment six de leurs élèves dans le parc de Maurepas

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/des-enfants-de-ce-college-dorment-dans-un-camp-a-rennes-parents-et-professeurs-sindignent-8fff6e6e-a916-11f0-a84e-0a4f72002724>

Une vingtaine de migrants installés sur le campus de Rennes 2

À l'issue de l'évacuation du campement du parc de Maurepas, 196 migrants se sont vues proposer une solution d'hébergement, une trentaine de migrants n'ont pas été pris en charge, selon l'association Utopia 56. Vendredi 24 octobre 2025, l'Université de Rennes 2 indique qu'une vingtaine de personnes se sont installées sur le campus de Villejean dans le bâtiment Ereve qui abrite un restaurant universitaire et la maison des étudiants.

Un membre de l'association d'aide aux migrants Utopia, précise qu'ils ont passé la nuit au 360, esplanade Charles-de-Gaulle, avant de partir vendredi matin vers l'Université. « *Aujourd'hui, on investit une salle de Rennes 2. On va entrer en négociation avec la présidence de l'Université pour négocier le temps qu'on pourrait rester* », explique-t-il. Dans le même temps, Team Askalonn, une association de jeu de combat, a indiqué le réseau social X qu'un événement du Stunfest, le festival de jeux vidéo, qui devait se dérouler dans la salle Pina Bausch sur le campus de Villejean a été délocalisé « en raison d'un accueil de personnes en situation précaire dans cette même salle ».

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/evacuation-du-parc-de-maurepas-une-vingtaine-de-migrants-installes-sur-le-campus-de-rennes-2-b65781a0-b0d2-11f0-a47e-021647b6acef>

Près de 200 personnes qui logeaient dans un parc depuis 32 semaines sont évacuées.

Pas moins de 183 personnes qui logeaient dans un parc de Maurepas, à Rennes (Ille-et-Vilaine) sont actuellement évacuées jeudi 23 octobre 2025. Les effectifs de la préfecture et de la société civile sont en place depuis 7 h du matin pour préparer l'évacuation. Cette dernière s'est déroulée dans le calme.

Les personnes exilées, des volontaires qui avaient été identifiés par la préfecture, vont être relogées dans des hébergements d'urgence ou dans l'hôtellerie soit dans la capitale bretonne, soit dans d'autres départements. Un serbe qui vit depuis quatre mois dans le camp :

« *Je suis content, on a gagné une place pour se loger après quatre mois je suis content.* » Lui et sa famille vont à Brest où ils seront logés.

Parmi les présents figurent des membres de la préfecture, de la société civile et des forces de l'ordre mais aussi des associations. Selon nos informations 72 enfants figurent parmi les 183 personnes évacuées selon la préfecture. La préfecture d'Ille-et-Vilaine évoque une « *mise à l'abri* » alors que les migrants vivaient sous des tentes dans le parc depuis trente-deux semaines. Selon les associations, il y avait environ 260 personnes sur le camp. Elles s'interrogent sur le sort des 80 personnes qui n'ont pas en été prises en charge.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/pres-de-200-personnes-qui-logeaient-dans-un-parc-sur-le-point-detre-evacuees-a-rennes-f9b502de-afdc-11f0-ad64-c51ff7d9b96e>

300 migrants vivent dans un des derniers campements informels de France

Depuis le 17 mars, un campement de migrants s'est formé dans le parc de Maurepas, quelques jours avant la fin de la trêve hivernale. Comme chaque année depuis 2019, ce lieu se transforme en camp de fortune l'espace de quelques mois – jusqu'à ce que des militants ouvrent des squats, tolérés par les autorités pendant l'hiver mais expulsés à la fin de la trêve. Tous les ans, les Rennais observent le même ballet.

Mais cette année, un facteur diffère : le camp n'a jamais accueilli autant de personnes au même moment. Actuellement, environ 300 migrants vivent là, dont 85 enfants, selon les chiffres de l'association Utopia 56, une des seules à intervenir sur place. Parmi eux, on compte une quarantaine de mineurs isolés et une quinzaine d'enfants de moins de trois ans. À cette même période en 2024, les militants avaient recensé 150 personnes, moitié moins. "*Cette année, on pense qu'aucun squat ne sera ouvert car il y a beaucoup trop de monde*", signale la co-coordinatrice d'Utopia 56 à Rennes.

Ce camp, de taille aussi importante, est un des derniers à perdurer en France métropolitaine, à l'heure où les autorités prônent une politique du "*zéro point de fixation*" et délockent quasi systématiquement tout nouveau lieu de vie informel. Dans la capitale, ce genre de campement a totalement disparu. Les migrants se cachent, "*s'invisibilisent*", déplorent les ONG. Sur le littoral nord, il existe certes encore quelques tentes mais elles sont disséminées dans les bois autour de Calais et de Dunkerque notamment, et régulièrement démantelées.

Dans le parc de Maurepas, "*le monde entier est présent*", note le co-coordonateur de l'antenne rennaise d'Utopia 56 : des Africains subsahariens, des Maghrébins, des Géorgiens, des Kosovars et même quelques Ukrainiens. Certaines de ces personnes sont en situation régulière, d'autres sans-papiers.

Si les personnes en règle déplorent "*l'abandon*" de l'Etat à leur égard, d'autres occupants du campement, en revanche, ne peuvent rien espérer. Les étrangers déboutés de l'asile - et ayant épuisé tous leurs recours - sont généralement détenteurs d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF). A ce titre, les autorités ne leur fournissent plus ni logement, ni aides financières, et leur demandent de quitter le sol national.

"*Aucun être humain ne devrait vivre comme ça*", souffle toutefois le responsable du collectif des immigrés abandonnés et des mineurs isolés de Rennes (Ciamir). Débouté de l'asile en 2024, ce Congolais vit à la rue depuis un an et dans le parc depuis deux mois. "*Nos conditions de vie sont déplorables*", regrette-t-il. Au fil du temps, il est devenu le référent du campement et se montre indispensable à l'organisation du lieu. Celui que les habitants surnomme "*président*" est sans cesse sollicité. "*Dès que j'apparais quelque part, on me*

demande quelque chose : un problème avec le gaz ou dans les toilettes, untel n'a pas de matelas ou de couette, etc. Je fais de mon mieux pour essayer de régler les choses", assure-t-il. Il est vrai, qu'il ne peut pas faire un pas sans que quelqu'un ne vienne le voir : là, une femme à la recherche d'une bâche ; ici un membre associatif lui demande son avis pour prêter une tente vide à un migrant ; ou encore un mineur isolé à la recherche de palettes pour surélever son abri. "Ils viennent même me voir la nuit quand il y a trop de bruit par exemple", affirme le Congolais.

Il faut dire que les besoins des exilés sont immenses. Deux toilettes de chantier ont bien été installées par la mairie au début de leur occupation, et le parc compte deux latrines publiques. Mais les premières sont considérées comme "*trop sales*" par les migrants et les autres se situent à 200 mètres des habitations de fortune.

Assis autour de leurs tentes, un groupe d'Africains subsahariens discutent. Une Congolaise de 51 ans, en attente de son rendez-vous à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), se dit d'emblée "*fatiguée*" de détailler son quotidien. "*Pour quoi faire ? Rien ne change de toute façon*", déplore la mère de famille qui a été contrainte de laisser ses six enfants au pays. Mais finalement, elle accepte de parler et débite ses conditions de vie. "*La nuit, je ne sors jamais de ma tente. Si j'ai envie d'aller aux toilettes je me retiens car j'ai trop peur d'être agressée en pleine nuit en me rendant dans les sanitaires*". Le parc n'est pas équipé d'éclairage public et il n'y a pas d'électricité. "*Tout le monde a peur quand il fait noir*".

L'accès à l'eau a longtemps été problématique. Sous la pression de l'ONG Solidarité internationale, la Ville a accepté en août dernier d'équiper le camp d'une rampe d'eau avec quelques robinets. "*C'est déjà ça mais c'est trop peu pour 300 personnes*", estime Utopia 56. Tant bien que mal, la vie a beau s'être organisée dans le campement, les exilés ne cachent pas leur désespoir. "*On souffre ici. On ne dort pas bien, on tombe malade car il fait froid le soir. Comment va-t-on faire cet hiver dans ces conditions ?*". "*Souvent, j'ai envie de mourir. Comment la France peut nous abandonner de cette manière ?*"

Hormis Utopia 56, aucune association ne vient régulièrement dans le parc de Maurepas. Résultat : les migrants n'ont pas accès aux soins, à des distributions de nourriture ou à une aide juridique. Utopia 56 organise chaque semaine des permanences pour tenter de répondre aux problèmes. "*C'est un moment d'échange, on essaye d'aider les gens et de prendre du temps pour donner du matériel*". On déplore l'isolement de ces personnes qui les rend particulièrement vulnérables et les expose aux dangers de la rue, notamment les femmes et les mineurs. "*L'association l'Amicale du nid nous a déjà dit que des femmes de ce camp ont été recrutées par des proxénètes et embrigadées dans des réseaux de prostitution*".

Mais au milieu de cette précarité, on apprend aussi parfois des bonnes nouvelles. Alors qu'elle échange avec des bénévoles : une petite fille de sept ans, originaire du Kosovo : "*On a trouvé une maison*", lance-t-elle gaiement, tout en sautillant. La fillette vit dans le camp depuis quatre mois avec ses trois autres sœurs et sa mère. Cette famille vient d'apprendre que dans une semaine, elle sera hébergée par la mairie dans le cadre du programme "*Hospitalité*" de Rennes qui loge des sans-papiers jusqu'à la majorité des enfants. Ce dispositif inédit compte 900 places. "*On sera logé longtemps ou on va encore devoir repartir ?*", lâche-t-elle, qui a troqué quelques instants sa joie contre de l'inquiétude. "*Jusqu'à tes 18 ans, tu as le temps, ne t'inquiète pas*", lui répond la co-coordinatrice d'Utopia 56 -Rennes . Médina, rassurée, s' imagine alors sa nouvelle vie : "*Je vais enfin pouvoir décorer ma chambre*".

SAINT-BRIEUC

Le Stade Briochin se mobilise pour un jeune arbitre menacé d'expulsion

En septembre 2024, un congolais débarque à la gare de Saint-Brieuc sans vraiment savoir où il met les pieds. *"La France, pour moi, c'était Paris. Saint-Brieuc, je n'en avais jamais entendu parler"*, sourit-il aujourd'hui. Originaire de la RDC, il raconte avoir dû quitter son pays en urgence, avec l'aide d'un passeur, laissant toute sa famille sur place. Engagé en politique parallèlement à une carrière dans l'enseignement, il se sentait menacé. *"La dame avec qui je faisais campagne a été condamnée à mort"*, confie-t-il. Ses deux demandes d'asile ont depuis été refusées par l'administration française. Une procédure d'expulsion est désormais en cours.

À son arrivée dans les Côtes-d'Armor, il cherche rapidement à s'impliquer dans la vie locale. Il rejoint d'abord les Restos du cœur comme bénévole, puis découvre le football amateur. *"On m'a parlé d'un petit club qui cherchait des arbitres, à Plussulien. J'y suis allé"*, raconte-t-il. C'est là qu'il est repéré par le président-entraîneur du Stade Briochin. *"avec sa simplicité, je n'imaginais pas qu'il était président !"*, plaisante-t-il. Séduit par son engagement et son sérieux, le club lui propose alors d'intégrer ses rangs. Depuis juillet dernier, il fait officiellement partie des arbitres des Griffons.

Au club, la mobilisation est totale. Dirigeants, joueurs et bénévoles se serrent les coudes autour de leur jeune arbitre. La directrice générale du Stade Briochin, souligne : *"C'est dans l'ADN de notre club de soutenir des jeunes comme lui. Il s'investit, il a toujours le sourire malgré son histoire. On ne peut que l'aider et le soutenir."*

Malgré la menace qui pèse sur lui, il poursuit sa route. Il est inscrit en licence d'administration économique et sociale au campus Mazier, à Saint-Brieuc. Et son objectif désormais : devenir arbitre professionnel d'ici cinq ans.

À Saint-Brieuc, le Stade Briochin se mobilise pour un jeune arbitre menacé d'expulsion - ici

VANNES (MORBIHAN)

À Vannes, ils dénoncent l'accueil fait par l'État aux migrants dans le Morbihan

Jeudi 16 octobre 2025, en début de matinée, une dizaine de migrants, en attente de papiers, faisaient la queue devant les locaux du service des étrangers de la préfecture, place de la République, à Vannes. *« Et c'est comme ça tous les jours »*, déplore la coordinatrice du groupe de Vannes de la Cimade. L'association présente à Vannes et Lorient, qui agit pour défendre les droits et la dignité des personnes réfugiées et migrantes, déplore l'accueil qui est fait aux étrangers dans le Morbihan et plus globalement en France. *« Ça n'est même pas un agent de la préfecture qui les accueille mais un agent de sécurité qui les empêche d'entrer dans le bâtiment. Certains attendent une réponse depuis plus d'un an et demi. C'est inhumain. »*

Pour dénoncer cette situation, l'association a manifesté devant la préfecture et simulé – via des panneaux – le parcours de migrants dans les méandres de l'administration française. *« Un véritable parcours du combattant. »* Cette opération a été organisée un peu partout en France jeudi 16 octobre 2025.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/vannes-56000/a-vannes-ils-denoncent-laccueil-fait-par-letat-aux-migrants-dans-le-morbihan-3220c53a-aa89-11f0-a84e-0a4f72002724>

MANCHE

MINEURS ISOLÉS A LA FRONTIÈRE FRANCO-BRITANNIQUE : SORTIE D'UN RAPPORT POUR COMPRENDRE ET ACCOMPAGNER LES JEUNES EN TRANSIT

En collaboration avec ECPAT France, la Croix Rouge française, Safe Passage International et la Plateforme des Soutiens aux Migrant, Utopia 56 sort un rapport d'expertise pour comprendre et agir auprès des jeunes mineurs isolés bloqués à la frontière franco-britannique.

Le littoral du nord de la France constitue un point de passage et de blocage pour des milliers de personnes qui souhaitent rejoindre le Royaume-Uni, souvent faute d'avoir obtenu une protection dans d'autres pays Européens.

Les voies de passage officielles pour rejoindre le Royaume-Uni étant quasi inexistantes ou ultra-conditionnées, toutes ces personnes sont contraintes de se tourner vers des voies non autorisées, dangereuses, organisées par des réseaux.

Parmi les personnes en exil présentes sur le littoral, *on compte des centaines de mineurs non accompagnés (MNA)*, sans parents ou représentant légal, souvent isolés, et d'autant plus vulnérables à l'hostilité de la frontière. Ils ont entre 12 et 17 ans, parfois même plus jeunes, la plupart dorment dehors, au milieu d'adultes, dans les bois, des squats ou des terrains vagues. Leur quotidien, marqué par l'attente, l'errance et une grande précarité, ne leur garantit pas un accès stable à la nourriture, aux soins ou à la protection.

Ces adolescents, souvent sous emprise ou entraînés par l'urgence de leur projet, se retrouvent en "non-adhésion" au système de protection, c'est à dire, qu'ils restent souvent cachés, ne demandent pas d'aide, ne font pas confiance, et ne considèrent pas la possibilité de se stabiliser en France.

L'absence de demande de protection ne veut pas dire qu'ils n'en ont pas besoin. Pour la plupart, il s'agit d'une stratégie de survie mise en place après des mois d'exil avec un objectif en tête : rejoindre le Royaume-Uni.

C'est pourquoi, en plus de dix ans de présence sur le littoral nord, des associations non mandatées, spécialisées dans l'accompagnement de ces mineurs isolés, ont développé des pratiques d'aller-vers efficaces et protectrices permettant de faire adhérer ces jeunes aux dispositifs de protection de l'enfance en France.

Malgré tout, des centaines de demandes ne sont pas pourvues (souvent par manque de places au Département ou suite à une rupture dans le process très complexe), renforçant la méfiance de ces enfants envers un système défaillant.

Ce défaut de mise à l'abri effective a des conséquences dramatiques pour les mineurs en termes de santé physique et mentale.

En 2024, l'association Médecins sans frontières a réalisé 203 consultations auprès d'enfants isolés. Les principaux motifs de consultation sont liés à la précarité des conditions de vie sur le littoral nord : maladies ORL, douleurs ostéoarticulaires, maladie de la peau, soins des plaies, troubles anxieux, troubles dépressifs et troubles réactionnels à un événement

traumatique.

Parmi les symptômes les plus fréquents, les jeunes patients évoquent des ruminations anxieuses, des cauchemars, des insomnies et un sentiment d'impuissance ou d'impossibilité à se projeter dans l'avenir. Certains évoquent également des envies suicidaires, notamment lorsqu'ils ont vécu des expériences particulièrement traumatiques ou des violences extrêmes.

Nombre de ces adolescents se mettent en danger pour améliorer leurs conditions de vie matérielles, avoir un accès à une douche, à un repas chaud, ou à un lit, pour rembourser des dettes antérieures, ou financer leur passage vers le Royaume-Uni.

Les risques de traite des êtres humains concernant les MNA sont particulièrement élevés. Entre 2021 et 2024, l'association ECPAT spécialisée dans la protection de victimes de traite et d'exploitation, a rencontré vingt mineurs pour suspicion de situation de traite des êtres humains.

Tout ce contexte explique que *les jeunes rencontré· sur le littoral vivent dans un état d'alerte permanent*, conditionnés par une logique de survie au quotidien.

Dans un contexte marqué par la désillusion, l'hostilité ou l'incertitude, répondre aux besoins des jeunes suppose de penser la protection comme un processus, et non comme une offre immédiate.

Ces enfants ne sont pas seulement « en transit » : ils sont là, vulnérables, et leur droit à la protection doit être garanti ici et maintenant.

Reconnaître leur présence et leurs besoins, c'est respecter le principe fondamental selon lequel tout enfant isolé est avant tout un enfant en danger.

Ce rapport revient sur les pratiques mises en place par les associations et comment elles ont adapté leurs interventions. Pour la protection de ces jeunes, nous demandons :

- l'ouverture de voies de passage sûres pour toutes et tous, avec une attention pour les mineurs non accompagnés ;
- une nouvelle approche de la part de la protection de l'enfance afin d'assurer une effectivité des droits des enfants à la frontière ;
- la création d'un dispositif spécialisé pour les MNA à la frontière dans le département du Nord ;
- la reconnaissance et la professionnalisation de l'aller-vers dans le travail social à la frontière ;
- l'amélioration de l'articulation entre les acteurs institutionnels et l'expertise terrain des associations citoyennes ;
- mieux appréhender et lutter contre les phénomènes d'emprise et la Traite des êtres humains (TEH) ;
- et le développement de l'accompagnement juridique spécialisé.

<https://utopia56.org/mineurs-isoles-a-la-frontiere-franco-britannique-sortie-dun-rapport-pour-comprendre-et-accompagner-les-jeunes-en-transit/>

210 personnes secourues et ramenées à terre durant les 17-18 octobre 2025

Dans la matinée du 17 octobre 2025, les autorités sont alertées par une embarcation de migrants repérée en Baie de Somme, au sud de Boulogne-sur-Mer. Le CROOS porte secours à l'ensemble des 81 personnes de l'embarcation. Elles sont débarquées à Boulogne-sur-Mer. Plus tard dans la journée, une seconde embarcation quitte les côtes françaises au sud de Boulogne-sur-Mer et embarque de nouveaux passagers à Equihen-Plage. Mais *"en raison d'une avarie sur le moteur de l'embarcation, les 80 migrants demandent à être secourus*. Celles-ci sont ensuite déposées en milieu d'après-midi au port de Boulogne-sur-Mer".

Vendredi 18 octobre 2025, 24 personnes se trouvant sur une embarcation signalée dans le secteur des dunes de la Slack [au nord de Boulogne-sur-mer] sont prises en charge. *"Ces dernières sont déposées au quai Paul Devot à Calais en milieu de nuit"*

Vendredi soir, dans la zone portuaire de Boulogne-sur-Mer, les bénévoles de l'association Opal'Exil, qui vient en aide aux migrants sur le littoral du nord de la France, ont assisté aux arrivées des 161 exilés. *"Il y avait beaucoup d'hommes, quelques femmes et quelques enfants". "Les bateaux sont arrivés sur le coup des 18h et les premiers exilés sont sortis de la zone portuaire vers 19h30"*. Une course contre-la-montre s'est alors lancée pour les bénévoles car *"à Boulogne, il n'y a pas de solution pour mettre [les migrants] à l'abri après ces situations difficiles"*. *"S'il y a un mort dans une traversée, les gens sont [mis à l'abri] pour les besoins de l'enquête [...] Mais sinon, une fois une intervention de la protection civile terminée, ils sont relâchés dans la nature"*. Vendredi soir, comme à chaque fois après une traversée ratée, les personnes souhaitent toutes prendre le train pour rejoindre Calais puis, éventuellement, Dunkerque - où se trouvent généralement leurs campements. Mais le dernier train partait à 21h de Boulogne-sur-Mer.

Durant la journée du samedi 18 octobre 2025, une nouvelle opération de sauvetage est menée, vers Gravelines, entre Dunkerque et Calais. Le CROSS porte secours à 25 personnes. Le reste des occupants refuse l'assistance proposée. Deux des secourus requièrent une assistance médicale et sont ramenés au port de Calais.

En tout, ce sont donc 210 personnes qui ont été secourues dans la Manche entre vendredi et samedi.

Des migrants récupérés dans les eaux anglaises renvoyés en France

Dans la soirée de samedi 11 octobre 2025 un peu avant 22h, l'association Utopia 56 a reçu, sur son numéro d'urgence, plusieurs messages d'un migrant bloqué avec un ami dans la salle des machines d'un cargo. Les exilés s'étaient cachés là, depuis le port de Calais, pour atteindre clandestinement le Royaume-Uni.

Les migrants se trouvent à bord du CM coast, un camion de marchandises battant pavillon du Liberia. Alors que le bateau fait route vers les côtes britanniques, les deux migrants présentent des signes de détresse respiratoire, à cause d'inhalation de produits toxiques. *"On a du mal à respirer et on a des vertiges"*, affirme l'un d'eux à Utopia 56, qui a diffusé certains de ces échanges. Paniqués, ils appellent le 112, le numéro d'appel d'urgence valable dans l'Union européenne (UE).

Les personnes assurent aussi aux humanitaires qu'elles sont dans les eaux anglaises, et envoient pour preuve leur géolocalisation. *"On a donc appelé les garde-côtes britanniques pour vérifier qu'une prise en charge allait être rapidement effectuée. Ils nous ont confirmé qu'ils étaient au courant de cette situation et en contact avec le capitaine du cargo"*,

explique la co-coordinatrice d'Utopia 56 à Calais.

"Ils veulent nous renvoyer en France. Mais je veux atteindre l'Angleterre pour y demander l'asile", rapporte ensuite l'un des deux migrants à bord du navire de marchandises.

Les équipes de veille d'Utopia 56 remarque, sur le site de suivi du trafic maritime en temps réel, que le CM coast fait demi-tour. *"Les personnes ont été débarquées à Calais et accueillies par la police aux frontières au port. Puis, elles ont été amenées au poste de police de Coquelles"*. Les migrants ont été relâchés quelques minutes plus tard *"sans aucune aide médicale ou humanitaire"*. Selon Utopia 56, aucune personne n'était non plus venue les voir dans le cargo, alors qu'elles venaient de faire part de difficultés respiratoires. Le lendemain, des membres de l'association sont parvenus à retrouver ces deux migrants dans un camp de Calais et les ont orientés vers un centre de santé.

C'est la première fois qu'un refoulement de ce type est opéré dans la Manche. Ce genre de pratique est pourtant illégale au regard du droit international.

MEDITERRANEE

Des migrants disent avoir été victimes d'une "attaque armée" dans les eaux maltaises

Lundi 13 octobre dans la matinée, les garde-côtes italiens ont secouru *"à environ 64 km des côtes siciliennes, dans la zone de recherche et de sauvetage sous responsabilité italienne"*, 140 migrants à *"bord d'un bateau de pêche en provenance de Libye"*. Les exilés ont été débarqués dans le port de Pozzallo, dans le sud de la Sicile. Parmi eux, *"trois blessés"* ont nécessité *"des soins médicaux urgents"*.

"Selon les premières déclarations des occupants, le bateau de pêche a été la cible d'une attaque armée à environ 160 km au sud-est de Malte, dans la zone de recherche et de sauvetage sous responsabilité maltaise", précise le communiqué des garde-côtes. *"Des vérifications sont actuellement en cours (...) sur ce qui s'est réellement passé"*.

Dimanche 12 octobre 2025 après-midi, la plateforme d'aide aux migrants en mer Alarm Phone avait affirmé *"en contact avec un bateau dans la zone de recherche et de sauvetage maltaise"*, à bord duquel *"des personnes signalent qu'elles sont actuellement la cible de tirs des 'soi-disant' garde-côtes libyens"*. Dans un communiqué retraçant le fil des événements publié lundi, Alarm Phone assure que les migrants *"ont identifié les auteurs [des coups de feu] comme étant des miliciens libyens"*.

Lors du premier appel à l'aide passé à la plateforme à 13h20 dimanche, *"l'équipe d'Alarm Phone a entendu des cris, les gens sont paniqués"*, relate le document. Vers 14h, l'organisation avertit Malte et Rome de la situation. Une heure plus tard, *"les personnes en détresse appellent à nouveau et signalent trois blessés et un mort. Elles ajoutent que la milice les poursuit toujours"*. Un peu après 16h, les migrants rapportent à Alarm Phone qu'une *"quatrième personne est blessée et que les milices libyennes continuent de leur tirer dessus"*. Les Libyens *"percutent"* aussi leur bateau *"risquant de le faire chavirer"*.

Le lendemain matin, alors qu'aucune opération de sauvetage n'a encore eu lieu, les passagers du bateau de pêche *"signalent un deuxième décès"*. Les survivants seront finalement secourus quelques heures plus tard par la marine italienne, qui n'a pas communiqué sur d'éventuels corps récupérés.

Alarm Phone regrette que *"pendant plus de 12 heures, aucun navire des garde-*

côtes ni aucun autre moyen n'est venu secourir ou assister le groupe attaqué". La plateforme estime que "face à cette absence d'intervention, l'attaque contre le bateau de migrants a pu se poursuivre sans encombre". Les forces armées maltaises ont refusé de confirmer ou d'infirmer cette attaque, selon le journal Times of Malta. Un porte-parole a toutefois déclaré qu'un bateau de pêche surveillé par les forces armées qui faisait route vers l'Italie avait été intercepté lundi matin près des côtes italiennes, sans présenter aucun signe de détresse.

Ce n'est pas la première fois que des coups de feu sont tirés en Méditerranée vers un canot de migrants. En février 2022, un migrant est mort et trois autres ont été blessés après des tirs des forces libyennes en direction de leur embarcation. Le mois précédent, le navire Louise Michel avait été témoins r coups de feu tirés par les libyens sur un migrant qui tentait de leur échapper en sautant à l'eau. Le bateau n'a pas retrouvé l'homme visé par les tirs. Etc. L'Océan viking a aussi subi des tirs de la part des garde-côtes libyens. L'ONG Sea-Watch a rapporté les mêmes faits.

Quarante-deux ONG, dont Médecins sans frontières ou encore SOS Méditerranée, ont une énième fois exhorté fin septembre l'Union européenne (UE) à mettre fin à son partenariat avec la Libye. Depuis 2017, l'Italie, soutenue par l'UE, finance et forme les garde-côtes libyens dans le but d'intercepter les migrants en mer et de les empêcher d'atteindre les côtes européennes. Cette année, plus de 18 000 exilés ont ainsi été arrêtés en Méditerranée et *renvoyés en Libye*, selon les chiffres de l'Organisation internationale des migrations (OIM). À leur retour sur le sol libyen, les migrants sont envoyés en centre de détention, où ils sont exposés aux violences, aux tortures, aux extorsions ou encore au travail forcé.

"Huit années de soutien de l'UE (...) ont permis et légitimé ces abus" et ont favorisé une "culture d'impunité pour la violence", assurent les humanitaires dans une lettre envoyée à la Commission européenne fin septembre. "Ce système laisse aux personnes en quête de protection deux choix : risquer la mort en mer ou la détention arbitraire, la torture et l'extorsion en Libye".

UNION EUROPÉENNE

QUI ACCUEILLERA LES 30.000 DEMANDEURS D'ASILE ? LES TRACTATIONS ENTRE EUROPEENS

L'UE a adopté en 2024 une gigantesque réforme migratoire, qui entrera en application d'ici à quelques mois. Parmi les nombreuses mesures qu'il contient, ce texte prévoit notamment un tout nouveau système de prise en charge des demandeurs d'asile sur le continent. Afin de soulager les pays se situant le long des routes migratoires, comme la Grèce et l'Italie, les autres Etats membres devront désormais s'engager chaque année à relocaliser un certain nombre de demandeurs d'asile sur leur sol. Ou, à défaut, à verser une contribution financière de 20.000 euros par demandeur d'asile aux pays sous pression. Un minimum de 30.000 relocalisations est exigé chaque année. Et les premières négociations sur la manière de répartir ces personnes parmi les 27 Etats membres connaissent déjà des remous.

La mise en place de ce nouveau système migratoire doit, en théorie, suivre un calendrier bien précis. La Commission européenne avait jusqu'au 15 octobre 2025 pour déterminer quels pays de l'UE sont considérés sous *"pression migratoire"*, en vertu d'une série

de critères (nombre des arrivées irrégulières, taille du pays, etc.). C'est sur cette base que les Etats membres discuteront ensuite du nombre des migrants que chacun est prêt à "*relocaliser*" sur son sol ou de l'aide financière qu'ils sont prêts à verser. Le dossier est si sensible que, même la méthode de calcul de la Commission, a fait l'objet de discussions. Après de vives récriminations de pays influents, dont l'Allemagne, l'exécutif européen a réclamé "*quelques jours*" de plus pour peaufiner sa copie. "Ce n'est pas facile, parce que c'est la première fois" que ce système est testé, a insisté le commissaire européen mardi matin à Luxembourg.

Avant même que les discussions ne débutent officiellement, la Pologne a jeté un pavé dans la mare en annonçant qu'elle n'accepterait pas de demandeurs d'asile d'autres Etats membres. L'Autriche, la Belgique, la Suède... Plusieurs autres pays sont depuis sortis du bois, écartant eux aussi cette idée. "*Ça va être une discussion douloureuse*", analyse un diplomate européen. Car une décision finale sur la relocalisation de migrants à travers le continent est indispensable avant la fin de l'année.

En plus de débattre de la façon de gérer les arrivées, les Etats membres travaillent aussi à l'amélioration des procédures en ce qui concerne les expulsions de migrants. Les ministres de l'Intérieur des 27 débattent mardi à Luxembourg d'une proposition de la Commission, qui permettrait, entre autres, aux pays d'ouvrir des centres en dehors des frontières de l'UE pour y envoyer les migrants dont la demande d'asile aurait été rejetée. Les fameux "*hubs de retours*".

Ce texte prévoit aussi des règles et des sanctions plus strictes pour ceux auxquels est refusé l'asile ne voulant pas quitter le territoire européen, notamment des détentions prolongées. Là encore, les tractations sont complexes. Plusieurs pays, dont la France, s'opposent à un point très précis du texte : la reconnaissance mutuelle des décisions d'expulsion. Soit l'idée qu'une décision prise en Italie puisse par exemple s'appliquer en France. Cette opposition fait patiner des discussions que des Etats favorables à une politique migratoire plus stricte, dont le Danemark, souhaitent à tout prix faire aboutir d'ici à la fin de l'année.

<https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20251014-qui-accueillera-les-30-000-demandeurs-d-asile-les-tractations-entre-europ%C3%A9ens-face-%C3%A0-un-premier-accroc>

Hausse des droits de timbre : un nouveau pas vers la précarisation des personnes étrangères

Chaque étape de la vie administrative des personnes étrangères sera plus coûteuse : demande ou renouvellement de titre de séjour, autorisation provisoire de séjour, visa de régularisation, demande de naturalisation. Autant d'obstacles financiers imposés à des personnes qui n'ont évidemment pas d'autre choix que de s'y soumettre, leur droit au séjour conditionnant leur droit de vivre, d'étudier, de travailler ou de rejoindre leurs proches.

Ces nouvelles taxes viennent aggraver une précarité déjà largement organisée par l'administration. L'accès aux droits est rendu toujours plus complexe par la dématérialisation des démarches et par la pratique persistante des préfectures consistant à limiter la délivrance à des titres d'un an. Alors que la loi du 7 mars 2016, avait posé le principe d'une généralisation des titres pluriannuels, la loi Darmanin de 2024 a au contraire restreint l'accès à un séjour stable en réduisant l'octroi des titres de longue durée. Ces obstacles administratifs obligent les

personnes à multiplier les démarches et les paiements et contribuent à l'explosion d'un contentieux déjà considérable.

Ainsi, l'État choisit délibérément de transformer les droits fondamentaux des personnes étrangères en source de profit. Il sait que ces taxes toucheront avant tout des femmes, des hommes et des familles souvent en grande difficulté économique, et qu'elles auront pour effet d'exclure, de décourager et de fragiliser davantage encore. Ce projet s'apparente à un véritable racket institutionnel, qui fait payer aux étrangers le prix d'une politique fondée sur la suspicion, l'humiliation et l'entrave.

Il s'inscrit surtout dans une logique plus générale où les économies budgétaires se font systématiquement au détriment des personnes les plus vulnérables. L'État choisit de faire payer celles et ceux qui ont le moins de moyens pour financer sa politique. Les personnes étrangères, souvent en situation de grande précarité, se trouvent ainsi une nouvelle fois en première ligne de ces choix scandaleux et profondément injustes.

<https://www.lacimade.org/presse/hausse-des-droits-de-timbre-un-nouveau-pas-vers-la-precarisation-des-personnes-etrangeres/>

Absurdités et violences des parcours de demandes de régularisation

Jeudi 16 octobre 2025, des bénévoles, salariés et partenaires de la Cimade se sont mobilisés devant les préfectures et sous-préfectures de Paris, Marseille, Lyon, Clermont-Ferrand, Pau, Lille, Toulouse, Montpellier, Narbonne, Aix en Provence ou encore Figeac. À Paris une centaine de personnes se sont rassemblées devant la préfecture de police de Paris. À travers une file d'attente symbolique, elles ont illustré la complexité et l'absurdité des procédures qui maintiennent des milliers d'hommes et de femmes dans l'irrégularité, les privant des droits les plus élémentaires et les condamnant à vivre en marge de la société.

« Nous sommes là pour dénoncer la fabrique de sans-papiers et pour rendre visible une réalité que nous constatons chaque jour dans nos permanences : malgré un travail, malgré des années passées en France, malgré une vie construite ici, les personnes sans-papiers peinent de plus en plus à obtenir un titre de séjour. Sans papiers, elles sont condamnées à vivre dans la peur dans un pays qui se revendique patrie des droits humains », déclare une bénévole à La Cimade.

Les bénévoles et salariés brandissaient des pancartes reprenant des situations réelles illustrant les contradictions d'un système qui, au lieu de permettre une régularisation, débouche souvent sur une procédure d'expulsion du territoire. Les préfectures réclament par exemple des bulletins de salaire à des personnes qui n'ont pas le droit de travailler, ou donnent des obligations de quitter le territoire français (OQTF) à des personnes pourtant installées en France depuis des années, avec enfants scolarisés, emploi et vie familiale ancrée sur le territoire.

« Je vis comme dans une prison, l'administration me fait tourner en rond », témoigne une femme, alors qu'elle est arrivée en France depuis seize ans, qu'elle travaille comme femme de ménage et n'aspire qu'à vivre dignement et sereinement avec ses enfants, la préfecture a rejeté sa demande de régularisation en lui délivrant une OQTF.

La Cimade revendique :

- La suppression de toute mesure de bannissement entravant une demande de régularisation
- Une régularisation large et durable de toutes les personnes étrangères
- L'égalité des droits pour toutes et tous

<https://www.lacimade.org/presse/absurdites-et-violences-des-parcours-de-demandes-de-regularisation/>

ALLEMAGNE

L'Allemagne se propose d'expulser les Afghans pour le compte d'autres pays européens

D'après le ministre allemand de l'Intérieur issu du parti conservateur CSU, l'Allemagne pourrait à l'avenir se charger des expulsions de ressortissants afghans pour le compte d'autres pays de l'Union européenne (UE). *"À l'inverse, d'autres pays pourraient peut-être prendre en charge les rapatriements lorsqu'ils ont négocié de meilleurs accords en matière de retour"*, a-t-il déclaré après de récentes discussions avec ses homologues européens à Luxembourg. La question de savoir si un pays de l'UE a le devoir de reconnaître les décisions d'expulsion prises par d'autres États membres a également été débattue lors de cette réunion. Cette reconnaissance mutuelle fait partie des nouvelles règles en matière de retours proposées par la Commission européenne. Particulièrement controversé, ce plan vise à remplacer la directive retour de 2008.

Selon Berlin, les pays touchés par la migration secondaire, c'est-à-dire par le déplacement des demandeurs d'asile depuis le pays par lequel ils sont entrés dans l'UE vers des pays de destination comme l'Allemagne, craignent l'ampleur de la charge administrative, des coûts et des incertitudes juridiques liés aux expulsions. Pour le ministre allemand *"il ne peut évidemment pas exister de système dans lequel certains États se contentent de reconnaître que des expulsions peuvent avoir lieu, tandis que d'autres sont contraints de les mettre en œuvre"*. La réforme proposée envisage donc la possibilité pour des États de prendre en charge les expulsions à la place d'autres, à condition qu'ils aient conclu des accords avec des pays tiers. Le dernier rapport d'étape de la Commission européenne sur la mise en œuvre du Pacte sur la migration et l'asile souligne que le renforcement de la *"coopération avec les pays tiers en matière de retour et de réadmission"* est désormais une priorité clé de la politique extérieure européenne.

L'UE cherche ainsi à élargir ses partenariats avec les gouvernements des pays d'origine et de transit afin de faciliter les expulsions et de réduire les arrivées irrégulières. Cette orientation fait écho à la position du ministre allemand, selon laquelle des négociations directes avec des régimes comme celui des talibans en Afghanistan sont nécessaires pour garantir le retour des personnes condamnées par la justice, même lorsque les relations diplomatiques sont limitées.

Selon le Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE), la proposition présentée par la Commission en mars dernier introduit une décision européenne en vertu de laquelle les États membres de l'UE seront tenus de reconnaître et d'exécuter les décisions d'expulsion des autres États d'ici 2027. Ce système permet en effet à un pays d'effectuer des expulsions pour le compte d'un autre, institutionnalisant ainsi la suggestion pour le cas de l'Afghanistan.

La proposition est dénoncée par les ONG de défense des droits de l'homme.

D'autant qu'elle établit également une base juridique pour la création de "*centres de retour*" dans des pays tiers, élargit les pouvoirs de Etats en matière de détention et limite les droits de recours. Dans une déclaration publiée par Amnesty International et signée par plus de 200 organisations, l'approche de Bruxelles n'est pas un règlement sur le retour mais un "*règlement sur l'expulsion*", fondé sur une démarche punitive plutôt que sur la protection.

Les signataires avertissent que le projet permet des expulsions vers des pays tiers avec lesquels les personnes concernées n'ont aucun lien, autorise la création de "*centres de retour*" en dehors du territoire de l'UE, étend considérablement les pouvoirs de détention à 24 mois (y compris pour les enfants), affaiblit les droits de recours et intensifie la surveillance et le contrôle numérique. Ils affirment que ces mesures violent les normes internationales en matière de droits humains, risquent de plonger les personnes concernées dans un vide juridique et affectent de manière disproportionnée certains groupes ethniques.

Au-delà des débats juridiques et moraux, les expulsions restent l'une des mesures migratoires les plus coûteuses pour les pays de l'UE. Selon la Cour des comptes allemande, l'expulsion d'une personne peut coûter entre 5 000 et 15 000 euros, selon la destination et les besoins en matière de sécurité. Les vols vers des pays comme l'Afghanistan ou le Pakistan sont parmi les plus chers, nécessitant souvent des avions affrétés, du personnel médical et des escortes policières. De plus, les paiements en espèce versés aux personnes expulsées, qui peuvent varier entre 50 et 1000 euros, ont représenté quelque 21,5 millions d'euros en Allemagne en 2023 dans le cadre du programme d'aide au retour, essentiellement pour garantir les normes humanitaires et juridiques des renvois.

Les partisans d'un nouveau règlement sur le retour estiment que la mutualisation des procédures et des données pourrait réduire les doublons et les coûts. En face, ses détracteurs affirment que les obligations administratives et humanitaires rendent les retours à grande échelle trop coûteux. Le fonds de solidarité de trois milliards d'euros créé par la Commission pour aider les États membres à mettre en œuvre le nouveau Pacte sur la migration pourrait temporairement compenser ces dépenses, mais la viabilité financière à long terme du système de retour de l'UE reste incertaine.

Le ministre allemand a également annoncé sa volonté de permettre des "*détentions illimitées*" pour les personnes devant être expulsées, provoquant une salve des critiques au sein de la coalition gouvernementale réunissant son camp des conservateurs et les sociaux-démocrates. Son discours reflète l'hostilité à l'immigration croissante en Allemagne. Ces dernières semaines, le ministre a rappelé que l'Allemagne "*ne doit plus être un aimant pour l'immigration clandestine – nous changeons notre politique migratoire*", ajoutant que le pays passait du rôle de "*frein*" à celui de "*moteur*" dans le changement de cap européen en matière de migration. "*Nous devons mettre fin à la surexploitation de notre pays*"

Le gouvernement allemand est confronté à la frustration de la population face à la pénurie de logements, aux défis de l'intégration et aux contraintes budgétaires locales. Le ministère de l'Intérieur a enregistré plus de 220 000 demandes d'asile au cours du premier semestre 2025, soit une augmentation de plus de 20 % par rapport à l'année précédente. Reste que selon le parti social-démocrate (SPD) et les Verts, la détention illimitée violerait la Constitution allemande et la législation européenne en matière de droits de l'Homme. Un expert en migration du SPD, a qualifié cette idée de "*violation des droits fondamentaux*", tandis qu'une députée du Parti vert, l'a décrite comme "*juridiquement et moralement inacceptable*". Le ministre est ainsi accusé de courtoiser les électeurs d'extrême-droite à l'approche des élections régionales de l'année prochaine. Dans le même temps, ses partisans affirment qu'il répond à "*l'état d'esprit du pays*" et rétablit la confiance du public dans le contrôle migratoire.

L'Allemagne a mené des négociations directes avec les talibans à Kaboul. Selon le ministère de l'Intérieur, une délégation allemande a récemment tenu des "*discussions techniques*" avec des représentants talibans, ce qui constitue l'engagement le plus concret entre Berlin et le régime fondamentaliste islamiste depuis sa prise de pouvoir en 2021.

Dans son discours au Parlement le 18 septembre 2025, le ministre a confirmé que l'Allemagne avait l'intention de poursuivre les expulsions vers l'Afghanistan : "*Nous veillerons à ce que ces vols ramènent de manière continue, régulière et appropriée les criminels en Afghanistan*". Selon certaines informations, les négociations seraient sur le point d'aboutir à un accord officiel d'expulsion. Cette décision est d'autant plus controversée que l'Allemagne n'entretient aucune relation diplomatique officielle avec Kaboul, dont le nouveau régime viole systématiquement les droits humains et les droits des femmes.

Les détracteurs de cette coopération craignent qu'elle légitime le régime taliban et compromette les efforts internationaux qui visent à l'isoler pour faire pression. Ses partisans affirment qu'un engagement limité permettrait à Berlin d'exiger des garanties en matière de droits humains et de gérer les expulsions sans avoir recours à des intermédiaires tels que le Qatar. Depuis le retour au pouvoir des talibans, l'Allemagne a effectué deux vols d'expulsion vers l'Afghanistan, tous deux facilités par le Qatar, dont un en juillet 2025 transportant 81 hommes condamnés pour des crimes graves.

L'isolement psychologique dans les centres Dublin

Les autorités allemandes ont ouvert deux "centres Dublin". L'un dans la ville de Hambourg, au nord du pays, l'autre dans la ville d'Eisenhüttenstadt, dans l'est, près de la frontière polonaise, au début de l'année. Ils ont pour but d'accélérer le retour des migrants censés être expulsés en vertu du règlement de Dublin, qui détermine le pays responsable du traitement d'une demande de protection internationale en Europe.

En juin, des personnes hébergées dans le centre d'Eisenhüttenstadt ont dénoncé leur situation dans une lettre ouverte, confirmant les critiques formulées par les associations de défense des droits de l'homme. "*Sur notre carte plastifiée figure un D qui signifie Dublin. Tout le monde sait que nous sommes les futurs expulsés vers la Pologne. Nous sommes traités différemment des autres dans le camp. Nous nous sentons séparés dans le camp Dublin. C'est une honte pour nous*", explique la lettre.

Le gouvernement allemand a adopté le mois dernier deux projets de loi : donner aux Länder le pouvoir d'ouvrir davantage de centres Dublin, et restreindre la liberté de circulation des personnes dont la demande d'asile a été rejetée. Ces projets de loi doivent encore être examinés par le Parlement. "*Il y a un grand débat politique sur la création de centres similaires dans toute l'Allemagne*", observe l'une des porte-parole de ProAsyl, une organisation allemande de défense des droits des migrants. "*Nous sommes préoccupés par la multiplication des centres qui pratiquent une forme de ségrégation en fonction du statut*". "*Plus les personnes sont isolées, plus elles sont soumises à un stress psychologique*."

Le règlement de Dublin stipule qu'une personne doit déposer sa demande d'asile dans le premier pays par lequel elle est entrée dans l'Union européenne. Ces pays sont généralement ceux qui se trouvent aux frontières extérieures de l'UE, comme l'Italie ou la Pologne. L'Allemagne, géographiquement entourée de pays signataires de Dublin, a fait le plus grand nombre de demandes de transfert au titre du règlement de Dublin l'année dernière, selon Eurostat. Mais moins de 8 % des quelque 74 500 demandes ont abouti à une expulsion. Cet écart est dû à la réticence ou au refus de certains membres de l'UE de reprendre des demandeurs d'asile. Il arrive aussi que des tribunaux bloquent des expulsions en raison des

mauvaises conditions d'accueil constatées dans le pays de retour. En Allemagne, les retards bureaucratiques peuvent rendre difficile le respect du délai de six à 18 mois pour le transfert d'une personne. Or, au-delà de ce délai, les autorités allemandes doivent traiter la demande, selon les experts politiques.

"L'hébergement centralisé facilite le suivi des personnes concernées et simplifie les procédures telles que la notification des décisions concernant leur dossier", avait déclaré en février le ministère de l'Intérieur du précédent gouvernement. Les centres de retour Dublin ont également pour objectif de garantir que les personnes concernées ne bénéficient pas des prestations sociales accordées aux demandeurs d'asile ordinaires. Le placement de personnes "dublinées" dans des centres spéciaux risque toutefois d'aggraver la détresse de personnes souvent déjà vulnérables. *"Je ne pense pas que cela aura beaucoup d'effet, très honnêtement. Je pense qu'il s'agit d'une politique symbolique. C'est juste pour montrer que quelque chose est fait"*, estime un chercheur en migration à l'université Humboldt de Berlin.

Une juriste au Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) basé à Bruxelles, voit dans les centres Dublin *"l'une des politiques dissuasives classiques"* mises en place à travers l'Europe. Selon elle, *"l'idée est d'abaisser les normes autant que possible"*, précisant qu'il existe des approches similaires en Belgique et en Suède.

Le premier centre Dublin, installé dans un centre d'accueil ordinaire à Hambourg, ambitionne de préparer les expulsions dans un délai de deux semaines. À la fin du mois d'août 2025, 75 hommes avaient été hébergés dans ce centre, dont 38 ont été transférés vers un autre pays européen, selon le ministère régional de l'Intérieur de Hambourg. Les personnes séjournant dans le centre Dublin ne reçoivent que des prestations en nature pour leurs besoins quotidiens, ainsi que 8,85 euros toutes les deux semaines pour couvrir leurs dépenses supplémentaires en articles d'hygiène.

"Il est encore trop tôt pour une évaluation définitive", estime le ministère. *"Cependant, des développements positifs commencent à se dessiner, par exemple en ce qui concerne l'amélioration des procédures et de la coordination"*.

À Eisenhüttenstadt, le centre Dublin consiste en un bâtiment dédié dans l'enceinte d'un centre d'accueil ordinaire. Le bâtiment est consacré aux demandeurs d'asile qui ont déjà demandé une protection internationale en Pologne voisine. Ces personnes sont identifiées au moment d'arriver en Allemagne grâce à l'Eurodac, une base de données biométrique centralisée, qui stocke les empreintes digitales des demandeurs d'asile dans toute l'UE. *"Cela fait du centre d'Eisenhüttenstadt un modèle à suivre pour tous les autres Länder"*, indique le gouvernement.

Cela n'empêche pas le directeur du centre d'Eisenhüttenstadt, de concéder que le système n'a pas été très concluant jusqu'à présent. Sur les 75 personnes hébergées dans le centre depuis mars, seules cinq ont été expulsées vers la Pologne, dont quatre sont revenues en Allemagne et ont déposé une nouvelle demande d'asile. *"Cet instrument est loin d'être efficace et constitue une nouvelle preuve du dysfonctionnement total de la législation européenne"*, explique le directeur. *"Avant que l'on puisse développer les centres Dublin, il faut une nouvelle législation qui garantisse que les décisions de retour puissent être exécutées et respectées. Tant que ce n'est pas le cas, les centres Dublin ne changent rien."*

Eisenhüttenstadt est une ville industrielle endormie qui a connu un exode de sa population. Par un après-midi grisâtre de septembre 2025, un groupe d'activistes s'est réuni sur une pelouse devant l'entrée du centre d'hébergement. Dans le cadre d'une tournée visant à sensibiliser le public aux droits des migrants, le groupe a prévu un concert l'après-midi, des discours et une distribution de repas chauds. *"Pas de centres Dublin à Eisenhüttenstadt"*, peut-

on lire sur une banderole.

Pour l'activiste d'une petite association qui soutient les réfugiés et les demandeurs d'asile à Eisenhüttenstadt, *"le centre est un problème"*. Il fait remarquer que les personnes du centre de Dublin ne sont pas autorisées à quitter leur chambre la nuit, le moment où les expulsions ont généralement lieu. *"Nous nous battons pour mettre fin à cela, pour fermer ce centre de Dublin, car il pourrait être le premier d'une longue série"*, explique-t-il.

"Le camp n'est pas une bonne chose, honnêtement", estime un soudanais, 28 ans, arrivé en Allemagne par la Turquie et la Grèce *"pour trouver la paix"* après avoir fui le Soudan déchiré par la guerre. *"Il n'y a pas de bonnes salles de bain et de toilettes, il n'y a pas d'intimité et beaucoup de monde dans une seule pièce."* Un autre homme, originaire du Cameroun explique avoir *"des amis, quelques personnes à qui j'ai parlé, qui viennent de Pologne, et c'est encore plus difficile pour eux. Je ne pense pas que ce soit la meilleure expérience pour un être humain d'être séparé ou isolé des autres."*

Les personnes passées par un centre Dublin sont réticentes à parler aux journalistes. Un ressortissant soudanais ayant séjourné dans le centre en mars a toutefois accepté de témoigner, mais à condition de rester anonyme. Il a décrit un cadre plus restrictif que le reste du camp, une surveillance accrue et une *"vie dans l'anxiété"*. Expulsé vers la Pologne depuis le centre Dublin d'Eisenhüttenstadt en avril, il est revenu en Allemagne le jour même et a finalement été accueilli par une paroisse locale qui lui a offert l'asile religieux. Son témoignage fait écho à la lettre ouverte de juin dénonçant le nouveau centre. *"Nous souffrons et vivons dans la peur et l'angoisse constantes d'être expulsés, en raison des visites fréquentes et inopinées de la police"*.

Le directeur du centre, rejette ces allégations, les qualifiant de *"probablement inventées"* pour attirer l'attention des médias. Il assure que toutes les personnes hébergées au centre d'accueil sont traitées de manière égale et que les tribunaux ont retoqué la législation sur la réduction des prestations sociales dans le centre de Dublin.

Pour l'ECRE, la priorité est désormais de comprendre quel avenir sera réservé à ces centres Dublin en Allemagne alors que le pays implémente le nouveau pacte européen sur les migrations, qui doit être mis en œuvre d'ici juin 2026 par tous les pays membres de l'UE. Ce pacte offre aux Etats une plus grande marge de manœuvre pour restreindre les conditions d'accueil de demandeurs d'asile. *"Les conditions dans ces centres doivent continuer à être surveillées"*, note la juriste.

BELGIQUE

Le gouvernement condamné pour ne pas avoir hébergé une famille afghane demandant l'asile

Un tribunal de Bruxelles a estimé, en référé le 9 octobre 2025, que l'État se plaçait dans l'illégalité en refusant d'héberger une famille afghane demandeuse d'asile. Les parents, et leurs trois enfants mineurs, ne s'étaient pas vu accorder de place dans le réseau Fedasil, l'agence belge chargée d'héberger les demandeurs d'asile, au moment du dépôt de leur dossier début août 2025. Les autorités avaient justifié leur décision par le fait que cette famille avait déjà obtenu le statut de réfugié en Grèce, premier pays d'arrivée en Europe. Fedasil lui avait alors suggéré de retourner en Grèce. Depuis, ces Afghans vivaient dans les rues de la capitale belge. Dans sa décision, le tribunal signale que cette famille *"se trouve dans une situation de grande précarité depuis [son] entrée sur le territoire belge"* (...), *"[ses membres] étant privés de couverture de leurs besoins élémentaires depuis l'introduction de leur demande d'asile en Belgique"*.

La justice reproche à l'État de ne pas avoir procédé à l'examen individuel des requérants – comme le stipule la législation - et de ne pas avoir "*pris en considération*" leur situation de vulnérabilité, "*sachant que la famille est composée de trois enfants mineurs, dont l'un requiert des soins médicaux urgents*". Selon les avocats cités par la presse belge, la ministre a donné instruction à Fedasil de refuser systématiquement les étrangers déjà réfugiés statutaires d'un autre pays de l'UE, sans examiner leur situation personnelle - se plaçant de facto dans l'illégalité.

Ces dernières années, la Belgique a reçu de plus en plus de dossiers d'asile venant notamment de Grèce. Notamment en raison du fait que l'intégration des réfugiés dans le pays hellénique est impossible, selon les requérants. "*On parle de personnes qui, malgré des papiers en règle, sont SDF là-bas, ont été bastonnées par la police grecque, ou encore n'ont pas été soignées malgré des pathologies sérieuses*", expliquait l'an dernier l'avocate belge, spécialiste du droit des étrangers.

Un fait que le tribunal n'a pas manqué de souligner : "*Il est avéré et amplement reconnu que le statut de réfugié en Grèce n'offre aucune garantie et que ceux qui en bénéficient se retrouvent en réalité dans une situation de précarité extrême*", notent les juges belges.

C'est la deuxième fois que l'État belge est condamné dans cette affaire. Dans une décision en première instance, datée du 21 août 2025, le tribunal avait déjà exhorté Fedasil à héberger cette famille. Mais l'agence a refusé d'exécuter ces décisions "*à la demande de la ministre*", indique la presse locale.

Dans son ordonnance du 9 octobre, le tribunal a déploré "*l'attitude obstructive manifeste de Fedasil*" et a appelé à ce que "*des mesures soient prises pour l'inciter à exécuter la décision judiciaire qui la condamne à héberger les défendeurs*". Cette décision pourrait faire jurisprudence : trois autres familles étrangères, deux couples avec un enfant et une mère seule avec un nourrisson, sont en attente de jugement pour des faits similaires.

Mais le gouvernement respectera-t-il ce jugement ? Contactée, la ministre de l'Asile et de la Migration n'a pas répondu. Interrogée, par le journal l'Echo fin septembre 2025, sur le grand nombre de condamnations de l'État belge pour ne pas avoir hébergé des demandeurs d'asile, la ministre avait assumé qu'elle refusait de se conformer aux décisions des juges à ce sujet. "*La déclaration de la ministre est préoccupante et porte atteinte aux fondements constitutionnels de notre État de droit, en particulier la séparation des pouvoirs*", avaient répondu les magistrats.

Ces dernières années, la Belgique, confrontée à une saturation de son système d'hébergement, durcit les conditions d'accueil des exilés. Début août 2025, Bruxelles a adopté une nouvelle loi qui vise particulièrement les personnes ayant obtenu un statut de réfugié dans un autre État de l'Union européenne (UE) et demandant à nouveau l'asile en Belgique. Selon la nouvelle législation, les personnes ayant reçu une réponse positive à une demande de protection antérieure dans un autre pays de l'UE n'auront plus droit à l'enregistrement et à l'hébergement à leur arrivée en Belgique, dans les centres Fedasil ou Croix-Rouge qui accueillent souvent ces primo-arrivants. Concrètement : elles seront considérées comme irrégulières sur le territoire, et donc potentiellement ciblées par des obligations de quitter le territoire.

Actuellement, 3 200 réfugiés statutaires ayant obtenu la protection dans un autre pays de l'UE sont pris en charge dans le réseau de Fedasil, sur un total d'environ 35 000 places, selon les données de l'agence.

ESPAGNE

Baléares

Les îles Baléares face à un afflux d'exilés sans précédent

Des dizaines d'embarcations bleues en fibre de verre sont abandonnées avant d'être détruites, tout comme les quelques affaires prises par les migrants pour cette dangereuse traversée de la Méditerranée. Des gilets de sauvetage flottent au milieu des restes de bouteilles d'eau et jerricans d'essence. Des doudounes, claquettes et fusées de détresse traînent encore, abandonnées par les exilés.

En périphérie de Palma de Majorque, c'est dans l'ancienne caserne militaire de Son Tous que les autorités entreposent les embarcations utilisées par les migrants pour traverser les quelque 300 km de mer qui séparent l'archipel espagnol de l'Algérie après leur sauvetage. Sur chacune des embarcations, sont inscrites les dates auxquelles les opérations de sauvetage ont eu lieu.

Selon les derniers chiffres du ministère de l'Intérieur espagnol, 6 104 migrants ont atteint l'archipel depuis le début de l'année. Une hausse de 75,4 % par rapport à l'an dernier. Depuis le 1er janvier, plus de 330 embarcations sont arrivées aux Baléares, c'est déjà plus que toute l'année 2024. *"Cet été particulièrement, c'était le chaos"*, raconte la directrice de l'Observatoire des migrations de l'université des îles Baléares (UIB) et professeure de droit international. *"Des bateaux arrivaient quasiment tous les jours cet été. Il y avait aussi des cadavres, des disparus. Ce sont des situations anormales qu'on ne voyait pas l'année dernière". "Parfois, il y avait deux, trois, voire quatre bateaux qui arrivaient en même temps !"*

Une situation inédite qui a poussé le gouvernement à décréter *"l'état d'urgence migratoire"* le 16 septembre 2025. Un dispositif légal permettant à l'administration d'accélérer les procédures administratives *"auquel il a fallu recourir afin d'accélérer la mise à disposition de structures équipées de services de base"* pour les migrants, indique le gouvernement. Ainsi, près de sept millions d'euros ont été débloqués pour la création de structures temporaires d'accueil dans l'archipel. À Ibiza et Formentera, des grandes tentes blanches permettront d'accueillir respectivement 120 et 20 migrants pour *"un maximum d'une journée"*, précise la délégation du gouvernement espagnol aux îles Baléares. À Palma, qui concentre la plus grosse part des arrivées, l'installation a pris du retard. En attendant, tandis que les paquebots de croisière inondent le port de leurs lumières, un discret hall de la station maritime est laissé ouvert la nuit pour que les exilés puissent y dormir avant d'embarquer pour la péninsule le lendemain. Dès 20 heures, les agents d'accueil laissent la porte ouverte au cas où la police viendrait déposer des exilés. Ces dernières semaines, une employée de la station maritime nous raconte découvrir, en arrivant au travail le matin, *"pratiquement tous les jours"* des migrants patientant sur les bancs de fer du hall.

Toutefois, la fréquence de leur présence varie au gré des arrivées des embarcations - et des sauvetages. Ce soir d'octobre, les quais resteront vides. Aucun sauvetage n'a eu lieu ces derniers jours. *"Mais c'est presque tous les jours que la police nationale organise un convoi avec un bus"*, assure un agent de la police portuaire. Et il n'a pas été le seul à être pris de court par cette hausse des arrivées. La *"route algérienne"* n'a jamais été aussi empruntée. Cet été, la présence de migrants dormant dehors aux alentours de la gare maritime a été un électrochoc pour de nombreux citoyens pour qui la situation migratoire s'est imposée dans le quotidien. *"Les associations se sont vite mobilisées alors que le gouvernement regardait ailleurs"*, estime un ancien capitaine de la marine marchande, qui est particulièrement touché par le drame qui se joue en mer à quelques kilomètres des plages bondées de vacanciers. *"C'est notre cri, celui de la société civile, qui a fait changer les choses"*.

Depuis septembre 2025, la Croix-Rouge distribue nourriture, vêtements et autres produits de première nécessité aux exilés arrivant aux Baléares. L'organisation s'occupe aussi des personnes particulièrement vulnérables comme les femmes enceintes ou les personnes ayant besoin d'une prise en charge médicale, explique la coordinatrice de la Croix-Rouge aux Baléares. L'ONG dispose d'un centre de 44 places à Palma mais étant débordée, elle a dû se résoudre à placer des migrants dans des hôtels. *"Depuis cet été, nous avons 20 places supplémentaires dans un hôtel de la ville".*

Mais c'est surtout le profil des exilés qui a provoqué les tensions du système sur l'île. Avant, la grande majorité des migrants venaient d'Algérie. Désormais, de plus en plus de Subsahariens prennent place dans ces embarcations. En 2023, 73 % des personnes arrivant aux Baléares étaient d'origine maghrébine. En 2025, ce pourcentage est descendu à 30 % alors que celui des personnes en provenance d'autres pays africains a atteint 70 %.

Une conséquence directe des accords conclus avec la Mauritanie par l'Union européenne (UE) et l'Espagne. *"Cela a incité les migrants à se diriger vers l'Algérie, où cette surveillance est absente et où, de plus, le trajet est plus court que celui vers les Canaries : ils peuvent être ici en 15 heures et rejoindre l'Union européenne depuis l'Afrique".*

Des Maliens, Sénégalais, Gambiens, Burkinabè, Somaliens ou encore Pakistanais se retrouvent donc dans des embarcations au départ des côtes algériennes. Un détail qui pourrait sembler anodin, mais *"c'est un changement très important". "Contrairement aux Algériens par exemple, ces personnes peuvent demander l'asile. Le gouvernement espagnol doit donc les protéger". "Le système s'est effondré parce qu'il n'était pas préparé à recevoir autant de personnes".*

Devant le fait accompli, les autorités espagnoles n'ont d'autres choix que d'envoyer les migrants vers la péninsule. Dorénavant, *"la logique est de faire partir toutes les personnes qui arrivent"*, complète la directrice de l'observatoire des migrations. Chaque migrant arrivant aux Baléares se voit maintenant distribuer un ticket pour embarquer vers le continent. *"Là-bas, ils pourront rejoindre un centre et demander l'asile ou poursuivre leur route migratoire"*, explique la coordinatrice de la Croix-Rouge.

Une route migratoire qui est loin d'être sans risques. Selon le délégué du gouvernement aux Baléares, 45 corps de migrants décédés ont été retrouvés sur la côte ou en mer depuis le début de l'année. Entre 12 et 15 disparus sont confirmés et *"beaucoup d'autres ont peut-être entrepris le voyage et nous n'avons pas de nouvelles"*. D'après l'ONG espagnole Caminando Fronteras, qui surveille les flux de migrants vers l'Espagne, au moins 517 personnes sont décédées en 2024 sur cette route algérienne et des centaines sont portées disparues.

Un Algérien en situation irrégulière à Palma, a fait de la recherche des disparus son quotidien. Sur son calepin, il note avec précision les noms des différents disparus et leur ville de départ. Sur WhatsApp, un groupe de discussions avec les proches est créé pour chaque embarcation dont la disparition lui est signalée. Il évoque notamment un groupe de 13 personnes, parti d'Algérie le 21 septembre 2025. *"Nous avons aussi contacté Alarm Phone [plateforme d'aide aux migrants sur la route de l'exil] mais nous sommes sans nouvelles"*.

Cet Algérien de 34 ans n'est pas le seul à partager son inquiétude. Novembre est réputé pour être le moment de l'année durant lequel la route migratoire algérienne est la plus intense. *"On est dans une situation d'attente. On verra ce qu'il va se passer"*, estime la Croix-Rouge qui se dit prête à toute éventualité. *"Nous sommes préoccupés". "Les conditions d'accueil se sont améliorées ces deux derniers mois mais il y a encore beaucoup à faire"*. De son côté, la présidente du gouvernement des Îles Baléares, s'est rendue à Bruxelles pour

réclamer le déploiement de Frontex, l'agence européenne de surveillance des frontières, au large de l'archipel. *"Les îles Baléares sont aujourd'hui la principale porte d'entrée de l'immigration irrégulière vers l'Europe via la Méditerranée"*, a-t-elle déclaré devant la Commission européenne. Le commissaire européen aux Affaires intérieures et à la Migration, s'est dit prêt à déployer des membres de l'agence, à condition que ce soit le gouvernement espagnol qui en fasse la demande.

Ceuta

Une mère et son enfant de 10 ans atteignent Ceuta à la nage

Dimanche 12 octobre 2025, une mère et son fils de 10 ans ont pris la mer depuis la ville de Fnideq, au Maroc, afin de rejoindre l'enclave espagnole à la nage. Une vidéo diffusée par les médias locaux montre un jeune garçon se tenir fermement à une planche dans une mer agitée, sa mère à ses côtés. Les deux semblent épuisés, après des heures à lutter contre les vagues avec pour seul accessoire une combinaison de plongée et des palmes.

Sous le regard médusé des personnes présentes sur la plage, la mère et son fils parviennent à atteindre le rivage, où ils sont immédiatement pris en charge par la Garde civile espagnole. À leur arrivée sur le sable, leur visage laisse entrevoir la peur qu'ils ont dû ressentir tout au long de cette périlleuse traversée qui aurait pu être dramatique. La mère et son enfant ont ensuite été emmenés à l'hôpital pour un examen médical, puis ont été orientés vers le CETI, le centre d'accueil de la ville.

Face au renforcement des contrôles près des barbelés séparant Ceuta du Maroc, les migrants tentent désormais d'entrer sur le territoire espagnole à la nage. Mais la distance qui sépare l'enclave espagnole du territoire marocain a beau être courte, le trajet n'en est pas moins risqué. Les forts courants et les rochers le long du rivage rendent le parcours particulièrement dangereux. *"[La traversée] était très difficile, il faut être un bon nageur pour y parvenir (...) J'ai eu beaucoup de difficultés car la mer était très agitée et elle vous emporte vers les rochers. Personne ne peut comprendre, sauf ceux qui ont déjà essayé"*, avait témoigné une Marocaine de 19 ans, qui documente son voyage sur les réseaux sociaux.

Depuis le début de l'année, au moins 30 personnes sont décédées en tentant de rejoindre à la nage l'enclave espagnole depuis le Maroc.

Ces traversées illustrent le désespoir d'une partie de la population marocaine, dans un pays où le taux de chômage s'élève à 13,3%, et où 36% des 15-24 ans sont sans emploi. Depuis fin septembre 2025, le Maroc est le théâtre d'une contestation sociale inédite par son ampleur. À l'appel du collectif GenZ 212, des centaines de jeunes manifestent pour réclamer davantage d'investissements dans la santé, l'éducation, mais aussi des conditions de vie dignes.

Dans ce contexte, beaucoup se découragent et espèrent se construire un avenir en dehors de chez eux, dans un pays européen notamment. A l'instar de leur compatriotes masculins, les jeunes femmes sont de plus en plus nombreuses à vouloir fuir le Maroc. Mais leur voyage interroge la société marocaine. *"Ces actes bousculent les représentations sociales car l'endurance et la force - nécessaires pour nager jusqu'aux rives espagnoles - sont des qualités généralement attribuées aux hommes dans la société marocaine"*. *"Mais en franchissant cette barrière à la nage seules, elles prouvent qu'elles sont aussi capables de le faire, au même titre que les hommes. Une femme qui prend son avenir en mains, cela choque l'opinion."*

GRECE

Un navire de croisière secourt 63 personnes en mer Ionienne

Dans la nuit du 22 octobre 2025, un navire de croisière, le paquebot Norwegian Epic, a secouru la vie de 63 migrants en détresse à quelque 111 kilomètres au sud-ouest de l'île de Zakynthos (Zante), en mer Ionienne. Selon des témoins oculaires, les migrants ont été retrouvés à bord d'un voilier de 10 mètres. Le sauvetage a été mené sous la direction du Centre grec de recherche et de sauvetage, et les migrants ont été conduits sains et saufs au port de Kalamata, à l'extrémité sud de la péninsule du Péloponnèse, en Grèce continentale.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

La Cour européenne des droits de l'Homme juge les garde-côtes grecs responsables de la mort de 16 exilés lors d'un naufrage survenu en 2018

Le 16 mars 2018, 16 personnes ont perdu la vie dans un naufrage survenu au large de l'île grecque d'Agathonisi, en mer Égée. Seules trois personnes ont pu atteindre l'île le lendemain, après des heures passées dans l'eau. Les familles de 14 victimes ont saisi la justice européenne pour dénoncer le rôle des garde-côtes grecs dans ce drame. C'est un manquement des autorités grecques qui a coûté la vie à au moins 16 personnes, décédées lors de ce naufrage.

Dans un arrêt rendu le 14 octobre 2025, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a jugé que les autorités grecques n'avaient pas agi promptement de manière à sauver les vies mises en danger lors de ce naufrage, rapporte l'ONG Refugee support Aegean qui représentait les familles de 14 victimes.

"Les autorités grecques n'ont pas pris les mesures nécessaires pour secourir les personnes concernées, alors qu'elles auraient dû être conscientes du danger immédiat dès le moment où elles ont été informées de l'incident par un proche des victimes, tôt dans la matinée du 16 mars". "La Cour a également condamné la Grèce pour l'inefficacité de l'enquête pénale sur l'incident, qui a conduit le procureur du tribunal maritime du Pirée à classer l'affaire."

Effectivement, selon le déroulé des événements, les garde-côtes grecs auraient pu secourir les naufragés s'ils avaient réagi rapidement aux premiers messages de détresse envoyés par le frère de l'une des victimes.

Partie de la ville turque Didim, l'embarcation de migrants s'est retrouvée en difficulté entre 1h30 et 2 heures après son départ, alors qu'elle se trouvait au large d'Agathonisi, au sud de l'île de Samos. Une Afghane à bord du bateau prévient alors son frère qui se trouve à Samos que l'embarcation est en train de couler. Le frère de la jeune femme alerte immédiatement le numéro d'urgence internationale 112 puis échange à de nombreuses reprises avec le centre de coordination des secours des garde-côtes grecs à qui il indique la localisation du bateau. Mais, malgré tous ces efforts, aucun dispositif de secours n'est envoyé le 16 mars. Au moins 16 personnes perdent la vie dans le naufrage et ce n'est que le lendemain, après avoir passé des heures dans l'eau, que les trois survivants - deux femmes et un homme - parviennent à accoster sur Agathonisi.

Ce n'est alors que dans la matinée du 17 mars que les garde-côtes grecs lancent une opération de recherche et sauvetage dans la zone du naufrage. Seize corps sont retrouvés mais aucun survivant n'est trouvé en mer. Dans leur récit des faits, les autorités grecques ont avancé que le naufrage avait eu lieu le 17 mars et que leur opération avait donc été lancée à temps. Par la suite, une enquête pénale préliminaire sur les circonstances du naufrage a été

ouverte et, *"parallèlement, la Direction des affaires internes des garde-côtes grecs a ouvert une enquête disciplinaire sur la responsabilité éventuelle des garde-côtes"*. Mais celles-ci ont été classées sans suite.

Ce n'est pas la première fois qu'Athènes est condamnée par la CEDH pour des faits concernant les exilés sur son sol. Cela a été le cas en Mars 2025.

Deux femmes meurent dans un nouveau naufrage en mer Égée

Jeudi 16 octobre 2025 à 22h30, un bateau transportant 29 migrants a heurté une côte rocheuse de l'île grecque de Chios, en mer Égée, tuant et blessant plusieurs passagers. *"Lors d'une opération de secours, deux femmes ont été découvertes sans vie et 10 personnes, dont trois blessées grièvement, ont été transférées à l'hôpital de Chios"*, a indiqué un responsable du bureau de presse des garde-côtes. Les autres exilés ont été envoyés dans le centre d'accueil et d'identification (RIC) de Vial, selon la presse locale.

IRLANDE

Nouvelle nuit de manifestation anti-migrants devant un centre d'accueil à Dublin

Dans la nuit du mercredi 22 octobre 2025 à jeudi, le quartier de Sarggat, dans le sud-ouest de Dublin, a été secoué pour la deuxième nuit consécutive par des manifestations anti-migrants violentes devant le Citywest Hotel, un centre d'accueil de demandeurs d'asile.

Une première manifestation s'était déroulée pacifiquement lundi suite à l'annonce de l'inculpation d'un demandeur d'asile de 26 ans pour l'agression sexuelle présumée d'une fillette irlandaise de 10 ans dans le secteur. Mais dès le lendemain, jusqu'à 2 000 manifestants, parmi lesquels certains munis de drapeaux irlandais et de pancartes anti-migrants, se sont réunis dans la soirée, provoquant les premiers heurs. Sept individus ont été arrêtés. Après cette première soirée très agitée, la police irlandaise avait annoncé une *"réponse robuste"* en cas de poursuites des violences. Le ministre de la Justice, de l'Intérieur et de l'Immigration avait salué les premières arrestations et promis que *"d'autres [suivraient]"* en cas de poursuites des manifestations.

Mais l'annonce n'a pas eu l'effet escompté puisque les troubles ont repris dès le lendemain. Une centaine de manifestants se sont de nouveau regroupés devant le Citywest Hotel malgré les efforts déployés par les forces de l'ordre pour tenter de maîtriser la colère des manifestants. *"Entre 19 heures et 20 heures, des centaines de manifestants se sont à nouveau confrontées à environ 40 policiers"*. Au terme des affrontements, 23 personnes ont été arrêtées.

La manifestation survenue dans la soirée de mercredi s'est révélée être particulièrement violente. *"Les troubles à l'ordre public ont été principalement le fait de jeunes adultes et adolescents"*, a renseigné la police irlandaise. Des émeutiers ont jeté des bouteilles, des briques mais aussi des feux d'artifices et d'autres projectiles en direction des forces de l'ordre, indique la police. Deux agents ont ainsi été blessés et transportés à l'hôpital. La veille, un fourgon de police avait été incendié.

"Il s'agit d'actes de violence commis dans le but d'endommager le bâtiment Citywest et d'intimider les personnes qui s'y trouvent", a déclaré mercredi le commissaire de police qui a condamné ces troubles qu'il a qualifié de *"totalement inacceptables"* avant d'assurer de sa détermination *"à ce que d'autres personnes soient identifiées et traduites devant les tribunaux pour répondre de leurs actes."*

Lors d'une intervention au Parlement, le Premier ministre, a salué la police pour

sa "bravoure, son courage et son professionnalisme" face à une "situation très sérieuse et grave". Par crainte que les affrontements ne se reproduisent, une "importante opération de police" qui devrait rester en place dans les prochains jours, a été déployée à Dublin afin de "protéger les résidents du centre d'accueil". Plus de 2 400 immigrés vivent sur le site de Citywest, utilisé par l'État irlandais comme centre permanent d'hébergement pour la protection internationale.

La situation tendue inquiète les résidents. Un demandeur d'asile pakistanais arrivé en Irlande depuis trois mois et vivant à Citywest, a confié au média irlandais avoir vécu "*une nuit effrayante et sombre*". "*Nous ne sommes pas ici pour prendre quoi que ce soit à qui que ce soit ; nous voulons simplement la sécurité, la paix et une chance de mener une vie normale. J'espère que les gens pourront nous voir comme des êtres humains*".

Les récentes manifestations rappellent les troubles anti-migrants qui ont éclaté en Irlande du Nord en juin 2025 : des hôtels avaient déjà été pris pour cibles et des dizaines de policiers blessés, après l'arrestation de deux adolescents accusés d'avoir tenté d'agresser sexuellement une jeune fille. Les actes de violence survenus ces derniers jours ont été organisés et planifiés en amont sur les réseaux sociaux par des groupes pour "*attiser la haine et la violence*", a indiqué la police. Le bâtiment visé et sa fonction de centre d'accueil pour demandeurs d'asile font aussi écho aux manifestations d'extrême droite qui avaient secoué plusieurs villes du Royaume-Uni cet été. Les deux pays - Irlande et Royaume-Uni - ont déjà connu de nombreux heurts violents et une multiplication des manifestations anti-migrants. Un climat révélateur du sentiment anti-migrants grandissant outre-Manche.

ITALIE

Pour la première fois, une ONG de sauvetage en mer devant la justice pour aide à l'immigration clandestine

Six membres de l'ONG italienne Meditteranea Saving Humans (MSH) sont accusés par la justice italienne d'avoir reçu de l'argent du géant danois du transport maritime AP Moeller-Maersk contre l'accueil de migrants qui étaient bloqués à bord d'un de ses cargos. Les humanitaires ont comparu mardi 21 octobre devant le tribunal de Raguse, en Sicile - la prochaine audience est fixée au 13 janvier. Parmi les six membres comparaissant devant la justice pour association criminelle visant à favoriser l'immigration illégale figurent, entre autres, le cofondateur de MSH, commandant du navire humanitaire Mare Jonio, appartenant à l'ONG, ainsi que des membres de l'équipage, dont un médecin.

L'affaire remonte à septembre 2020 : l'ONG avait transféré sur son navire de sauvetage, le Mario Jonio, 27 migrants bloqués depuis plus d'un mois sur le cargo Maersk Etienne du transporteur danois. Le navire commercial avait porté secours à 27 migrants, dont une femme et un enfant, sur un petit bateau de pêche qui était en train de couler le 4 août 2020, à la demande de Malte. La petite île européenne avait refusé pendant des jours de laisser les rescapés débarquer sur son territoire, tout comme l'Italie.

À bord, la situation était rapidement devenue intenable. Début septembre, trois rescapés avaient même sauté à l'eau avant d'être repêchés par l'équipage et ramenés à bord. "*La santé mentale et physique des personnes secourues (nous) préoccupe*" avait déclaré la société qui gère le bateau, ajoutant avoir reçu des menaces de grève de la faim de la part des naufragés. La Commission européenne, le Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) mais aussi la Chambre internationale de la marine marchande (ICS) avaient lancé un appel pressant pour le

débarquement des 27 migrants, accusant les gouvernements européens d'être en contravention avec le droit international.

Après 38 jours d'impasse, les exilés avaient finalement été transférés sur le navire humanitaire Mare Jonio. *"Nous sommes soulagés et reconnaissants. Les rescapés peuvent finalement recevoir les soins médicaux dont ils ont besoin et notre équipage peut continuer son voyage en sécurité"*, avait alors déclaré le directeur technique du Maersk Tankers. Le Mare Jonio avait débarqué les naufragés le 12 septembre à Pozzallo, en Sicile. *"Cela met fin à l'impasse la plus longue et la plus honteuse de l'histoire maritime européenne"*, avait signalé Meditteranea Saving Humans.

Y a-t-il eu transaction financière entre l'ONG et le navire pour accueillir les migrants à bord du Mare Jonio ? Le procès qui s'est ouvert mardi - le premier de ce genre en Italie - devra répondre à cette question. L'accusation avance que oui : le sauvetage était motivé par des raisons financières, mettant en avant un versement de 125 000 euros de Maersk à Idra, une société qui chapeaute MSH, plusieurs mois après les faits. Le géant du transport maritime s'en défend. Il avait indiqué, dans un communiqué publié en 2021, qu'il avait décidé, plusieurs mois après l'incident, de verser cette contribution pour *"couvrir une partie des coûts"* supportés par l'ONG, et qu'*"à aucun moment"* une compensation financière n'avait été évoquée avant ou pendant l'opération. Il rappelait en outre que lors du sauvetage des migrants, ses appels répétés à l'aide avaient été ignorés par les autorités et que la situation à bord était devenue *"critique d'un point de vue humanitaire"*. Pour MSH, le versement de cette somme constitue un *"don transparent"* de Maersk Tankers, compagnie propriétaire du cargo, *"en faveur du secours civil en mer"*.

"Cinq ans après les événements, le débat public s'ouvre enfin, ce qui sera pour nous l'occasion de rétablir la pleine vérité et la légitimité de ce qui s'est passé, et de transformer une accusation absurde contre le sauvetage en mer et la solidarité en un procès contre ceux qui, en mer, laissent mourir des femmes, des hommes et des enfants", a déclaré MSH dans un communiqué, lundi 21 octobre 2025. Lors de la première audience mardi, une série d'objections techniques ont été soulevées, concernant principalement l'utilisation d'écoutes téléphoniques impliquant *"des avocats, des journalistes, des évêques et même des parlementaires"*, a déclaré l'avocat de la défense.

Depuis son arrivée au pouvoir en 2022, le gouvernement ultraconservateur de la Première ministre italienne Meloni a fait de l'immigration clandestine son cheval de bataille, s'efforçant d'endiguer l'arrivée sur le territoire de migrants franchissant la Méditerranée. En première ligne de cette politique : les ONG de sauvetage en mer, largement entravées depuis trois ans dans leurs activités en Méditerranée centrale.

Manifestation contre les accords Italie-Libye

Samedi 18 octobre, des centaines de migrants et militants des droits de l'Homme ont manifesté à Rome pour dénoncer le partenariat Italie-Libye. Dans la manifestation, des dizaines de personnes originaires d'Afrique subsaharienne ont raconté ce qu'ils avaient enduré en Libye, et une minute de silence a été observée en mémoire de ceux qui ont péri en tentant de traverser la mer.

Une ivoirienne, 46 ans, a raconté avoir essayé de rejoindre l'Europe trois fois en bateau. La première fois, 12 personnes qui étaient avec elle sont mortes dans le naufrage de leur embarcation. Après que les forces libyennes ont intercepté son bateau, elle a passé six mois dans le centre de détention de Zaouia. *"J'ai vu de mes propres yeux des femmes être violées"*. *"On ne mangeait pas, c'était une angoisse totale."*

Plusieurs enquêtes ont montré que les centres de détention financés par l'UE en Libye étaient gérés par des trafiquants d'êtres humains. Ces dernières années, nombreux témoignages de migrants faisant état des sévices subis dans les geôles libyennes. Dans les prisons, les exilés sont exposés aux violences, aux tortures, aux extorsions ou encore au travail forcé.

Accord Rome-Tirana : au total, 132 migrants envoyés en Albanie, un "échec", selon les ONG italiennes

Il y a un an, le 16 octobre 2024, un premier groupe de 16 migrants devaient être transférés en Albanie depuis l'Italie en vertu d'un accord signé entre les deux pays. Sous les caméras du monde entier, ces 16 personnes, originaires d'Égypte et du Bangladesh, rejoignaient le centre du port de Shengjin, dans le nord du pays. Un autre centre, ouvert sur une ancienne base militaire à Gjader, avait également vu le jour.

Au total, et selon l'accord signé, jusqu'à 36 000 migrants, interceptés dans les eaux italiennes, pouvaient être envoyés chaque année dans ce pays des Balkans. Le but de l'Italie : externaliser une partie du processus d'asile pour soulager son pays de l'afflux migratoire. Depuis ces deux centres, les migrants peuvent effectuer une demande d'asile et en attendre la réponse.

Un an plus tard, l'accord a fait chou blanc. Selon un juriste, se fondant sur un rapport d'ONG italiennes, intitulé "Blessures aux frontières", 132 personnes ont été emmenées dans les centres albanais, dont 32 ont été rapatriées après des décisions de la justice italienne. *"Comme on peut le constater, l'échec est déconcertant"*.

Rapidement, en effet, l'accord s'était heurté à des obstacles juridiques, qui ont mis en lumière la contradiction entre cette politique migratoire et le respect des droits fondamentaux. Sur les 16 premiers migrants envoyés, quatre ont été identifiés comme "vulnérables" et renvoyés en Italie. Deux jours plus tard, la justice italienne a invalidé la rétention des 12 hommes restants, invoquant un désaccord entre l'Union européenne (UE) et l'Italie au sujet d'une liste de pays « sûrs ». L'Italie a établi une liste de pays dits "sûrs" : les hommes seuls originaires des pays figurant sur cette liste peuvent être envoyés en Albanie. Mais certains pays ne peuvent être considérés comme "sûrs" au regard du droit européen. Les 12 migrants sont donc repartis eux aussi vers l'Italie.

En novembre 2024, nouveau camouflet : un tribunal de Rome suspend la détention de sept migrants envoyés en Albanie. Idem en février 2025. Une quarantaine de migrants sont rapatriés en Italie après que la justice italienne a annulé leur transfert.

Face à ces échecs successifs, l'Italie a changé son fusil d'épaule. En mars 2025, le Conseil des ministres a adopté un décret-loi permettant de recycler ces structures en... centres de rapatriement pour migrants en situation irrégulière – des centres de rétention (CPR), en somme.

"Ces centres sont vides, coûtent beaucoup d'argent et ne servent à rien", avait déclaré à cette époque un avocat spécialiste du droit de l'immigration. *La "logique" du gouvernement, avec sa décision [de transformer ces centres albanais en CPR], c'est, [de montrer] que ces centres, en fin de compte, on les fait fonctionner d'une manière ou d'une autre".*

En juin 2025, maigre victoire pour Rome : la presse italienne révèle que cinq migrants égyptiens ont été renvoyés depuis le centre albanais de Gjader vers leur pays d'origine. Deux mois plus tard, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a invalidé le 1er août 2025 la base juridique même de l'accord controversé. Au cœur du problème : la

fameuse liste de pays dits sûrs. La Cour a aussi rappelé qu'un pays ne peut être considéré comme "sûr" s'il n'offre pas une "protection suffisante" à toutes les personnes se trouvant sur l'ensemble de son territoire.

Et quid des conditions de détention dans les centres albanais ? Savoir ce qui se passe précisément derrière les grilles est presque impossible : les autorités de Tirana se refusent à tout commentaire, renvoyant vers les Italiens. Interrogé par l'AFP pour savoir quelles sont leurs conditions de vie et quel est l'avenir de ces installations, le ministère italien de l'Intérieur a expliqué que le ministre avait *"répondu à plusieurs reprises sur ces points"*. Selon le rapport *"Blessures aux frontières"*, *"l'accès aux soins est limité et discriminatoire [...] Le droit à la défense est sévèrement limité, voire compromis"*.

"L'échec du protocole signé avec l'Albanie a poussé le gouvernement [italien] à le transformer en autre chose qui - comme l'a déjà réaffirmé la magistrature italienne - contredit la directive européenne sur les retours : à savoir qu'il n'est en aucun cas prévu que la détention administrative d'étrangers en attente d'expulsion en Italie puisse être effectuée dans un pays non membre de l'Union européenne", explique encore un juriste.

Pour l'heure, il est vrai, l'UE n'autorise pas l'externalisation des centres de rétention hors de son sol. Mais la Commission européenne veut réviser la directive « retour » de 2008 qui régit les expulsions des personnes en situation irrégulière. L'un des points les plus controversés est la possibilité de transférer des migrants vers des centres situés hors d'Europe. Cette mesure actuellement en débat au Parlement européen, pourrait être adoptée : elle ouvrirait alors la voie à la création de centres pour migrants en dehors des frontières de l'UE.

Arrivée au pouvoir en 2022, la Première ministre italienne a fait de la lutte contre l'immigration l'un des piliers de sa politique. Elle espère *"obtenir [via la directive retour] ce qu'elle n'a pas obtenu du pacte [avec l'Albanie] en particulier la possibilité de recourir à des expulsions expéditives"*, analyse l'ONG ARCI.

En visite en Albanie au printemps, le Premier ministre britannique n'a pas caché son souhait de créer lui aussi des *"hubs de retour"*. Son homologue albanais, avait alors été très clair : *"Le modèle que nous avons apporté en Albanie en coopération avec l'Italie (...) est un modèle qui prend du temps pour être testé. S'il fonctionne, il pourra être reproduit. Mais pas en Albanie, dans d'autres pays de la région"*.

Lampedusa

Une vingtaine de migrants disparus, deux morts et une centaine de secourus

Dimanche 19 octobre, les garde-côtes italiens ont porté assistance à 91 exilés à bord d'un bateau à la dérive à 25 km au large de l'île de Lampedusa. Dans ce canot parti jeudi de Zaouia, à l'ouest de la Libye, figuraient 85 hommes, une femme et cinq mineurs présumés. Ils sont originaires du Pakistan, d'Érythrée et de Somalie. *"Lors de l'inspection des zones sous le pont, d'autres migrants dans un état de santé grave et deux corps, tous deux masculins, ont été découverts"*, a précisé la marine italienne. Les deux exilés sont morts après avoir inhalé de l'essence sous le pont, tandis que 14 migrants sont dans un état grave. Ils souffrent de détresse respiratoire pour les mêmes raisons.

Trois jours plus tôt, un autre drame s'est joué en mer Méditerranée. Une embarcation avec une trentaine de migrants à son bord a chaviré, jeudi 16 octobre 2025, dans la zone de recherche et de sauvetage (SAR zone) maltaise. Dans la soirée, Malte a coordonné le sauvetage de ce canot, avec l'appui des autorités italiennes et l'agence européenne de

surveillance des frontières Frontex.

Onze personnes, dont trois femmes et deux mineurs, ont finalement été repérées vendredi 17 octobre 2025 par un avion des garde-côtes italiens, qui ont immédiatement lancé une opération de sauvetage avec l'aide d'un navire commercial présent à proximité. Selon les survivants débarqués à Lampedusa, une vingtaine de migrants ont péri dans ce naufrage. Seul un corps de femme a été récupéré par les forces italiennes. Les exilés, originaires d'Érythrée, du Soudan et de Somalie, avaient pris la mer depuis Tajourah, en Libye. Alarm Phone, avait alerté les autorités compétentes dès jeudi après-midi de *"la présence d'un bateau transportant environ 35 personnes dans la SAR zone maltaise mais elles n'ont pas réagi"*. *"Le bateau a chaviré, nous craignons une vingtaine de morts"*.

Au total la semaine dernière, plus de 2 100 exilés sont arrivés à Lampedusa, dont 744 pour la seule journée de jeudi. Le nombre d'arrivées cette année reste sensiblement le même que l'an dernier à la même période : on comptait 55 010 personnes débarquées entre le 1er janvier et 17 octobre 2024, contre 55 948 au même moment en 2025

Lundi 13 octobre 2025, des migrants secourus par les garde-côtes italiens ont déclaré avoir été victimes d'une « attaque armée » dans les eaux maltaises. La veille, Alarm Phone avait affirmé être *"en contact avec un bateau dans la zone de recherche et de sauvetage maltaise"*, à bord duquel *"des personnes signalent qu'elles sont actuellement la cible de tirs des 'soi-disant' garde-côtes libyens"*. Alarm Phone avait assuré que les migrants *"ont identifié les auteurs [des coups de feu] comme étant des miliciens libyens"*.

POLOGNE

Des milliers de manifestants nationalistes se rassemblent contre l'immigration

Samedi 11 octobre 2025 la place du Château, dans la vieille ville de Varsovie, en Pologne. Le slogan, devenu le refrain de ces manifestations anti-migrants, résonne sur l'esplanade : *"Ici, c'est la Pologne !"* Drapeaux polonais et pancartes anti-Tusk. Pour un manifestant, ces quelques mots sont un bouclier contre la hausse de la criminalité et l'atteinte à la culture polonaise que causerait l'accueil de migrants qu'il considère *"illégaux"*. *"La Pologne est le dernier pays où on peut encore se promener tranquillement dans les rues, même la nuit, sans craindre d'être volé, tabassé, ou que les femmes soient agressées sexuellement"*, affirme-t-il.

Comme lui, des milliers de Polonais sont venus manifester contre *"l'immigration illégale"* et la politique migratoire européenne, à l'appel du principal parti d'opposition Droit et justice (PiS). Celui-ci dénonce en particulier le pacte migratoire européen adopté en avril 2024 (la Pologne et la Hongrie ont voté contre), qui prévoit la relocalisation de dizaines de milliers de personnes depuis les pays de l'Union européenne (UE) dits *"de première ligne"*, par lesquels entrent la majorité des migrants, vers d'autres États invités à faire preuve de solidarité.

Le président polonais, lui-même issu du PiS, a adressé une lettre en ce sens cette semaine à la présidente de la Commission européenne dans laquelle il estime que son pays, où réside actuellement environ un million de réfugiés ukrainiens ayant fui l'invasion russe en 2022, a pris sa part. *"L'écrasante majorité des Polonais, toutes tendances politiques confondues, s'opposent à la relocalisation forcée des migrants en Pologne"*, prévient-il. *"Je ne consentirai pas à la mise en œuvre du Pacte sur la migration et l'asile en Pologne"*.

Une femme se dit ravie de cette déclaration. *"Notre président veut le bien des Polonais en Pologne, car on abuse de leur générosité. Rien qu'en accueillant les Ukrainiens,*

on doit leur donner un toit, un revenu, les soins de santé : d'où sort-on l'argent pour tout ça ? Tout ça a un coût !"

Le Premier ministre a assuré que la Pologne ne serait pas concernée par les relocalisations prévues dans le pacte migratoire. La Commission de Bruxelles doit détailler ses plans le 15 octobre. Opposé lui aussi à l'accueil de nouveaux réfugiés, il a ironisé en rappelant que la Pologne avait accordé un nombre record de permis de séjour sous les gouvernements dirigés par le PiS entre 2015 et 2023. Il a tenu le président du parti depuis 2003 et promoteur de la manifestation de samedi, comptable de ces statistiques. *"Seul [ce dernier] est capable d'attirer un nombre record de migrants en Pologne et d'appeler ensuite à des manifestations contre l'immigration"*.

Selon Eurostat en effet, la Pologne a accordé six millions de permis de séjour entre 2015 et 2023, l'Allemagne 4,3 millions et la France 2,4 millions. En 2024, Varsovie en a délivré près de 489 000, le troisième plus haut chiffre de l'UE après l'Espagne et l'Allemagne, mais le plus bas pour la Pologne depuis 2014.

SUEDE

Le gouvernement s'attaque au droit de résidence permanent des réfugiés

Le gouvernement suédois libéral, soutenu par l'extrême droite franchit encore une étape dans le durcissement de sa politique migratoire. La loi en cours de préparation vise la suppression du droit de résidence permanente accordé aux réfugiés dans le Royaume scandinave de 11 millions d'habitants. Un gouffre s'ouvre pour 98 000 à 180 000 personnes potentiellement concernées. La Suède s'était montrée particulièrement ouverte durant la crise migratoire de 2015.

Le rapport d'expert final, remis au ministre libéral de l'Immigration fin septembre 2025, marque une nouvelle étape dans le processus législatif et a provoqué un véritable tollé dans la société civile. *« À cette heure, c'est la pire offensive contre le droit des réfugiés »*, s'indigne un professeur à l'Université du Wisconsin-Madison (États-Unis) et spécialiste des questions de l'asile dans les pays scandinaves.

Anticipée pour une mise en application en janvier 2027, cette loi serait une catastrophe humaine, selon le chercheur. *« Toutes ces personnes qui ont fui des situations terribles à travers la planète ne vont pas simplement s'en aller comme l'espère le gouvernement. Elles vont se cacher. Inévitablement, certaines seront victimes d'exploitation par des réseaux criminels. »* L'objectif affiché du texte est d'encourager la naturalisation des résidents de longue durée, un argument auquel le professeur oppose les procédures complexes requises dont de nombreuses personnes seront exclues.

Le gouvernement doit désormais trancher sur l'avenir du texte encore à l'étape de consultation. L'ordre des avocats suédois le qualifie de *« une menace à l'État de droit en Suède »* et anticipe qu'elle contreviendrait à la Constitution suédoise et au droit européen.

<https://www.ouest-france.fr/europe/suede/en-suede-le-gouvernement-sattaque-au-droit-de-residence-permanent-des-refugies-694a9d6c-af2d-11f0-ad64-c51ff7d9b96e>

EUROPE

LA REFORME DE LA POLITIQUE EUROPEENNE D'EXPULSION, L'ESCALADE DE LA HONTE

En mars 2025, la Commission européenne a publié une proposition pour un nouveau règlement retour qui remplacerait la Directive Retour de 2008 en vigueur et qualifiée à l'époque de « directive de la honte » par la société civile. Sous le coup de la pression des États-membres, la Commission européenne **publie cette proposition de règlement hâtivement, sans étude d'impact et sans avoir consulté les organisations de la société civile au préalable.**

« Au lieu d'outils permettant d'éclairer le législateur sur la nécessité d'une telle réforme, la Commission se contente de reproduire des arguments fallacieux qui instrumentalisent les questions migratoires, en reprenant par exemple le mythe de l'appel d'air qui ne repose sur aucun fondement et en présentant les migrations sous l'angle d'une prétendue menace pour nos sociétés », affirme la responsable nationale des questions européennes de La Cimade.

La proposition de règlement repose sur une vision déformée des enjeux migratoires qui vient légitimer un panel de mesures attentatoires aux droits et libertés des personnes étrangères. La surveillance, le contrôle et la coercition sont les leviers de ce texte.

Parmi les dispositions les plus inquiétantes :

- Le renforcement des systèmes de fichage à travers l'Union européenne
- L'introduction d'une « mesure d'éloignement européenne » : chaque État serait tenu d'appliquer les décisions d'expulsion prises par d'autres États membres – sans pour autant appliquer la même logique aux décisions de protection
- Le placement de la rétention administrative au cœur de la logique d'expulsions
- La remise en cause éléments fondamentaux de notre État de droit, comme l'illustrent les différentes mesures du texte mettant à mal le droit à un recours effectif
- L'externalisation des expulsions : le texte ouvre la possibilité aux États membres de conclure des accords avec un pays hors UE vers lequel expulser des personnes, quelle que soit leur nationalité (les *hubs* de retour).

« L'obsession du contrôle des migrations pousse l'UE toujours plus loin dans l'externalisation : au regard de la situation catastrophique dans les lieux d'enfermement situés dans l'UE, l'ouverture de hubs de retour hors du territoire européen est extrêmement préoccupante pour le respect des droits fondamentaux des personnes concernées » indique la chargée de plaidoyer migrations du CCFD-Terre Solidaire.

Un appel à refuser l'escalade répressive

Les États membres doivent trouver une position commune sur le texte et celui-ci doit également être débattu au Parlement européen. A travers la publication d'un document de décryptage, le CCFD-Terre Solidaire et La Cimade alertent sur les conséquences funestes de ce texte s'il était amené à être adopté et dénoncent les dangers de la politique d'expulsion orchestrée par l'UE.

Dans un contexte de surenchère répressive à l'égard des personnes étrangères, nos

associations appellent à des politiques migratoires fondées sur le respect des droits et de la dignité humaine. La proposition de règlement Retour étant en contradiction avec ces principes.

<https://www.lacimade.org/presse/la-reforme-de-la-politique-europeenne-dexpulsion-lescalade-de-la-honte/>

ENTRY/EXIT SYSTEM : UN PAS DE PLUS VERS LA SURVEILLANCE GENERALISEE

Présenté comme un « simple » outil facilitant le contrôle des frontières et dont la seule conséquence négative serait le temps d'attente aux postes frontières, le système d'entrée et de sortie de l'espace Schengen (EES), mis en œuvre à partir du 12 octobre 2025, est en réalité un outil supplémentaire au service d'une surveillance généralisée des personnes en migration.

L'EES est un système européen de contrôle des frontières prévu par le Règlement (UE) du 30 novembre 2017. Reportée depuis plusieurs années, sa mise en œuvre est intervenue le 12 octobre 2025.

Ce nouveau système permet l'enregistrement des entrées et sorties des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures de l'espace Schengen. Il doit permettre de remplacer le tamponnage des passeports et faciliter l'identification des personnes qui n'ont pas le droit d'entrer ou qui ont dépassé la durée autorisée de leur séjour dans les pays européens. Mais l'EES vient surtout s'ajouter à un arsenal déjà important de surveillance des personnes en migration dont l'objectif est de restreindre et contrôler davantage le nombre de personnes étrangères entrant sur le territoire de l'Union européenne. L'Anafé a récemment publié un outil recensant les fichiers dans lesquels les personnes étrangères sont inscrites.

Ce sempiternel développement de nouvelles technologies aux fins de contrôles a pour finalité de nourrir la politique européenne de tri des personnes se présentant aux frontières, et pour conséquence la criminalisation des personnes étrangères.

<https://www.gisti.org/>

BALKANS

Les routes migratoires des Balkans au menu du Sommet de Londres

Des représentants des six pays des Balkans occidentaux rencontrent jeudi 23 octobre 2025 des responsables européens à Londres pour discuter de migration, de sécurité et de croissance économique. Bien que ne faisant plus partie de l'Union européenne, le gouvernement britannique a donné la priorité aux méthodes visant à réduire l'immigration irrégulière par le biais d'une multitude de mesures, notamment la création de « *centres de retour* », le renforcement de la sécurité aux points de contrôle aux frontières et la mise en place de projets de développement local et de projets économiques dans les régions d'origine des migrants.

Lors d'une visite d'État en Albanie en mai, le premier ministre britannique a annoncé le projet de son gouvernement de conclure des accords avec plusieurs pays tiers susceptibles d'accueillir des centres de retour pour les demandeurs d'asile dont le droit de séjour au Royaume-Uni a été refusé. Dans le cas de l'Albanie, désignée comme pays sûr par le Royaume-Uni, les ressortissants albanais ne peuvent pas y demander l'asile.

Le Royaume-Uni travaille déjà avec la Macédoine du nord, le Monténégro, la

Serbie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo pour démanteler les réseaux de passeurs et réduire le nombre d'arrivées par petites embarcations à travers la Manche. Selon les autorités britanniques, les arrivées d'Albanais par petites embarcations ont diminué de 95 % au cours des trois dernières années, tandis que le nombre d'Albanais renvoyés dans leur pays a également doublé au cours des deux dernières années.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

Un Sommet axé sur le contrôle des migrations via les Balkans

Le dernier Sommet des Balkans occidentaux du « *processus de Berlin* » s'est déroulé les 8 et 9 octobre 2025, aux portes de Belfast, en Irlande du Nord, dans la résidence royale du château de Hillsborough. La présidence britannique a mis l'accent sur la question du contrôle des migrations, notamment sur la route des Balkans.

Le processus de Berlin est une initiative lancée en 2014 par l'ancienne chancelière allemande Angela Merkel, visant à soutenir les Balkans occidentaux sur la voie de l'intégration euro-atlantique. Participent à ce processus les six pays de la région candidats à l'adhésion à l'UE (Serbie, Monténégro, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Kosovo), ainsi que ses sponsors : l'Italie, la France, l'Allemagne, la Croatie, la Slovénie, la Pologne, la Grèce, la Bulgarie, le Royaume-Uni et les institutions de Bruxelles.

La ministre britannique des Affaires étrangères, qui était l'hôte de la réunion, a annoncé son engagement à investir 10 millions de livres sterling pour financer des « *programmes innovants visant à lutter contre la traite des êtres humains dans les Balkans occidentaux* », conformément à la promesse réitérée du gouvernement britannique concernant les contrôles aux frontières.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

KOSOVO

Le Kosovo prêt à accueillir les demandeurs d'asile au Royaume-Uni

Le premier ministre par intérim a exprimé la volonté de son pays d'accueillir les demandeurs d'asile déboutés par le Royaume-Uni en échange d'un soutien sécuritaire. En visite à Londres dans le cadre du Sommet du processus de Berlin, il a déclaré mardi 21 octobre 2025: « *Nous souhaitons aider le Royaume-Uni.* » « *Nous considérons cela comme un devoir politique et amical. Nos capacités sont limitées, mais nous souhaitons apporter notre aide, et nos équipes, composées de fonctionnaires du ministère de l'Intérieur et de juristes, échangent régulièrement sur la manière de rendre ce processus aussi pacifique et bénéfique que possible pour les deux parties* ». Il a ajouté qu'en retour, le Kosovo souhaiterait « *recevoir principalement un soutien sécuritaire, que ce soit par le biais d'accords stratégiques ou d'équipements et de projets que nous pourrions mettre en œuvre.* »

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

MONTENEGRO

Le Monténégro s'aligne sur les règles de l'Union européenne

Le 9 octobre 2025, le Conseil des ministres du Monténégro a approuvé la suspension des régimes d'exemption de visa pour les ressortissants d'Arménie, d'Ouzbékistan et d'Égypte. Cette décision vise à renforcer la conformité avec la politique commune des visas

de l'Union européenne, dans la perspective de l'adhésion du pays. « *Le Monténégro poursuit l'harmonisation de sa politique en matière de visas avec celle de l'UE* », explique le communiqué du gouvernement.

La réforme vise à mieux encadrer les flux migratoires et à renforcer le contrôle des frontières. Le gouvernement monténégrin souligne qu'il s'agit d'un pas supplémentaire vers la mise en conformité du cadre national avec les règles européennes, condition essentielle à la progression du pays dans le chapitre 24 du processus d'adhésion, consacré à la justice, la liberté et la sécurité.

Le gouvernement monténégrin a également modifié la liste des pays soumis à visa, poursuivant son travail d'alignement sur les pratiques européennes. Les citoyens du Koweït devront désormais obtenir un visa pour entrer au Monténégro, tandis que ceux de la République de Nauru bénéficieront d'une exemption. Parallèlement, la réglementation nationale a été mise à jour pour tenir compte de l'évolution du cadre Schengen, notamment l'intégration de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'espace de libre circulation. Ces ajustements témoignent de la volonté du Monténégro d'assurer une parfaite compatibilité entre son système juridique interne et les instruments européens de mobilité.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

ROYAUME-UNI

Flux migratoire en hausse vers le Royaume-Uni malgré l'accord avec la France

Depuis le 1er janvier, 2025, 36 954 personnes ont débarqué sur les côtes anglaises à l'issue de la périlleuse traversée de la Manche, selon des chiffres officiels publiés jeudi 23 octobre 2025, contre 36 816 migrants sur l'ensemble de l'année 2024. Ces chiffres restent pour l'instant en-deçà de ceux enregistrés en 2022 (45 774 arrivées), année record depuis le début du phénomène en 2018.

Un revers pour le gouvernement britannique dont l'accord migratoire avec la France, très critiqué, peine à montrer son efficacité. Depuis l'entrée en vigueur de cet accord migratoire, seulement 42 migrants ont été expulsés vers la France et 23 ont bénéficié d'un visa pour la Grande Bretagne. D'autant qu'un iranien, renvoyé vers la France, a de nouveau traversé la Manche il y a quelques jours.

Les élus du nord de la France dénoncent aussi un accord totalement inefficace, comme l'affirme le maire de Sangatte, près de Calais. *"Cet accord bilatéral ne répond, en rien, sur la mise en sécurité des migrants et essayer d'annihiler les passeurs dans leurs réseaux mafieux". "C'est tout simplement un accord politique, une réponse à apporter à Nigel Farage et cet accord de façade est d'une hypocrisie sans précédent. Quand on voit les quantités qui nous sont ramenées et ce qui doit partir, c'est epsilon par rapport aux dizaines de milliers de tentatives réussies. Les migrants ne sont en rien dissuadés"*.

En France, le Conseil d'État doit bientôt se prononcer. Une quinzaine d'ONG ont saisi la plus haute juridiction pour tenter de faire annuler cet accord, dont il dénonce le principe inhumain. Depuis le 1er janvier 2025, les traversées de la Manche ont fait au moins 27 morts, selon un décompte de l'Agence France-Presse.

ROYAUME-UNI – FRANCE

Des associations contestent l'accord franco-britannique devant le Conseil d'État

Seize associations d'aide aux étrangers et de défense des droits humains se

tournent vers la plus haute juridiction administrative de France pour demander l'annulation, sinon la suspension, du décret d'application de l'accord passé entre la France et le Royaume-Uni.

Un « *marchandage migratoire* » et un « *accord de la honte* », dont le décret d'application, en France, est « *entaché d'illégalité* », estiment seize associations d'aide aux étrangers et étrangères et de défense des droits humains, dont la Ligue des droits de l'homme, l'Anafé, le Syndicat des avocats de France (Saf), le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), L'Auberge des migrants, Médecins du monde ou Utopia 56. Elles ont déposé, le 10 octobre, une requête auprès du Conseil d'État pour contester l'accord « un pour un », signé entre la France et le Royaume-Uni pour combattre l'immigration. « *Les traversées de la Manche non autorisées et dangereuses n'ont pas diminué* », commentent-elles dans un communiqué publié mardi 14 octobre 2025.

Au cours des dernières semaines, plusieurs milliers de personnes ont tenté la traversée malgré l'existence de cet accord, et malgré les panneaux publicitaires placés par les autorités françaises et britanniques dans les gares du Calais et du Dunkerquois, qui préviennent : « *ATTENTION ! Il existe un nouveau traité entre le Royaume-Uni et la France. Si vous arrivez illégalement au Royaume-Uni à bord d'un bateau, vous risquez désormais d'être expulsé et vous ne pourrez plus revenir au Royaume-Uni, ni rester en France en situation irrégulière.* »

Dans leur requête, que Mediapart a pu consulter, les associations soulignent que l'objet de l'accord n'est autre que le transfert des étrangers du Royaume-Uni vers la France, « *de manière forcée* », « *ce qui affecte, de toute évidence, leur liberté personnelle* ». Il entraîne par ailleurs une privation de liberté, « *d'une part au Royaume-Uni le temps de l'examen de la demande de réadmission par la France – lequel peut atteindre vingt-huit jours – et d'autre part le temps du trajet de ce pays à la France* ».

Selon nos informations, vingt-six personnes ont été renvoyées depuis le Royaume-Uni vers la France dans le cadre de cet accord à ce jour – sur 245 demandes de réadmission émanant des autorités britanniques. Les principales nationalités concernées sont l'Afghanistan, l'Érythrée, l'Iran et le Soudan. En retour, le Royaume-Uni est censé accepter les demandeurs et demandeuses d'asile basés dans le nord de la France et candidats au départ, lorsque ces derniers et dernières remplissent un formulaire et répondent à certains critères.

Comme l'avait constaté Mediapart auprès de personnes exilées à Calais, beaucoup étaient restées sans réponse à la suite de leur demande ou avaient essuyé un refus. Selon une source gouvernementale britannique citée par l'AFP, le Royaume-Uni n'aurait pour l'heure accepté qu'une famille de trois personnes, dont un enfant en bas âge.

« *Il y a des critiques de fond et de procédure* », explique Me Lionel Crusoé, avocat au barreau de Paris, au nom des seize organisations à l'origine du recours. Sur le plan philosophique, déroule-t-il, cet accord « *choque* » par son principe, notamment avec cette modalité « *un pour un* ». « *Ces personnes, qui ont un projet de migration selon leur lien ou leurs attaches avec le Royaume-Uni, ont le droit à une certaine dignité. Ce plan, qui s'apparente à du troc, relève d'un plan inadapté lorsque l'on parle d'êtres humains.* »

Sur le plan procédural, l'avocat met en avant la Constitution, dont l'article 53 « *prévoit, en cas d'accord international négocié par un gouvernement français et un gouvernement étranger, lorsque celui-ci porte sur un certain nombre de matières dont celles qui relèvent de la compétence du législateur* », qu'il ne peut pas « *entrer en vigueur tant que le Parlement n'a pas discuté de sa ratification* ».

« *Une dizaine de décisions du Conseil d'État ont été prises par le passé pour*

rappeler de manière assez ferme qu'un décret d'application, pour un accord n'ayant pas fait l'objet d'un débat au Parlement, est illégal. On a un cadre jurisprudentiel bien balisé. » « Les organisations soussignées dénoncent le procédé par lequel le gouvernement, au détour d'un simple décret, a rendu cet accord de la honte applicable, au détriment des droits fondamentaux des personnes concernées », peut-on lire dans le communiqué des associations publié mardi. Celles-ci dénoncent la « logique répressive » ayant présidé à la conclusion de ce deal à l'occasion d'une visite d'Emmanuel Macron à Londres en juillet, et les « lourdes conséquences » qui en découlent. Le Conseil d'État décidera d'abord d'un éventuel caractère d'urgence (pour le référé-suspension) et se prononcera « au fond » dans les prochains mois.

Au Gisti, Patrick Henriot pointe un accord au contenu « *totalelement déshumanisé* », adopté dans des conditions « *contraires aux principes de droit qui s'appliquent* » sur les accords internationaux. « *Le fait que des escortes britanniques accompagnent les personnes renvoyées jusqu'au territoire français devrait être validé par le Parlement français. Ce fut le cas pour l'accord de Chambéry pour le traitement des réadmissions entre l'Italie et la France.* » Qu'il s'agisse du contenu ou des modalités de sa ratification, l'accord « *ne devrait pas passer la rampe d'un contrôle du Conseil d'État* ».

Pour Amélie, chargée de communication à Utopia 56, si les autorités françaises et britanniques ont déjà signé des accords sur les questions migratoires par le passé, elles ont cette fois « *franchi un cap* ». « *Cet accord conduit à enfermer des personnes et à limiter leur liberté. C'est une attaque aux droits fondamentaux des exilés bloqués à cette frontière, et c'est ce qui explique cette mobilisation d'ampleur et la diversité des associations à l'origine du recours* », justifie-t-elle, précisant que les associations françaises et britanniques travaillent aussi main dans la main pour tenter de le « *contrer* ».

<https://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20251014-mediapart-migrations-des-associations-contestent-l-accord-franco-britannique-devant-le-conseil-d-etat.pdf>

SERBIE

Le chef d'un groupuscule d'extrême droite arrêté la veille d'une manifestation anti-migrants

Le chef du groupe d'extrême droite *Narodna Patrola* (« Patrouille du peuple »), a été arrêté à Belgrade pour suspicion de discrimination raciale, à la veille d'un rassemblement anti-migrants, annoncé pour la soirée du 24 octobre 2025. Il aurait été arrêté pour avoir appelé publiquement à la violence contre les migrants mais aussi contre les partisans du gouvernement installés dans le « Čacilend », le camp de tentes situé devant le Parlement de Belgrade. Selon les médias belgradois, il aurait publiquement menacé, dans une interview publiée sur YouTube, de s'attaquer, avec ses partisans, aux migrants et partisans du gouvernement dans ce campement le 24 octobre. Il s'est fait connaître au début de l'année 2020, lorsqu'il a commencé à organiser des actions anti-migrants, non seulement dans la capitale, mais aussi dans les lieux où se trouvent les centres d'accueil des réfugiés et des migrants.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

VATICAN

La politique migratoire de Donald Trump inquiète l'Église américaine

Le bras de fer se joue en ce moment dans la ville natale du Pape. Après Los Angeles, Washington DC, Portland ou Memphis, le président américain a annoncé le

déploiement de la garde nationale à Chicago, pour protéger la police fédérale de l'immigration après la tenue de plusieurs manifestations devant des bâtiments de l'ICE (*Immigration and Customs Enforcement*), mais aussi pour appuyer les agents dans leur travail contre l'immigration clandestine et le crime.

300 membres de la Garde nationale de l'Illinois et 200 membres de la Garde nationale du Texas avaient été mobilisés dans la région de Chicago la semaine passée, pour être presque aussitôt empêché d'agir. D'abord pour deux semaines, un juge estimant que l'arrivée de ces hommes était «*susceptible de provoquer des troubles civils*» et qu'elle «*ne ferait qu'ajouter de l'huile sur le feu*», puis sine die samedi par une cour d'appel fédérale.

À Chicago, les arrestations se compteraient par dizaines chaque semaine. Les personnes sont arrêtées en plein jour, sans avertissement, parfois avec brutalité, sans pouvoir prévenir leurs proches, alors qu'elles sont au travail ou qu'elles vont simplement faire leurs courses, selon un scénario qui se répète dans de nombreuses villes de différents États américains, en particulier démocrates.

Mgr Timothy Broglio, président de la conférence épiscopale américaine a été reçu vendredi 10 octobre au matin par le Pape Léon XIV au Vatican.

Le président Trump a fait de la lutte contre l'immigration illégale une priorité, en interdisant des ressortissants de plusieurs pays de voyager aux États-Unis, en accélérant les arrestations et les procédures d'expulsions jusque dans l'ancien Swaziland, le royaume d'Eswatini au sud du continent africain. La pression est désormais maximale dans plusieurs États, et évidemment au sud. Mercredi dernier, l'évêque d'El Paso a été reçu, avant l'audience, par le Pape. Il lui a remis des lettres en espagnol de migrants terrifiés. Est-ce un sentiment qui s'est généralisé sur le territoire américain? Qu'induit-il?

Même ceux qui se trouvent dans le pays avec tous leurs papiers en règle ont peur. C'est vraiment épouvantable. On ne peut pas vivre jour après jour dans une situation où l'on se demande si on sera là demain ou ce qu'il va se passer pour mes enfants ou ma famille.

On dit que les gens n'osent plus sortir, faire leurs courses ou aller à l'église.

Oui, ils ont peur parce qu'on ne sait jamais si quelqu'un va arriver, leur demander leurs papiers pour s'assurer qu'ils sont en règle.

Ces derniers jours, le Pape a encouragé des syndicats de Chicago et des associations catholiques américaines afin que tous prennent soin des migrants. Est-ce qu'il est facile, dans la pratique, de se mettre en porte à faux par rapport à la politique de l'administration Trump pour les aider juridiquement, leur apporter de la nourriture, même l'eucharistie?

Facile? Pas tout à fait. Nous avons la possibilité d'assurer les sacrements, parce que la Constitution des États-Unis garantit la liberté religieuse. On cherche également à les aider avec des avocats, ce qui est déjà un peu plus difficile parce qu'il faut faire une marche en avant. Concernant la situation humanitaire, même si on nous critique, il faut répondre aux demandes de l'Évangile. Il n'y a aucune question à se poser, le Seigneur nous dit qu'il se présente à nous dans la personne qui est affamée, assoiffée, qui a besoin de se vêtir ou de se loger. Et là encore, nous nous appuyons beaucoup sur la liberté religieuse, pour dire que notre religion, notre foi, nous oblige à répondre à ces situations.

Est-ce que la désobéissance civile est un délit ou un crime: d'empêcher des arrestations ou d'interdire, par exemple, des agents de la police d'immigration d'entrer dans des soupes populaires?

Ça, c'est vraiment un problème. Il s'agit en effet d'agents de la loi. Nous avons

cependant déjà protesté, et de nombreuses fois, pour que soit respectée la dignité humaine au moins dans les écoles, dans les églises et dans les structures de santé publique. Parce qu'évidemment, il s'agit de cela. Il faut aussi rappeler que la dignité de la personne humaine commence à la conception de la vie et s'achève à la fin naturelle de la vie, mais il faut aussi la respecter à tout moment de la vie entre les deux. On ne peut pas choisir qu'on va la respecter à ce moment-là et pas à un autre. Il faut respecter la personne humaine tout le temps. Et je crois qu'il faut inviter les gens à réfléchir à cela.

Comment procède l'Église pour faire réfléchir au respect des migrants, selon quelle méthodologie?

Nous ne cessons d'interpeler les gens afin qu'ils s'arrêtent un petit instant, pour écouter l'autre avec humilité et réfléchir. Nous avons également, par l'entremise des avocats, chercher à mettre un terme aux actions contre les immigrants. Évidemment, ça dépend beaucoup de juridiction en juridiction. La question de la résistance existe toujours, d'ailleurs, nous avons déjà une histoire de résistance civile pacifique contre les lois qui sont immorales ou contre des actions qui empêchent la personne humaine de vivre toutes ses possibilités. Mais quand même, il faut toujours chercher à respecter la loi et à négocier.

Et nous avons fait aussi beaucoup des interventions avec les députés et les sénateurs et aussi avec le gouvernement fédéral pour chercher à changer des avis. Mais ça, c'est très difficile parce que c'est un discours très long et très compliqué.

Il faut être pragmatique et aussi théologique. Oui, justement, il faut reconnaître ce que l'on peut faire, et ce que l'on ne peut pas faire.

Concernant vos fidèles, on imagine que les catholiques ont des perceptions différentes de ce qui se passe. Que constatez-vous? De l'effroi, de la satisfaction, de l'indifférence, un élan de solidarité?

Il y a un peu de tout. Mais ce qui me frappe beaucoup depuis le mois de janvier, c'est que les gens, même ceux qui se disent catholiques pratiquants, accordent beaucoup plus de confiance aux messages émanant des partis politiques que de nous, les successeurs des apôtres. Et ça me gêne beaucoup parce que quand je parle, vraiment, je n'ai pas d'intérêt politique. Mon intérêt, c'est l'Évangile et je dois y être fidèle parce qu'à la fin de ma vie, je dois répondre à l'envoi que j'ai reçu. Et l'Évangile est clair, ce n'est pas quelque chose que je peux interpréter. D'ailleurs, quand des gens me disent «Vous êtes en train de faire la politique» et je leur demande toujours ce que, eux, ils s'approprient à répondre quand le Seigneur les interrogera sur l'Évangile selon saint Matthieu, le chapitre 25. «Qu'est-ce que vous allez répondre?» Parce qu'Il a déjà dit que c'est ça la matière de l'examen final. Ce n'est pas un examen académique, mais c'est l'examen de la vie. Et moi, il est de ma responsabilité de préparer les gens à ce moment.

Dans un pays de migration composé d'anciens migrants, comment est-ce qu'on peut justement faire comprendre aux gens que les migrants, au-delà d'une logique économique, sont une opportunité pour notre foi?

Il faut annoncer l'Évangile. Il faut rappeler que nous sommes un pays d'immigrants, il ne faut pas aller très loin dans l'histoire de toute personne aux États-Unis pour trouver les immigrés. Et il faut donc rappeler que la dignité de la personne humaine, commence à la conception, termine à la fin naturelle de la vie et à chaque instant entre les deux. Il faut trouver la meilleure manière de communiquer ce message à tout le monde.

<https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2025-10/etats-unis-eglise-immigration-entretien-mgr-broglio-pape-leon.html>

ASIE

AFGHANISTAN

Retour précaire des migrants d'Iran et du Pakistan

Le poste-frontière de Spin Boldak a vu l'arrivée de 20 000 personnes en seulement quelques jours. Les hommes et les femmes attendent patiemment de pouvoir entrer en Afghanistan, sous le regard sévère des militaires pakistanais, puis des Taliban. Une fois qu'ils sont autorisés à traverser la frontière, ils sont conduits dans des salles d'attente impersonnelles et grises, où les hommes sont séparés des femmes et des enfants.

C'est ici que se tient un homme de 75 ans, à la longue barbe blanche. *"Je suis originaire de la province de Jawzan, au nord de l'Afghanistan, se présente-t-il. Cela fait 45 ans que je vis au Pakistan, au Balouchistan. J'étais à la mosquée, en train de prier, lorsque je me suis fait arrêter. Ils ont gardé mes vêtements et m'ont frappé au visage. J'ai essayé d'expliquer à la police que j'avais une carte de réfugié, que je pouvais leur apporter et leur montrer. On m'a dit que ce n'était pas nécessaire. Ils m'ont emmené dans un endroit qui ressemblait à une prison, aux alentours de 8h du matin. Dans la nuit, j'ai été conduit en Afghanistan."* Le vieil homme n'a même pas eu le temps de prévenir sa famille et se retrouve désormais tout seul en Afghanistan. *"Je n'ai pas pu passer chez moi. Ils m'ont enfermé, puis emmené ici. Je n'ai rien avec moi : je n'ai pas d'argent, je n'ai rien. Mes enfants, ma femme, tout le monde est resté au Pakistan. J'ai besoin d'aide, je ne sais pas ce que je vais faire"*, se désole-t-il. Il est bouleversé. Il avait jusqu'au 31 août pour quitter son pays d'accueil, en dépit d'un titre de séjour. Mais il n'a pu se résoudre à partir de lui-même.

Un peu plus loin, les Taliban en charge de Zéro Point, le poste-frontière de Spin Boldak, se veulent rassurants et accablent les autorités pakistanaises. *"Cela fait plusieurs années que le Pakistan expulse des réfugiés afghans. La situation est difficile, ils se font arrêter, emprisonnés, puis conduire en camions jusqu'ici dans des mauvaises conditions, constate l'un des responsables. Lorsqu'ils arrivent ici, nous essayons de les aider, de leur donner de l'argent liquide, nous parlons avec eux. Nous essayons vraiment de les rassurer et de leur dire qu'ils sont nos frères et que nous les aidons."*

Ces efforts restent insuffisants pour les nouveaux arrivants, qui ne débarquent pas indemnes. Selon un médecin au sein du Croissant-Rouge, ils souffrent principalement de malnutrition : *"Nous n'avons que quelques médicaments de base, nous ne pouvons pas leur donner grand-chose."*

Les afghans transitent ensuite dans un second camp, à une heure de route. Avant d'être dispersés dans le reste du pays. Depuis le mois de janvier, ils sont 1,8 million à être rentrés d'Iran et du Pakistan.

<https://www.infomigrants.net/fr/post/67459/en-afghanistan-le-retour-precaire-des-migrants-diran-et-du-pakistan>

OUZBEKISTAN

Pour les migrants centrasiatiques, la tentation de l'Occident plutôt que la Russie

Des infirmières ouzbèkes sont en partance pour l'Allemagne. Grâce au bouche à oreille, une aide-soignante, s'est inscrite à ce programme d'immigration grâce à la multiplication d'accords entre pays européens et centrasiatiques (Kazakhstan, Kirghizstan,

Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan). *"Honnêtement, le salaire m'a intéressée en premier lieu"*, dit-elle, à l'instar de nombreux Ouzbeks. Avec une promesse de salaire de 2.200 euros nets, la trentenaire multipliera ses revenus par sept.

Tout le monde y trouve son compte. Les travailleurs obtiennent un emploi mieux rémunéré, les gouvernements centrasiatiques s'offrent la paix sociale en s'évitant chômage et paupérisation d'une population jeune, tandis que les employeurs européens pourvoient des postes vacants via une immigration contrôlée et formée.

Pour l'Allemagne, comme d'autres pays européens en crise démographique, cette main d'œuvre est vitale. D'après le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (CIDPM), *"certains pays de l'UE connaissant une pénurie croissante de main-d'œuvre dans des secteurs clés cherchent activement à recruter des travailleurs centrasiatiques"*, avec plus de 75.000 permis de travail délivrés en 2023.

Mais l'Occident comme alternative à la Russie n'a rien d'évident pour les Centrasiatiques. *"Ce départ en Allemagne me stresse beaucoup"*, reconnaît un ambulancier ayant étudié en Russie. *"Je n'aurais jamais pensé apprendre l'allemand, mais maintenant c'est ma vie"*, dit le trentenaire, qui espère faire venir sa famille.

A Tachkent, dans un centre gouvernemental d'immigration, des dizaines d'hommes en partance pour des usines automobiles sud-coréennes écoutent des fonctionnaires énumérant les règles à respecter, dont l'interdiction de prier au travail. Face à eux, une citation du dirigeant rappelle que *"le travail est la norme suprême"*, même si cela implique d'aller en trouver à des milliers de kilomètres. *"La géographie de la migration de travail s'est considérablement élargie. Auparavant, la migration (centrasiatique) était avant tout en direction d'autres pays d'ex-URSS"*, explique le responsable des partenariats étrangers à l'agence ouzbèke pour l'immigration. *"Désormais, nous essayons d'envoyer des Ouzbeks vers les pays développés: Allemagne, Slovaquie, Pologne, Corée du Sud, Japon et nous négocions avec la Finlande, la Norvège, le Canada et les Etats-Unis"*.

Pour les Centrasiatiques, la Russie a longtemps représenté l'unique bouée de sauvetage dans le marasme économique post-soviétique et les envois de fonds représentent une part colossale des produits intérieurs bruts locaux. D'après le CIDPM, *"aucune autre destination ne peut pour l'heure absorber annuellement plusieurs millions de travailleurs centrasiatiques"*.

Mais la tendance est nette: la Russie est moins attractive. Le contingent ouzbek, le plus important en Russie, estimé à 4-6 millions en 2016, a chuté à moins d'un million aujourd'hui, d'après Tachkent. Depuis l'invasion russe de l'Ukraine en 2022, les migrants sont encore plus vulnérables : au printemps, Moscou a annoncé avoir envoyé au front 20.000 personnes originaires d'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Kirghizstan qui avaient reçu un passeport russe. A cela s'est ajouté le durcissement de la politique migratoire après l'attentat dans une salle de concert à la périphérie de Moscou, qui avait fait 149 morts, et l'arrestation de Tadjiks.

"En Russie, la police vérifie tes documents partout", se rappelle un Tadjik qui y a travaillé dix ans. *"En tant que migrant, il m'était impossible de me déplacer librement"*. Dans plusieurs régions, les migrants sont localisés via une application gouvernementale sur leur téléphone et de nombreuses professions leur sont interdites.

Aujourd'hui, un Tadjik qui ramasse des fraises au sud de Londres, dit *"préfère largement travailler au Royaume-Uni plutôt qu'en Russie"*. Un Kirghiz de 21 ans, se souvient des *"insultes"* racistes en Russie. Employé d'un camping d'une petite ville allemande, il découvre des conditions de travail avantageuses. *"On a des journées de travail de huit heures,*

des week-ends, des congés et des heures supplémentaires payées". Son employeur lui a proposé un nouveau contrat et il réfléchit à s'installer. "Si j'étudie et que je trouve un bon travail, ce sera la belle vie".

<https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20251017-pour-les-migrants-centrasiatiques-la-tentation-de-l-occident-plut%C3%B4t-que-la-russie>

TURQUIE

Au moins 17 morts après le naufrage d'un bateau de migrants au large de la Turquie

Après un naufrage d'un canot pneumatique survenu au large de la province de Mugla, en Turquie, vendredi 24 octobre 2025, 17 personnes sont mortes - seules deux personnes ont survécu - ont annoncé les garde-côtes. Un Afghan qui a survécu à la catastrophe et a nagé jusqu'au continent, a donné l'alerte peu après 1h00 du matin, il a indiqué avoir nagé six heures avant d'atteindre la terre ferme. *"Les corps sans vie de 16 migrants irréguliers et celui d'un passeur ont été repêchés"*, ont précisé les autorités. Les autorités locales avaient précédemment fait état de 14 morts, sans préciser leurs nationalités.

Selon le rescapé, le navire a commencé à prendre l'eau puis a coulé au large de Bodrum. Cette station balnéaire est située à proximité de plusieurs îles grecques, parmi lesquelles Kos, un des points d'entrée dans l'Union européenne en mer Egée. Moins de cinq kilomètres séparent Kos de la Turquie. Des recherches sont toujours en cours pour retrouver d'éventuels disparus. *"Les efforts de recherche et de sauvetage pour d'autres migrants irréguliers considérés comme disparus se poursuivent avec quatre bateaux des garde-côtes, une équipe spéciale de plongée des garde-côtes et un hélicoptère"*, a déclaré le bureau du gouverneur.

Les naufrages sont fréquents lors de ces traversées entre les côtes turques et les îles grecques voisines. Près de 1 400 personnes tentant des traversées ont disparu ou ont été retrouvées mortes en mer Méditerranée en 2025, selon l'Organisation internationale pour les migrations.

La mer Egée est une voie de transit fréquente pour des milliers de migrants qui tentent de traverser l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient vers l'Europe, en particulier depuis la Turquie. Mais cette route est de moins en moins empruntée.

AFRIQUE

AFRIQUE DU NORD

Les migrants en situation de « grande vulnérabilité », selon une organisation de l'Onu

En Afrique du Nord, la Libye est le pays où les migrants font « *face aux plus grands défis* », déclare la directrice de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), alertant aussi sur un afflux massif de réfugiés dans la région causé par la guerre au Soudan. « *Nous recevons régulièrement des témoignages de migrants enlevés, retenus contre rançon ou victimes de violences et d'agressions* », souligne Amy Pope, évoquant leur « *très grande vulnérabilité* ».

Entre trois et quatre millions d'étrangers « *entrés illégalement* » se trouvent en Libye, selon des affirmations des autorités datant de l'été. Passeurs et trafiquants ont profité

du climat d'instabilité qui règne dans le pays depuis la chute de Mouammar Kadhafi, en 2011, pour développer des réseaux clandestins.

La majorité des décès recensés en Méditerranée concerne des personnes parties de Libye, précise la cheffe de l'OIM, évoquant plusieurs naufrages récents. Selon elle, de plus en plus de migrants qui y transitent dans l'espoir de rejoindre l'Europe sont originaires d'Asie – notamment du Bangladesh et du Pakistan – d'où ils arrivent *via* le Golfe par voie terrestre.

L'organisation constate aussi une hausse des arrivées en Libye en provenance de Somalie, d'Érythrée et du Soudan, pays en proie à une guerre meurtrière entre l'armée et les forces paramilitaires depuis avril 2023. Depuis cette date, plus de 357 000 réfugiés soudanais ont afflué en Libye, selon des données du HCR datant d'août, venant grossir les rangs des centaines de milliers de migrants. Ce conflit *« continue de provoquer des déplacements massifs »* de ces réfugiés dans la région. Et la situation est *« aggravée »* par une *« baisse de l'aide humanitaire et financière »* dans des pays d'accueil limitrophes comme le Tchad et l'Égypte, en raison notamment de coupes récentes dans les budgets de l'Onu, ajoute la cheffe de l'OIM.

Si certains réfugiés soudanais en Afrique du Nord souhaitent et peuvent rentrer chez eux, notamment à Khartoum, où l'OIM a rouvert son bureau à la faveur d'une *« amélioration relative de la sécurité »*, le retour reste impossible au Darfour, où sévissent *« de graves violations des droits humains »*

En Afrique du Nord, l'autre principal point de tension est la Tunisie : le nombre de migrants dans la région de Sfax (centre-est), où s'entassent des milliers de personnes dans des camps de fortune, *« dépasse largement les capacités d'assistance disponibles »*. *« Beaucoup de personnes qui arrivent à Sfax s'y trouvent à un moment de leur périple où elles ont dépensé des ressources considérables »* ou les ont épuisées, , ajoute la cheffe de l'OIM., soulignant le rôle essentiel de l'OIM dans l'aide au retour volontaire. De manière générale, face à une pression migratoire toujours forte dans la région, *« les capacités et le soutien nécessaires (des pays) sont limités »*, se résumant souvent à des mesures sécuritaires de lutte contre l'émigration clandestine. Elle préconise des *« solutions plus globales fondées sur la coopération Sud-Sud, le développement [des pays d'origine] et une migration légale et sûre »*.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/en-libye-les-migrants-en-situation-de-grande-vulnerabilite-selon-une-organisation-de-lonu-67b81db8-b107-11f0-a47e-021647b6acef>

LIBYE

L'intensification des violences en Méditerranée centrale dénoncée par des ONG

Depuis cet été, les incidents violents imputés aux garde-côtes libyens contre les embarcations de migrants et les navires humanitaires se multiplient en Méditerranée centrale. *"La violence des milices libyennes contre les personnes en fuite et les navires de sauvetage s'intensifie"*, alertait la responsable des opérations du Sea-Watch 5, le 26 septembre 2025.

La route migratoire de Méditerranée centrale, au départ de la Libye et de la Tunisie, est l'une des principales voies empruntées par les migrants pour rejoindre l'Europe. L'accord conclu depuis 2017 entre l'Union européenne et la Libye pour contrôler la gestion des flux migratoires en partance des plages libyennes est régulièrement dénoncé par des organisations civiles. Dans une lettre envoyée le 24 septembre 2025 au commissaire européen aux Affaires intérieures de l'Union européenne (UE) et aux Migrations, 42 ONG, dont Médecins sans frontières ou encore SOS Méditerranée, ont exhorté l'UE à mettre fin à ce

partenariat responsable d'une légitimation de " ces abus" en mer.

La Commission européenne rappelle, que ces actes de violences sont "inacceptables". *"Toutes les parties à une opération de recherche et de sauvetage doivent respecter pleinement le droit international et le droit maritime international [...] Nous nous efforçons d'améliorer la situation sur le terrain et il est donc nécessaire de continuer à collaborer, aux côtés de nos partenaires internationaux, et avec toutes les autorités libyennes concernées. C'est pourquoi l'UE [...] engage le dialogue et dispense des formations [aux Libyens] afin d'améliorer les procédures opérationnelles [en mer]"*.

Au total, dans leur rapport publié le 14 octobre 2025, l'organisation de recherche et de sauvetage Sea-Watch recense pas moins de 60 incidents violents survenus de la part de "milices libyennes, telles que les soi-disant garde-côtes libyens" entre 2016 et septembre 2025. Fusillades, entraves aux opérations de sauvetage, menaces à l'encontre des équipes de sauvetage, passage à tabac, abandon de cadavres en mer et autres violences sont documentés. Parmi ces incidents recensés, 54 sont survenus dans les eaux internationales. Le nombre de violences pourrait cependant s'avérer bien plus élevé indique l'ONG.

Cette publication survient alors que des délégations libyennes doivent être reçues au siège de Frontex à Varsovie et à la Commission européenne à Bruxelles. *"Il est absolument scandaleux que Frontex et la Commission déroulent désormais le tapis rouge sur le sol européen pour des miliciens qui tirent sur des migrants et nos navires de sauvetage "* commente la responsable du plaidoyer chez Sea-Watch. Selon l'ONG, le patrouilleur libyen qui a tiré sur son bateau était un navire remis par l'Italie à la Libye en 2018.

En effet, dans le cadre de l'accord UE-Italie de 2017, Rome finance et forme les garde-côtes libyens afin d'intercepter les migrants en mer. Tripoli est autorisé à prendre en charge la coordination des sauvetages en Méditerranée centrale (cela incombait auparavant à Rome ou à La Valette, à Malte).

Cette année, plus de 18 000 exilés ont ainsi été arrêtés en Méditerranée et renvoyés en Libye, selon les chiffres de l'Organisation internationale des migrations (OIM). À leur retour sur le sol libyen, les migrants sont envoyés en centre de détention, où ils sont exposés aux violences, aux tortures, aux extorsions ou encore au travail forcé.

"Huit années de soutien de l'UE (...) ont permis et légitimé ces abus" et ont favorisé une *"culture d'impunité pour la violence"*, indiquait encore la lettre ouverte envoyée à la Commission européenne le 24 septembre 2025. La Commission européenne a affirmé à que les autorités libyennes enquêtaient sur la fusillade contre le navire de SOS Méditerranée le 25 août et que Bruxelles attendait les résultats de cette enquête.

Au moins 60 corps de migrants retrouvés en deux semaines sur des plages libyennes

Au moins 61 corps de migrants ont été retrouvés au cours des deux dernières semaines sur la côte ouest de la capitale libyenne Tripoli, a indiqué samedi 11 octobre 2025 un centre médical libyen dépendant du ministère de la Santé. Ce centre de médecine d'urgence et de soutien a déclaré que les corps avaient été récupérés dans une zone allant de Ras Jdir, à la frontière tunisienne, jusqu'à Zouara. *"La semaine dernière, les restes de trois corps ont été retrouvés à Mellitah [à l'est de Zouara] et de 12 corps à Zouara, tous appartenant à des migrants irréguliers"*, a indiqué le centre. Les jours précédents, 46 autres cadavres avaient également été découverts. *"Huit corps avaient déjà été retrouvés la semaine d'avant [...] 26 avant eux [ont été récupérés] à Zouara, Abu Kamash et Melittah, en plus de 5 corps transportés de Tripoli pour être enterrés à Zouara, et 7 corps [transportés] de Zouara à Tripoli*

après avoir été identifiés et remis à leurs familles". Des photos de médecins ont été publiées sur Facebook, les montrant en train de récupérer les corps sur les plages et de les placer dans des sacs mortuaires en plastique blanc.

MAURITANIE

Près de 2 000 "retours volontaires" ont eu lieu depuis le début de l'année 2025

Selon l'Organisation internationale pour les migrations, entre janvier et septembre 2025, 1 754 migrants ont bénéficié d'un "retour volontaire". Un chiffre auquel il faut ajouter les 200 migrants rapatriés le 21 octobre dernier, soit au total, au moins 1 954 migrants. Soit le double de 2024 : 995 "retours volontaires". À l'intérieur de ces vols, on retrouve majoritairement des Guinéens. Depuis le mois d'août, ils ont occupé au moins 762 places, selon nos informations confirmées par l'OIM.

Ils ont été rapatriés à bord de 4 vols organisés : le 5 août, 190 migrants, dont 111 enfants, ont bénéficié d'un "retour volontaire" ; le 2 septembre, 195 migrants (107 enfants et 55 femmes) ; le 23 septembre, il y avait 177 Guinéens, dont 36 femmes et 120 enfants, à bord du vol ; le 21 octobre, 200 migrants, dont 90 enfants et 53 femmes. Selon l'OIM, depuis 2022, 45% des migrants rapatriés par "retour volontaire" depuis la Mauritanie sont des "enfants non accompagnés ou séparés".

Cette hausse des demandes de "retours volontaires" est notamment due aux conditions de vie des migrants en Mauritanie. *"Les conditions sécuritaires deviennent trop difficiles. Les contrôles ne s'arrêtent jamais et la police va jusqu'à rentrer dans les maisons pour arrêter des gens". "Près de 2 000 demandes de 'retours volontaires' de Guinéens sont encore en attente".* Il y a également des difficultés avec les visas, *"extrêmement compliqués à obtenir"*, notamment à cause de la nouvelle législation adoptée en début 2025. *"Les prochains retours volontaires assistés sont en cours de planification et préparation"*, explique l'OIM.

Il y a trois mois, la communauté sénégalaise en Mauritanie dénonçait les mêmes mauvais traitements. *"Nous sommes un peu perturbés, étonnés et franchement fatigués des rafles qui se multiplient du jour au lendemain"*, expliquait le vice-président de la Fédération des associations et groupements des Sénégalais en Mauritanie.

"Globalement, nous observons une augmentation générale des demandes", acquiesce l'organisation onusienne. Se basant sur *"des témoignages recueillis auprès des migrants assistés"*, elle complète : *"Plusieurs d'entre eux évoquent des changements dans la politique migratoire en Mauritanie qui pourraient avoir influencé leur décision de retour"*. Mais *"ces éléments restent à approfondir dans le cadre d'une analyse plus structurée"*, ajoute l'OIM.

Le traitement des migrants a également été dénoncé par l'ONU. Au terme d'une visite de dix jours en Mauritanie en septembre 2025, le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'Homme des migrants, a exhorté Nouakchott à *"respecter les normes internationales en matière de droits humains"*. *"Au cours de ma visite, j'ai entendu des témoignages faisant état de cas d'arrestations arbitraires, de détentions prolongées dans des conditions difficiles et d'expulsions collectives sans évaluation individuelle ni accès à une assistance juridique"*, avait-il déclaré. *"Je suis également préoccupé par la situation des femmes et des enfants migrants, particulièrement exposés aux risques de violence, de séparation familiale et de vulnérabilité accrue."*

Politique migratoire durcie

Pour lutter contre l'immigration irrégulière, la Mauritanie serre la vis depuis le

début de l'année, période à laquelle une vaste campagne d'expulsions de migrants avait été menée. Elle avait mené à l'expulsion de plus de 28 000 personnes durant les six premiers mois de l'année, selon le gouvernement mauritanien. Un tournant qui s'explique notamment car la Mauritanie, est devenue le principal lieu de départ des canots arrivés aux Canaries, selon l'ONG espagnole Caminando Fronteras. Au cours de l'année 2024, 46 843 exilés ont atteint l'archipel espagnol, du jamais vu.

Ainsi, inquiète de voir cette route migratoire se réactiver, l'Union européenne a signé un accord avec le pays en 2024. Au programme : renforcement de la coopération entre agences, démantèlement des réseaux de passeurs, construction de centres de rétention et délégation des contrôles, le tout grâce à une enveloppe de 210 millions d'euros accordée au pays saharien. Depuis, le nombre de migrants arrivant aux Canaries depuis l'Afrique de l'Ouest a drastiquement chuté. Moins de 14 000 personnes sont arrivées aux Canaries cette années, soit une baisse de 59%.

Interrogé par l'ONG Human Rights Watch en août, le gouvernement mauritanien *"rejette catégoriquement les allégations de torture, de discrimination raciale ou de violations systématiques des droits des migrants"*. Il a cité les mesures récentes prises pour améliorer le respect des droits, notamment l'*"interdiction stricte des expulsions collectives"* et les nouvelles Procédures Opérationnelles Standard (POS) adoptées en mai 2025 pour réglementer les débarquements et la *"prise en charge"* des migrants, avec des garanties solides en matière de droits et de protection.

3 500 tentatives de migration irrégulière déjouées en 2025 grâce à la coopération avec l'Espagne

Lors d'une rencontre qui s'est tenue à Madrid le 17 octobre 2025 entre le ministre de l'intérieur espagnol, et son homologue mauritanien, la Mauritanie et l'Espagne ont annoncé avoir réussi, grâce à leur coopération conjointe, à intercepter près de 3 500 tentatives de départs clandestins à la source, depuis la Mauritanie, en 2025. *"Ces chiffres confirment la ferme détermination de la Mauritanie à relever les défis de la migration irrégulière et de la traite des êtres humains"* a déclaré le ministre espagnol, qualifiant la mauritanien de *"partenaire et ami"* dans la gestion des flux migratoires. Il a qualifié leur coopération dans ce domaine comme étant *"excellente"*. Ces efforts conjoints auraient permis une baisse significative de 59% des arrivées irrégulières, par embarcation, sur les îles Canaries. Le ministre espagnol a d'ailleurs réitéré l'engagement de Madrid à *"plaider en faveur du renforcement de la coopération avec la Mauritanie au sein de l'Union Européenne."*

Plus de 40 membres de la Police nationale et de la Garde civile espagnoles collaborent sur le terrain avec les forces mauritaniennes pour assurer la surveillance des frontières terrestres, maritimes et aériennes et participer au démantèlement de réseaux de trafic de migrants. En parallèle, l'Espagne a également fourni des équipements techniques : deux patrouilleurs, un hélicoptère, un avion de surveillance, un navire océanique, ainsi que des véhicules tout-terrain. Dans le cadre du programme de coopération européen GARSI-Sahel, la Garde Civile espagnole a également formé en 2017 et 2023, deux unités spéciales de Gendarmerie locale, en charge de la lutte contre le terrorisme et les trafics illicites, dont la traite d'êtres humains. Une troisième unité, fluviale cette fois-ci, est en cours de formation dans la région d'Aleg, proche de la frontière avec le Sénégal.

MAROC

Les 44 passagers d'une embarcation partie de Dakhla portés disparus

L'Association marocaine d'aide aux migrants en situation difficile à Oujda et l'Organisation marocaine pour la migration et le soutien aux migrants à Agadir ont publié, lundi 20 octobre, un communiqué conjoint faisant état de la disparition d'une embarcation transportant 44 migrants. Parmi les passagers se trouvaient 27 Marocains (dont 3 femmes et 2 enfants) et 17 ressortissants d'Afrique subsaharienne. Selon les deux associations, le bateau aurait quitté Wadi Lakraa, près de Dakhla, dans la nuit du 24 septembre 2025 à deux heures du matin, en direction des îles Canaries. Malgré plusieurs tentatives de contact, les familles - majoritairement originaires de Casablanca et Midelt - n'ont plus réussi à joindre leurs proches.

Dans le communiqué, les deux organisations signalent également qu'un autre bateau transportant 51 migrants, marocains et subsahariens, parti le 13 octobre 2025 des côtes atlantiques, a été retrouvé près de Tan-Tan après huit jours en mer. Les survivants ont été pris en charge par la Gendarmerie royale de Tan-Tan, mais une victime décédée aurait été recensée, probablement un migrant d'origine subsaharienne.

Dans leur communiqué, les associations signataires exhortent la diplomatie marocaine, la Marine royale, le Conseil national des droits de l'homme (CNDH), ainsi que les services espagnols de sauvetage maritime, le Croissant-Rouge et la Croix-Rouge internationale, à intervenir en urgence pour déterminer le sort des 44 disparus. Elles demandent également que justice soit rendue, notamment par la poursuite des réseaux de traite des êtres humains et des intermédiaires impliqués dans des arnaques financières et la diffusion de fausses informations sur les réseaux sociaux.

L'influence des réseaux sociaux - et de TikTok notamment - sur les traversées illégales au Maroc est en effet prise très au sérieux dans le pays. Notamment pour inciter au passage vers Ceuta, l'enclave espagnole sur le sol marocain. "*Certains jeunes gens sont incités [à immigrer] par des inconnus sur les réseaux sociaux*", avait déjà expliqué en 2024 un porte-parole du gouvernement.

Un mineur arrêté après avoir inciter sur les réseaux sociaux à l'immigration irrégulière vers Ceuta

Mardi 14 octobre 2025, la gendarmerie de Fnideq (au nord du Maroc), en coopération avec le parquet de Tétouan et la cellule centrale marocaine de lutte contre la cybercriminalité, a arrêté un mineur originaire de la ville de Tétouan.

Le jeune homme est suspecté d'avoir créé un groupe WhatsApp pour inciter des jeunes et des migrants en situation irrégulière à se rassembler et tenter de traverser en nombre la frontière séparant le royaume chérifien de l'enclave espagnole de Ceuta. Son appel à un "*assaut collectif*" était prévu pour le mercredi 15 octobre 2025. Le Marocain a été placé sous contrôle judiciaire puis interrogé en présence de son tuteur. Une enquête est en cours pour tenter d'identifier d'autres personnes impliquées dans ces messages en ligne d'incitation à l'immigration irrégulière.

Dans le même temps, les autorités ont renforcé la présence policière autour des villes frontalières de Fnideq et de Tétouan, après avoir détecté de l'activité dans les zones forestières proches de Ceuta. Ces incitations en ligne, à franchir la frontière vers Ceuta sont de plus en plus courantes sur les réseaux sociaux. Et les arrestations pour appel à l'immigration clandestine vers l'enclave espagnole sont tout aussi régulières.

Depuis le réchauffement des relations diplomatiques entre Rabat et Madrid en

2022, le Maroc a fait de la lutte contre l'immigration irrégulière l'une de ses priorités. Selon le ministère de l'Intérieur marocain, près de 80 000 migrants ont été empêchés de rejoindre l'Union européenne depuis le Maroc au cours de l'année 2024.

550 migrants empêchés de rejoindre l'enclave espagnole de Ceuta

Le week-end du 11 et 12 octobre 2025, la police a empêché 550 exilés de rejoindre l'enclave espagnole, seule frontière terrestre de l'Union européenne avec Melilla sur le sol africain, ont annoncé les autorités marocaines.

Les forces de sécurité ont mené d'importantes opérations de ratissage dans les campements de migrants érigés dans les forêts près de Ceuta, entre les villes de Tanger et de Tétouan. Au total 400 migrants subsahariens ont été interpellés sur leur lieu de vie informel. Ils ont *"tous été expulsés vers les régions de l'est et du sud du royaume"*. Cent-quarante migrants marocains, dont 40 mineurs, ont également été arrêtés et renvoyés dans leur ville d'origine.

Ces opérations interviennent alors que des appels à franchir, de manière groupée, la barrière qui sépare le Maroc de Ceuta, mais aussi de Melilla, ont été relayés sur les réseaux sociaux. Les autorités marocaines, qui s'attendent à d'autres mouvements similaires vers les enclaves espagnoles dans les prochains jours, ont intensifié leurs actions visant à interpellier des jeunes dans les villes de Tanger, Fnideq et Tétouan.

La semaine dernière, des hélicoptères de la gendarmerie ont mené des vols de reconnaissance au-dessus des forêts près des enclaves espagnoles, à la recherche de regroupements de migrants qui seraient venus de différentes régions pour tenter d'escalader les barbelés, suite aux incitations sur les réseaux sociaux.

Le Maroc mène régulièrement des opérations de ce type dans le nord du pays, visant à éloigner les migrants des côtes. Ces derniers mois, les associations humanitaires de Tiznit, dans le sud du pays, s'inquiètent d'une hausse des expulsions dans cette ville de 90 000 habitants. *"Les bus arrivent tous les 2-3 jours et laissent environ 50 à 70 migrants"*, selon l'antenne de Tiznit d'Alarme Phone Sahara. Une fois envoyés à Tiznit, les migrants *"font comme ils peuvent"*. *"Ils se débrouillent. La plupart vivent de la mendicité"*, car il n'y a pas de centre d'accueil *"pour les accueillir, les intégrer ou les aider"*. *"Ils mendient en groupes dispersés près des feux de circulation. Certains dorment en plein air sur l'un des ronds-points de Tiznit"*, abonde le responsable de la section locale de l'Association marocaine des droits humains (AMDH). Certains parviennent à se faire employer au marché, comme assistants d'artisans ou dans des fermes, *"mais une fois l'argent récolté, ils repartent pour le nord du Maroc, espérant traverser la mer pour rejoindre l'Europe"*.

Depuis le réchauffement des relations diplomatiques entre Rabat et Madrid en 2022, le Maroc a fait de la lutte contre l'immigration irrégulière une de ses priorités. Selon le ministère de l'Intérieur marocain, près de 80 000 migrants ont été empêchés de rejoindre l'Union européenne depuis le Maroc au cours de l'année 2024. En 2023, 87 000 ont été interpellés sur la route vers l'Europe et encore 70 000 l'année précédente. La majorité de ces personnes sont originaires d'Afrique subsaharienne.

Et le Maroc peut compter sur le soutien de l'UE : 234 millions pour aider le Maroc et le gouvernement espagnol (120 millions d'euros) depuis 2019. Ainsi, *"parmi les voisins de l'UE, le Maroc représente le deuxième portefeuille de coopération en matière de migration"*, peut-on lire dans un document européen. En 2022, l'UE affirmait voir en Rabat *"un partenaire stratégique et engagé [...] en matière de migration", "loyal et fiable"*.

SENEGAL – CANARIES

Plus de 120 exilés secourus par la marine nationale au large du Sénégal

Lundi 13 octobre 2025, 123 "*candidats à l'émigration irrégulière*" ont été interceptés par la marine nationale sénégalaise à 110 km de Sangomar (dans le sud-ouest du Sénégal), point de départ récurrent des traversées vers l'archipel espagnol. Partis "*d'un pays voisin*", indique la marine, les migrants "*ont été débarqués à la base navale Amiral Faye Gassama [à Dakar] et mis à la disposition des services compétents*".

Dans le même temps, un canot avec à son bord environ 230 exilés, dont 13 femmes et 6 mineurs, a atteint les Canaries mardi 14 octobre 2025. Repérée par la Garde Civile espagnole au large de l'archipel, l'embarcation a rejoint le port de La Restinga, à El Hierro, où la Croix-Rouge et des équipes médicales ont pris en charge les migrants. Trois personnes ont été transférées à l'hôpital. D'après le récit des exilés, originaires de Gambie, du Sénégal, du Mali et de Guinée-Conakry, ils étaient partis huit jours plus tôt depuis Barra, en Gambie, à plus de 1 500 km des îles espagnoles.

Ces derniers mois, face aux renforcements des contrôles côtiers au Maroc, au Sénégal et en Mauritanie, les tentatives de traversée par la mer pour rejoindre les Canaries se déplacent de plus en plus au sud, vers la Gambie ou la Guinée.

Le 22 septembre, près de 200 subsahariens sont arrivés sur l'île d'El Hierro, après être partis sept jours plus tôt de Gambie. Le 16 septembre 2025 encore, une pirogue transportant une centaine de migrants a été secourue au large des côtes dakaroises. Là encore, l'embarcation était partie de Gambie cinq jours plus tôt, avec pour destination les Canaries.

Les opérations de contrôle et les interceptions de migrants se sont intensifiées sur les côtes sénégalaises et mauritaniennes, notamment depuis le renouvellement d'accords de coopération entre ces deux pays et l'Union européenne, dans le but de limiter les départs d'embarcations clandestines vers l'Europe.

Concrètement, plus de 30 000 migrants ont été interceptés sur le sol mauritanien entre janvier et avril 2025. En quatre mois, le pays a aussi démantelé 88 réseaux de passeurs. Avec le durcissement de sa politique migratoire, Nouakchott multiplie les arrestations, et un climat de peur s'est installé dans le pays.

Du côté du Sénégal, les autorités ont interpellé au premier trimestre 2025 plus de 1 900 "*personnes tentant de prendre la mer, dont une majorité d'étrangers*", a rapporté début septembre le Comité interministériel de lutte contre la migration irrégulière (CILMI). Par ailleurs, 32 pirogues ont été saisies et 74 suspects, des convoyeurs, arrêtés et déférés devant la justice.

Depuis janvier, les arrivées ont nettement diminué aux Canaries : un peu moins de 13 000 personnes ont rejoint l'archipel depuis le début de l'année, contre plus de 30 000 à la même période en 2024. Soit une baisse d'environ 58%.

Sauf que prendre la mer depuis la Gambie ou la Guinée pour tenter de rallier les îles espagnoles, c'est partir d'encore plus loin et donc prendre encore plus de risques. "*La distance est importante – il faut entre 4 et 7 jours de navigation si tout se passe bien [pour rejoindre l'archipel espagnol] –, ce qui accroît les risques de se perdre en mer, de chavirer ou de souffrir de la faim, de la soif ou de malaise, d'autant que le comportement des passeurs peut accroître le danger*". Les embarcations peuvent aussi disparaître dans l'immensité de l'Atlantique, sans laisser de traces, et ainsi devenir des "*bateaux fantômes*", hors des radars des autorités ou des ONG. Cette traversée est donc extrêmement meurtrière. De nombreuses

personnes sont repêchées après un naufrage.

Selon Caminando Fronteras, 10 457 migrants sont décédés ou portés disparus sur les routes migratoires menant vers l'Espagne en 2024. Pour les cinq premiers mois de 2025, l'ONG enregistre 1 865 personnes mortes en tentant de rejoindre l'Espagne, dont près de 1 500 sur la route des Canaries.

SYRIE

Une famille sans nouvelles de l'un des leurs, un an après un naufrage dans la Manche

Le jeune homme *"est arrivé à Calais, en France, accompagné de trois de ses amis, explique le mari de la jeune sœur âgée de 21 ans, c'est avec eux qu'il a tenté de traverser la Manche pour aller en Angleterre"*. Le jeune Syrien, âgé de 27 ans, avait quitté Alep et sa famille quelques semaines plus tôt pour rallier l'Europe. Ses proches n'étaient informés de son parcours que de manière épisodique. *"Il n'avait pas de téléphone quand il était à Calais, c'est un de ses amis, qui nous a contactés pour nous avertir de ce qu'il s'était passé"*.

Il a tenté de traverser la Manche et de rejoindre le Royaume-Uni à bord d'un canot qui a fait naufrage au large de Sangatte, le 23 octobre 2024, il y a un an. Le bilan officiel de cet incident fait état de trois personnes décédées, mais sûrement plus. Depuis cette date, il manque à l'appel et ses proches à Alep sont plongés dans une douloureuse attente ponctuée de nombreuses incompréhensions et interrogations.

Son ami *"nous a appelés et nous a dit : 'Nous n'avons plus de nouvelles de [lui] depuis le naufrage, son sac à dos est avec nous, dans lequel nous avons trouvé son passeport, une batterie externe et quelques papiers avec inscrit dessus votre contact téléphonique'"*, se souvient sa sœur étudiante en télécommunications à l'université d'Alep. Son ami leur raconte alors ce qu'il s'est passé cette nuit-là : le rendez-vous fixé par le passeur sur une plage de la Côte d'Opale, la centaine d'exilés qui patiente dans les dunes jusqu'au petit matin, malgré les mauvaises conditions météorologiques.

"Près de 70 personnes auraient embarqué sur le bateau, rapporte son ami, la traversée a commencé, mais la mer était tellement agitée que la personne qui conduisait l'embarcation a décidé de faire demi-tour. Quand le passeur, qui était resté sur la plage, a vu ça, il était furieux". Couteau à la main, il menace alors les passagers qui voudraient débarquer et les oblige à reprendre la traversée. Le canot reprend la direction de l'Angleterre. Il parcourt difficilement les premiers kilomètres qui le sépare du rivage avant qu'un des flotteurs n'explose, entraînant la chute de nombreux passagers. Son ami et les deux autres amis se débattent dans les eaux glacées de la Manche pendant environ une demi-heure avant d'être secourus par les sauveteurs, qui recueillent également 45 autres rescapés et repêchent les corps de trois personnes décédées. *"La dernière fois que son ami l'a vu, c'était au moment où les passagers poussaient l'embarcation pour le mettre à l'eau, il nous a aussi dit que seules les femmes portaient des gilets de sauvetage sur le canot. Or, il ne sait pas nager"*.

La famille de Mustafa se démène pour obtenir des informations. *"Nous avons contacté la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge, la police, mais aussi des organisations des droits humains en France"* détaille sa sœur. Une semaine après le naufrage, le père et son gendre, rencontrent des membres de la Croix-Rouge à Alep. *"Ils nous ont posé de nombreuses questions sur lui et les circonstances de sa disparition, c'était assez dur pour le père, il était très affecté par ce qu'il se passait"*. Ces différentes démarches n'ont malheureusement pas permis de retrouver la trace de Mustafa. *"La dernière fois que nous avons échangé avec la Croix-Rouge, ils nous ont répondu qu'ils allaient revenir vers nous quand ils auront des nouvelles. C'était il y a quatre mois, rien ne s'est passé depuis"*

Un an après le naufrage, la famille oscille entre colère, incompréhension et tristesse. *"Nous ne comprenons pas ce qui a pu se passer, la zone du naufrage est proche des côtes, normalement les autorités françaises auraient pu le sauver et tous les autres naufragés. Ou au pire, retrouver les corps"* s'indigne-t-il, dépit.

"C'est un cumul de circonstances qui a poussé Mustafa à quitter la Syrie, la première raison, c'est la guerre bien entendu, mais il voulait aussi éviter le service militaire obligatoire qu'imposait le régime de Bachar el-Assad". "Il a toujours eu en tête qu'il devait améliorer sa propre situation financière pour ensuite pouvoir soutenir sa famille, la situation à Alep pendant la guerre était particulièrement difficile".

Dans le quartier, où vit la famille, les bâtiments criblés d'impacts de balles ou réduits à l'état de décombres témoignent de la violence des combats qui ont fait rage pendant les 14 ans de guerre entre les factions rebelles et les forces de l'ancien régime. En 2014, la famille a été obligée de fuir et a trouvé refuge dans un premier temps chez une tante de dans la campagne aux alentours d'Alep. Cinq familles déplacées cohabitaient alors difficilement dans cette maison. La famille décide d'aller s'installer dans un hangar abandonné, non loin de la ligne de front. La famille y reste plusieurs années. *"Nous n'avions pas d'autres choix"*.

"En 2021, il est parti en Irak, à Erbil puis à Bagdad, où il a travaillé en tant que couturier, c'est quelqu'un de très travailleur, parfois, il cumulait deux emplois pour pouvoir nous aider". Mustafa reste trois ans en Irak, soutenant financièrement sa famille et mettant aussi un peu d'argent de côté, en prévision d'un possible départ vers l'Europe. Au cours de l'été 2024, il rend visite pendant quelques jours à ses proches à Alep. *"Ce qu'il a vu quand il est revenu l'a choqué, les conditions de vie ici étaient toujours aussi mauvaises, cela l'a incité encore plus à quitter la Syrie"*. *"Je lui ai demandé de ne pas partir, je lui ai dit qu'il fallait qu'il reste avec nous, mais c'était impossible pour lui de continuer à vivre dans ces conditions"*. Fin septembre 2024, il quitte Alep et se rend au Liban, avant de s'envoler depuis l'aéroport de Beyrouth pour la Libye. Après plusieurs jours sur place, il parvient à traverser la Méditerranée à bord d'une embarcation de fortune et arrive en Italie. Il ne reste que quelques jours dans la péninsule italienne, puis rejoint la France et Calais, après un bref passage par la Suisse. Ses proches perdent le contact avec lui le 23 octobre 2024.

"Je ne voulais pas qu'il parte, c'est trop dangereux, j'ai entendu trop d'histoires de décès ou de kidnapping de personnes qui voulaient aller en Europe" déplore sa mère.

TUNISIE

40 migrants meurent noyés, 30 sont secourus lors d'un naufrage de leur embarcation

Une embarcation de fortune en fer, avec à son bord 70 migrants, a chaviré au large de Salakta, une ville côtière proche de Mahdia (sud-est). 40 sont morts et 30 ont été secourus, a précisé le porte-parole du Tribunal de première instance de Mahdia. Le Parquet a ordonné une enquête.

La Tunisie, dont le littoral se trouve à certains endroits à moins de 150 km de l'île italienne de Lampedusa, est devenue ces dernières années l'un des principaux points de départ en Afrique du Nord des exilés cherchant à gagner l'Europe.

Les embarcations fournies par les trafiquants avant une traversée de la Méditerranée sont *"d'une qualité désastreuse"* et *"totalement inadaptées"* à des traversées en haute mer. Depuis les plages tunisiennes, il existe, depuis 2023, des embarcations entièrement construites avec des plaques de métal et soudées à la hâte avant un départ en mer. Les migrants les nomment *"bateaux de fer"* ou *"bateaux en métal"*. *"Ils sont très instables, avec le poids de*

la surcharge, on dirait que les gens sont assis sur l'eau. Il y a évidemment un risque énorme de chavirer", indique la responsable communication de l'ONG SOS Méditerranée. *"Tous ces bateaux mènent à la mort".*

Au mois de juin 2025, le Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES), avait indiqué que des « *dizaines de corps* » avaient été retrouvés sur des plages de Mahdia et Sfax. Ces cadavres sont *"probablement ceux de migrants en situation irrégulière"* morts lors de naufrages au large de la Tunisie. selon des sources humanitaires, 20 à 25 000 migrants subsahariens s'entassaient depuis des mois dans des campements de fortune sans eau potable ni hygiène ni soins médicaux, au milieu d'oliveraies près de villages comme El Amra, à une trentaine de kilomètres au nord de Sfax ou s'installent vers Mahdia. Ils restent là, à proximité des plages de départs des canots, dans l'espoir de rejoindre un jour l'Union européenne.

Depuis début 2025, selon le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) de l'ONU, 55 976 personnes, en hausse de 2% sur un an, ont débarqué sur les côtes italiennes, dont une écrasante majorité (49 792) en provenance de Libye et le reste (3 947) de Tunisie.

Des militants associatifs affrontent la justice pour avoir aidé des migrants

Depuis jeudi 16 octobre 2025, un ancien cadre tuniso-suisse du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et président du Conseil tunisien des réfugiés (CTR), affronte la justice pour sa mission auprès des migrants dans le pays.

À ses côtés sur le banc des accusés, un chef de projet, en prison depuis un an et demi, et quatre responsables laissés libres. Tous sont accusés d'avoir créé *"une organisation"* - le CTR - pour *"faciliter l'entrée clandestine"* et l'*"hébergement"* de migrants.

À l'audience de jeudi, la défense a réclamé le report du jugement sur le fond, sollicitant que soit *"recueilli le témoignage"* du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), dont le CTR était partenaire *"exécutif"* dans l'aide aux demandeurs d'asile dans le cadre d'une *"convention légale"* et d'un *"programme financé"* par l'ONU, a indiqué l'avocate.

Depuis 17 mois, le président du Conseil tunisien des réfugiés âgé de 81 ans est en effet en prison pour s'être occupé de l'enregistrement de demandeurs d'asile en Tunisie, sous l'autorité du HCR. Une activité parfaitement légale, donc.

"Il a été arrêté alors que l'organisation qu'il a fondée avait lancé un appel d'offres auprès de prestataires de services hôteliers afin de trouver un hébergement destiné à des demandeurs d'asile. Sur fond de xénophobie, l'affaire avait provoqué une campagne de dénigrement de l'action humanitaire en Tunisie. Le CTR s'est aussi vu soupçonné de 'corruption'".

Depuis, les ONG crient au scandale. Le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) a fustigé *"une criminalisation de l'aide"* aux migrants et réfugiés, apportant son *"soutien total"* au CTR. *"Ces arrestations illustrent une dérive autoritaire visant à réduire au silence toute critique des politiques gouvernementales ou de l'aide humanitaire en lien avec les migrants subsahariens"*, dénonçait la ligue des droits de l'Homme dès 2024. L'avocate a aussi demandé sa *"libération provisoire"* qui souffre de *"graves problèmes de santé"*. En vain. Le tribunal a rejeté cette demande et ajourné le procès au 24 novembre 2025, a déclaré plus tard l'avocate. *"Il ne supporte plus les conditions de sa détention"* qui a *"dépassé la limite légale des 14 mois"*, a souligné sa défense. *"Il n'arrive pas à se tenir debout, c'est très difficile de le voir comme ça"*, a aussi confirmé sa fille.

Les prévenus avaient été arrêtés en mai 2024 en même temps qu'une dizaine d'autres travailleurs humanitaires comme l'ex-dirigeante de l'association Terre d'asile, et la militante anti-raciste de l'ONG Mnemty.

Les prévenus sont poursuivis *"uniquement en raison de leur travail humanitaire légitime"*, a souligné la directrice du cabinet Legal Action Worldwide (LAW), dénonçant *"une procédure arbitraire en violation des engagements internationaux de la Tunisie"*, notamment de protection des réfugiés et du personnel humanitaire. Pour le cabinet LAW, chargé de les représenter pour des démarches internationales, il existe en Tunisie *"une tendance inquiétante à la criminalisation de ce travail"*.

AMERIQUE

CANADA

Coupure dans l'aide aux personnes en demande d'asile

Le gouvernement du Québec envisage de couper drastiquement les mesures de soutien offertes aux personnes en demande d'asile, parmi lesquelles l'aide financière de dernier recours ainsi que des mesures destinées aux mineurs non accompagnés.

Les organismes de la TCRI s'alarment très fortement des conséquences dévastatrices que ces nouvelles coupures auront sur les personnes qu'elles accompagnent au quotidien. L'accès à des mesures comme l'aide financière de dernier recours ou l'aide juridique s'avère essentiel pour que des personnes qui fuient la persécution puissent avoir la possibilité de s'installer et débiter leur processus d'intégration. En restreignant l'accès des personnes en demande d'asile au cours de francisation à temps plein, le gouvernement les prive d'un outil important pour s'intégrer à la société québécoise et entre en contradiction avec ses propres ambitions relatives à la préservation du français au Québec.

« Laisser les personnes qui fuient la persécution dans le dénuement le plus total, y compris des enfants et des familles, est une décision odieuse et inhumaine. Quand il s'agit d'immigration, ce gouvernement semble avoir perdu toute boussole morale au profit d'une logique purement comptable » affirme le Directeur général de la TCRI.

« Au moment où les déplacements forcés atteignent des sommets à travers le monde, le gouvernement succombe au chant des sirènes populistes qui présentent les personnes en demande d'asile comme responsables de tous les problèmes auxquels est confrontée la société québécoise. Cette décision malavisée ne règlera en rien ces problèmes, au contraire ! » s'indigne la Directrice générale Accueil et Intégration BSL.

La TCRI rappelle aux membres du gouvernement qu'à l'instar des politiques migratoires restrictives, la dégradation des conditions d'accueil des personnes en quête de refuge n'a pas d'effets sur les arrivées. Bien des pays l'ont essayé et n'ont fait qu'aggraver la situation. Le gouvernement doit veiller à l'intégration des personnes en demande d'asile plutôt que de négocier avec la dignité humaine et de s'enfoncer dans une logique d'exclusion de laquelle l'ensemble de la société québécoise ressort perdante.

<https://tcri.qc.ca/2025/10/coupure-dans-laide-aux-personnes-en-demande-dasile/>

TEMOIGNAGE

En Italie, le travail d'une médiatrice culturelle bénévole pour soutenir les migrants

Dans la paroisse catholique de Rebbio, à Côme, au nord de l'Italie, une camerounaise, est un visage connu des lieux. Discrète mais attentive, concentrée mais souriante, la médiatrice culturelle s'engage bénévolement depuis plusieurs années déjà pour la cause des migrants et des réfugiés. *«Quand je suis arrivée ici en Italie, il y a 17 ans pour motif familial, j'ai eu la possibilité de travailler avec les migrants et les réfugiés politiques pour le compte de "La farsi Prossimo Onlus" de Milan, au niveau de Taino, dans la province de Varèse. Après cette expérience comme médiatrice culturelle, j'ai continué à travailler avec les migrants à Côme. Et je le fais vraiment bénévolement»*, explique-t-elle dans une interview accordée aux médias du Vatican.

Esprit de solidarité

Aux côtés du père Giusto della Valle, originaire de l'Extrême-Nord du Cameroun, elle, qui vit en Italie depuis près de deux décennies, accompagne des migrants ainsi que des réfugiés. En effet, la paroisse catholique de Rebbio accueille et essaye de soutenir sur les plans nutritionnel, vestimentaire et social - avec la présence des éducateurs, des responsables de l'administration et des documents, des infirmières, des psychologues ainsi que des volontaires - des réfugiés et des migrants. Le père Giusto, d'une grande écoute, présence et bonté, a toujours la porte de sa paroisse grande ouverte, pour venir en aide aux personnes dans le besoin.

Cet esprit de solidarité est un principe qu'elle défend. Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, à ses heures perdues, elle soutient dans la vie quotidienne ces migrants et réfugiés de la paroisse de Rebbio, en les aidant à accomplir toutes les démarches administratives et en leur fournissant des informations sur leurs droits et leurs devoirs. *«Il faut une présence et un soutien moral effectif»*, fait-elle savoir.

«L'amour de l'autre»

Dans cet engagement bénévole, sa motivation première c'est tout simplement *«l'amour du prochain»*. *«Quand tu quittes ton pays et que tu vas vers d'autres horizons, ce n'est pas évident. Il faut vraiment quelqu'un en qui tu peux avoir confiance, sur qui tu peux compter et t'agripper»*, affirme la jeune femme.

Le nœud du problème, note-t-elle, c'est surtout la barrière linguistique. *«Ils ont beaucoup de difficultés en ce qui concerne la langue italienne, c'est pourquoi je travaille dans le domaine de la sensibilisation, de l'accueil, de la traduction. Je m'engage ainsi au profit de ceux qui arrivent et de ceux qui ont besoin»*, confie-t-elle.

Elle a la ferme conviction que chaque action qu'un être humain pose n'est pas gratuit, ni perdu. *«Mon engagement il est personnel. Je prône l'amour et l'humilité. Aussi bien pour les grands que pour les petits»*. Dans cette mission de volontaire qu'elle a choisie, l'Évangile guide ses pas. *«L'Évangile nous dit d'être charitable. La charité vient d'abord en premier pour soi, quand on a de la charité à l'intérieur on peut la partager partout, autour de soi. Et le Pape François disait qui accueille le migrant accueille le Christ»*.

Déconstruire les idées préconçues

Témoin de toutes les détresses de ces hommes et femmes *«à la recherche d'une vie meilleure»*, la médiatrice culturelle bénévole facilite donc leur intégration dans la nouvelle

communauté. La camerounaise œuvre pour que plusieurs idées reçues sur les migrants ou les réfugiés politiques puissent être déconstruits.

«Quand le migrant arrive ici en Europe, pour la plupart des cas, il fait peur parce que c'est quelqu'un qu'on ne connaît pas. Le migrant, selon certains, le qualifiant de délinquant, vient ravir le travail aux autres». «Ce sont des idées à bannir dans la société», estime-t-elle, qui rappelle par ailleurs avec force et vigueur que le migrant n'est surtout pas «celui-là qui vient pour faire du mal». Bien au contraire, soutient-elle, il apporte «sa pierre à l'édifice, avec ses faiblesses et ses forces. Ces personnes ont besoin d'aide», lance-t-elle.

Des histoires qui marquent et qui touchent

Les histoires des migrants et des réfugiés sont parfois un «lourd fardeau à porter». Et réussir à s'en détacher est un défi constant à relever. *«Ce n'est pas du tout facile de garder une attitude professionnelle face à des personnes, à des souffrances, à des histoires qui touchent, qui font "brûler l'intérieur"», lâche-t-elle, la voix tremblante. «En tant que professionnelle, même bénévole, on a un sentiment d'impuissance devant toutes ces histoires souvent tragiques».*

Créer des liens avec ces hommes, ces femmes, ces familles et même ces enfants qui, lorsqu'ils arrivent parfois sans rien, restent une tâche difficile. *«Avant d'arriver en Italie ces personnes traversent des situations compliquées: des maltraitements. Plusieurs ne se confient pas, vu le poids des souffrances vécues. Mais, dit Françoise, on reste toujours attentif. Et petit à petit, la confiance s'installe».* Il faut simplement, poursuit-elle *«donner la force et de la confiance aux migrants, un soutien émotionnel».* Car, ajoute-t-elle, *«ce n'est pas facile pour eux de raconter leur histoire. Mais avec le temps, ils se lâchent tout doucement».* Construire donc une relation de confiance, passe par *«l'écoute, la présence, et le silence».* Ce sont des *«petites choses qui produisent de bons résultats»*, note la bénévole.

De petites joies

Pour certains réfugiés et migrants, après la souffrance, vient le beau temps, rapporte la médiatrice culturelle camerounaise. Elle se souvient encore de *«Bamba, ce petit garçon qui est arrivé ici, mineur, qui a perdu sa tante lors de la traversée de la méditerranée. Il a dû être suivi par un psychologue. Mais aujourd'hui, Bamba s'est intégré dans la société italienne»*, affirme-t-elle lâchant un sourire.

Ce qui donne de l'espoir *«dans ce travail que je fais bénévolement c'est lorsque je vois le réfugié, le migrant s'intégrer, être autonome, progresser. Quand un réfugié arrive ici sans connaître la langue et que petit à petit il l'apprend, il a un emploi, il gère des situations, il va à l'hôpital... Cela est une grande satisfaction»*, conclut-elle.

<https://www.vaticannews.va/fr/monde/news/2025-10/italie-cameroun-benevole-catholique-jubile-migrant-refugie-amour.html>